

Innovation Sociétale

Bulletin de veille et de capitalisation

Territoires
Compétences **ESS** Impact
Environnement Transformation
Innovation
RSE Engagement
Numérique

Sommaire

EDITO : Mettre en oeuvre l'ODD 17 à grande échelle !	4
DOSSIER DU MOIS: Ensemble, décryptons l'ODD 17 !	6
Une plateforme au service des alliances territoriales	11
NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX	13
Chiffre du mois : 20,3 milliards d'euros d'encours de la finance solidaire en 2020	14
Les fondations et fonds de dotation, solides et innovants face à la crise sanitaire	14
G7 finance : vers un impôt sur les sociétés minimal ?	16
G7 environnement : fin des financements au charbon dès 2021	17
Les Banques Centrales veulent influencer sur la transition écologique	18
L'ESS EN MOUVEMENT	20
Impacts d'un an de crise sanitaire sur les associations	21
120 ans de la loi 1901 : une tribune des associations.....	22
Institutions sans but lucratif : un nouveau mode de détention capitalistique ?	24
Finansol et l'iLAB fusionnent pour créer FAIR, le collectif des acteurs de la finance à impact social	28
RSE ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES	30
Entreprises et parties prenantes : mieux dialoguer pour améliorer sa résilience	31
Vers une culture de l'évaluation de l'impact, quels enjeux pour les mécènes ?	32
Fondation TotalEnergies, un investisseur sociétal inspirant	35
Devoir de vigilance : vers une judiciarisation de la RSE.....	36
Aux États-Unis, la diversité raciale en entreprise est désormais évaluée	37
Pour OXFAM, l'ambition climat des entreprises doit se traduire dans les politiques de rémunération des dirigeants.....	38
TRANSFORMATION DIGITALE	40
Il est urgent de réinventer la tech !	41
Confinement et numérique : des usages qui interpellent	44
1ère plateforme des acteurs de l'économie circulaire, de l'ESS, en France	46
MOBIdYS lève 2 millions d'euros : l'innovation numérique au service de la lecture pour les dys	47

MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES	51
L'appel à projets en compétences, une (fausse) bonne idée ?	52
« 1 jeune, 1 mentor » : un dispositif ambitieux	55
La formation à l'entrepreneuriat, outil d'insertion professionnelle (André Letowski)	56
Pour la première fois en 20 ans, le travail des enfants est en augmentation	59
TERRITOIRES INNOVANTS.....	61
La Tournée des Tiers-Lieux.....	62
Fondation territoriale de Loire-Atlantique en émergence	63
Fonctionnement de catalyseurs territoriaux en Centre-Val de Loire et en Occitanie	63
Alliances & frugalité des politiques publiques de relance !	64
Spécialisation économique des territoires : 7 groupes de zones d'emploi	65
A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT.....	68
Dérèglements climatiques : le nombre de déplacés internes atteint des records.....	69
L'ADEME alerte sur la neutralité carbone des entreprises	71
Aux Pays-Bas : Shell est condamnée à réduire ses émissions de 45% d'ici 2030	72
Oléoduc Keystone XL : le projet définitivement enterré	73
Climat : retour sur 10 ans de dépenses de l'État.....	74
En Allemagne, la loi climat jugée insuffisante par la Cour constitutionnelle	76
Conseil Européen : la répartition de l'effort climatique entre Etats membres dans l'impasse	77
PAC : l'Europe peine à verdir son agriculture.....	78
Réduire les émissions de méthane : une solution à court-terme pour limiter la hausse des températures	79
Pour l'Organisation Météorologique Mondiale, la porte des 1.5°C se referme	81
POUR ALLER PLUS LOIN	82
Evènements clés	83
A découvrir	85

Mettre en œuvre l'ODD 17 à grande échelle !

Le dossier du mois de ce bulletin est conséquent et consacré à l'Objectif Développement Durable N°17 (ODD 17) de l'Agenda 2030 des Nations Unies. L'ODD 17 vise à accroître la coopération et les alliances stratégiques pour la réalisation des 16 ODD thématiques. Le riche dossier que nous proposons à votre lecture est issu d'un long travail réalisé au 1er semestre 2021 par un collectif d'organisations et d'institutions publiques pour décrypter et illustrer les contenus de cet ODD de moyens et sa puissance. Ce travail a donné lieu à une note au contenu pédagogique et pratique publiée le 5 juillet dernier et son contenu présenté au Forum politique de Haut Niveau des Nations Unies sur le développement durable le 7 juillet. Parallèlement, a été mise en ligne une plateforme de capitalisation partagée « L'ODD 17 en pratiques ! » afin de faire connaître toutes les initiatives prises sur le sujet par les organisations. La plateforme a l'ambition de donner un coup de fouet à la mise en œuvre de l'ODD 17 et développer ainsi des alliances multi-acteurs pour répondre efficacement aux enjeux sociaux et sociétaux. Nous détaillerons dans notre numéro de rentrée plusieurs de ces alliances inspirantes.

Les alliances stratégiques sont indispensables alors que le bout de la crise sanitaire COVID 19 et ses effets, n'est pas encore en vue.

Le Mouvement associatif, en partenariat avec le RNMA et Recherche & Solidarités, a ainsi publié le 8 juin dernier, le 3ème volet de l'enquête concernant les impacts de la crise sanitaire sur les associations. Il en ressort que les impacts financiers ont été plus ou moins contenus en 2020 grâce à la capacité d'adaptation et à l'imagination des

associations mais que des signes de tensions sont apparus en 2021 : au 1er semestre, 40% des associations sont à l'arrêt et la priorité pour elles est de retisser du lien avec leurs adhérents et bénéficiaires. Du côté de la philanthropie, le constat est similaire. En 2020, selon le Baromètre annuel de la Philanthropie publié par l'Observatoire de la Philanthropie, le nombre de fondations et fonds de dotation a continué à s'accroître (85 nouvelles fondations et 154 fonds de dotation). Là encore, en s'adaptant et en réorientant leurs initiatives vers les personnes les plus impactées par la crise sanitaire, les fondations et fonds de dotation ont pu maintenir 85% de leurs subventions à leurs bénéficiaires. Le premier semestre 2021 paraît cependant plus délicat. De son côté l'encours de la finance solidaire s'est accru de 33% en 2020, témoignant d'une volonté des nombreux nouveaux épargnants d'orienter leurs placements vers plus d'utilité sociale en temps de crise sanitaire.

Toujours sur les conséquences de la crise COVID, le Baromètre annuel du Numérique publié le 1 juillet dernier par l'ARCEP, le Conseil Général de l'Économie et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires nous donnent quelques résultats éclairants et contradictoires. Ainsi, le confinement a relancé l'équipement numérique des foyers, avec un retour de l'ordinateur face aux smartphones et tablettes, et les communes rurales ont vu leurs infrastructures se renforcer. Par contre, le Baromètre met en évidence qu'une partie importante de la population a renoncé à utiliser le numérique (principalement des personnes âgées, des personnes peu diplômés et à faibles revenus notamment des jeunes) aggravant encore la

fracture numérique et générant un besoin urgent d'accompagnement au numérique pour environ un tiers de la population notamment pour les formalités administratives en ligne.

Autre effet collatéral de la crise sanitaire, les actionnaires de nombre de grandes entreprises ont, lors des récentes assemblées générales, pointé du doigt les écarts salariaux en leur sein et se sont « rebellés » contre certaines rémunérations jugées trop élevées. Les dirigeants de géants comme IBM, Starbucks ou encore General Electric en ont déjà fait les frais même s'il serait un peu décalé de s'en apitoyer...

Nos partenaires réguliers à ce bulletin nous proposent dans ce numéro plusieurs articles et dossiers fort intéressants et utiles.

L'ADMICAL, associée à l'agence Impact Track, a réalisé un dossier spécial consacré à la culture de l'évaluation d'impact des projets à acquérir, enjeux d'importance et d'actualité pour de nombreux mécènes et pour les porteurs de projets. L'Institut ISBL traite lui de la question sensible de la détention du capital de sociétés commerciales par des institutions sans but lucratif. André Letowski se penche notamment sur la formation à l'entrepreneuriat comme outil d'insertion professionnelle. Pro Bono Lab revient sur la mécanique et les enjeux pour les acteurs des Appels à Projets distinguant les « classiques » Appels à Projets financiers des « émergents » Appels à Projets en compétences.

Même si notre bulletin se focalise sur les solutions plutôt que sur les constats, il est difficile de passer à côté de quelques informations qui ne sont pas toujours très encourageantes. Ainsi, selon une étude conjointe de l'OIT et de l'UNICEF, le travail des enfants a progressé en 2020 pour la première fois depuis 20 ans (160 millions). Toujours en 2020, selon l'Observatoire des situations de déplacement interne, le nombre de déplacés internes à un pays a atteint 55 millions de personnes en 2020, chiffre le plus élevé depuis 10 ans et auquel il faut ajouter 26 millions de réfugiés dans un autre pays. Enfin selon le rapport annuel de l'Organisation Météorologique Mondiale, la limitation du réchauffement climatique à plus 1,5 degré paraît de plus en plus difficile à atteindre.

Pour conclure, rappelons-nous que la loi relative au contrat d'association dite « loi 1901 » a fêté, le 1 juillet dernier, ses 120 ans. Cet anniversaire est l'occasion de rappeler combien les associations, dans lesquelles 20 millions de français et françaises sont engagés, sont des actrices majeures de la société et peuvent être porteuses de renouveau démocratique.

Les rédacteurs et partenaires de ce bulletin vous souhaitent de bons congés et vous retrouveront pour notre numéro de rentrée.

Bernard Saincy

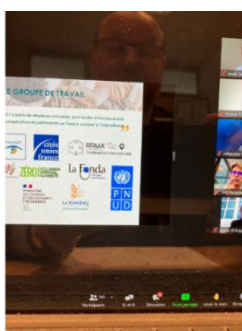
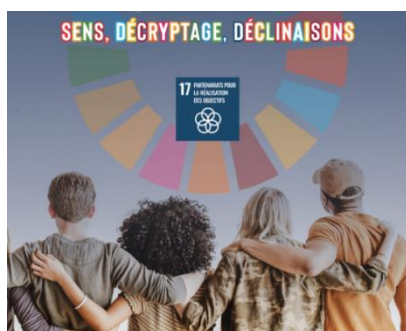
Président d'Innovation Sociale Conseil

Dossier du mois

Ensemble, décryptons l'ODD 17 !

Après 9 mois de travail en commun, le Comité 21, Cités Unies France, Convergences, la Fonda, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, le PNUD, le CIRMA et Le RAMEAU ont dévoilé le 5 juillet dernier la note de décryptage de l'ODD 17. Le Forum politique de Haut-Niveau des Nations Unies qui s'est ouvert le 7 juillet a donc un nouvel outil pour faire la pédagogie de ce 17^{ème} Objectif de Développement Durable. Il est le cœur même de notre capacité collective à réussir l'Agenda 2030 des ODD.

L'ODD 17 est-il un couronnement de 30 ans de cheminement pour faire (re)connaître la valeur d'un partenariat mondial, évoqué dès la Conférence de Rio de 1992 ? Est-il un OVNI (un Objet Visionnaire Non Identifié) pour proposer une méthode adaptée aux mutations actuelles ? Est-il un fourre-tout institutionnel rédigé en dernière minute pour que les Pays du Sud acceptent de signer les ODD ? Est-il l'épine dorsale pour réussir les 16 autres ODD dans une capacité systémique à mettre en cohérence l'ensemble des programmes d'actions ? ...



L'ODD 17 est sans aucun doute un peu tout cela en même temps ! S'y attaquer est donc un réel défi... que 8 organisations publiques et privées se sont données en septembre 2020. 9 mois plus tard, le challenge est relevé grâce à la complémentarité des positionnements de chacun. Comme tout chemin de co-construction, la réalisation de la note n'a pas été un « long fleuve tranquille ».

Bien au contraire, elle a été un parcours de questionnements féconds, de doutes constructifs, de débats passionnés, et de dépassements pour chacun. Ce résultat n'aurait pas été possible sans à la fois la confiance entre les 8 organisations, l'acceptation de tous de se décentrer de ses propres objectifs et de chacun de faire le nécessaire « pas de côté » qu'exige toute « alliance ». C'est donc très humblement, après l'avoir vécu en co-construisant cette note de décryptage, que le Comité 21, Cités Unies France, Convergences, la Fonda, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, le PNUD, le CIRMA et Le RAMEAU ont partagé hier les fruits de leur travail lors d'un webinar dédié au lancement de leur [note sur l'ODD 17](#).

En introduction, Bettina LAVILLE, qui a piloté le travail de main de maître avec Sarah Schönfeld, nous a magistralement fait la démonstration que l'ODD 17 est une nouvelle philosophie de l'Action. Nouvelle ? Pas tant que cela en réalité puisqu'elle vient incarner le concept philosophique de « compossible » de Gottfried Wilhelm Leibniz. Pour faire simple : « Selon Leibniz, une chose individuelle complète (par exemple une personne) se caractérise par toutes ses propriétés, et celles-ci déterminent ses relations avec d'autres individus. L'existence d'un individu peut contredire l'existence d'un autre. Un monde possible est composé d'individus qui sont compossibles, c'est-à-dire des individus qui peuvent exister ensemble »¹.

¹ Définition Wikipédia

Dossier du mois

Il est donc facile de comprendre les raisons pour lesquelles dès la Conférence de Rio de 1992, la notion de partenariat émerge dans le dialogue international sur le Développement Durable, et plus encore celles pour lesquelles les Pays du Sud ont exigé la rédaction du 17^{ème} ODD pour rendre possible tous les autres. Une simple observation de terrain suffit à confirmer que la force d'une chaîne dépend avant tout du « maillon le plus faible ». Ce n'est donc pas d'abord par solidarité qu'il est nécessaire d'engager un Partenariat mondial, mais simplement pour rendre « compossible » – autrement dit possible ensemble – ce qu'aucun ne peut prétendre pouvoir faire face aux défis de ce début de XXI^{ème} siècle.

Les co-auteurs ont chacun « traduit » de manière opérationnelle les 19 cibles (ie- indicateurs de réussite) du 17^{ème} Objectif, le plus politique et transversal de tous. Ces cibles peuvent se structurer autour de **sept dimensions complémentaires** :

- **Financements publics & investissements** : il était symboliquement fort que ce soit un Territoire qui rappelle la pérennisation de toute Action : le modèle socio-économique sur lequel elle repose. Il s'agit en effet de « **l'équilibre de la maison** »². Le Comité 21 du Grand Ouest en a parfaitement résumé les conditions : savoir lever l'impôt, lutter contre la corruption & la fuite des capitaux, passer d'une logique de dépense à celle d'investissement... Avec 1,1% des actifs bancaires mondiaux, il serait possible de financer le programme de Développement Durable. Ce n'est donc pas d'abord une question de financement, mais bien de (ré)invention d'un modèle socio-économique mondial équilibré. C'est ce que décrivent les cibles 1 à 5 de l'ODD 17.
- **Sciences, Technologies & Innovation** : là encore autre symbole ; c'est le Réseau Convergences, né en 2008 avec le déploiement mondial du micro-crédit, qui a commenté les cibles 6 (coopérations scientifiques & technologiques), 7 (transfert ciblé de technologie), et 8 (capacité scientifique au travers de la création de la Banque de Technologies pour renforcer la capacité d'innovation des Pays les moins avancées). Le micro-crédit est en effet un bel exemple de la capacité des Pays du Sud à **savoir inventer des innovations sociétales majeurs** en associant enjeux sociaux et outils technologiques. Partager les technologies, c'est donc le meilleur moyen de se mobiliser mondialement pour inventer ce qu'aucun seul ne saurait développer. Contrairement à une idée trop souvent répandue, les acteurs de terrain – notamment associatifs - savent très bien qu'innovations sociétales et innovations technologiques riment ensemble³. L'exemple du déploiement du digital et de la lutte contre la fracture numérique en sont un parfait exemple. En 2010, 28% des personnes dans le monde utilisaient internet ; ils sont 51% en 2018, mais concentrés pour 83% dans les pays de l'OCDE. CQFD !
- **Renforcement des capacités** : qui mieux que la Fonda pouvait commenter les conditions du « Faire ensemble 2030 », incarnées dans la cible 9 ? Cette dernière invite à développer les compétences, méthodes, outils et processus nécessaires aux « communautés » pour assurer leur « Pouvoir d'agir ». Partager, mettre en commun, transmettre... autant d'impératifs lorsque l'on rappelle que si certaines « communautés » ont le privilège de pouvoir penser leur développement, d'autres n'en sont qu'au stade de leur survie. Une chose est certaine, au fondement même des ODD, tous vont devoir s'adapter pour (ré)inventer les modèles de demain. Les liens Nord/Sud, Sud/Sud, Nord/Nord sont les conditions nécessaires de cette

² Voir référentiel « Modèles socio-économiques d'intérêt général » (Editions JURIS Associations, septembre 2019) qui rappelle que la définition première de l'économie, c'est « l'équilibre de la maison ».

³ Voir livre blanc « L'innovation associative » (GPMA – Le RAMEAU, décembre 2017)

Dossier du mois

inventivité collective. Pour cela, il nous faut une « grammaire » commune que nous offrent les ODD, mais aussi apprendre à « faire alliance », et nous doter des moyens de pouvoir transférer les savoirs de manière cohérente avec les besoins. Le « **capacity building** » (... que nous ne savons pas traduire !), l'infrastructure de cette capacité à co-construire le bien commun, doit se penser aux différentes échelles territoriales, et s'articuler entre elles. Comme l'illustre parfaitement le CFSI dans la note de décryptage, chacun peut être acteur du changement de l'Agenda 2030 des ODD. Nous avons la nécessité collective de documenter les approches pour capitaliser les méthodes et outils éprouvés par la pratique⁴.

- **Commerce** : là encore, le choix du porte-parole du groupe était important. C'est le CIRRMA qui en a accepté la charge pour incarner la territorialisation des ODD. Les cibles 10 à 12 s'analysent en effet au regard du commerce mondial et des flux économiques. Force est de constater que si les espaces de négociation existent, ils n'ont pas permis d'assurer « l'équilibre de la Maison » commune dans de bonnes conditions. 3 leviers essentiels de l'Agenda 2030 : les mesures correctives, la promotion des initiatives existantes et l'investigation de ces espaces de négociation afin qu'ils deviennent plus pertinents, efficaces et efficients au regard de nos défis mondiaux de transformation. **Le rééquilibrage est une urgence absolue... et nécessite paradoxalement de réintroduire la notion de temps long** pour être en capacité – au-delà de la seule déclaration des cibles – de définir des trajectoires à la fois ambitieuses et réalistes⁵.
- **Politiques publiques** : le témoignage de Valérie DUMONTET, Présidente du Groupe ODD de Cités-Unies France, tout juste réélue à la Vice-présidence du Conseil départemental de l'Aude, était comme toujours éloquent. Il s'inscrivait dans le prolongement de la 12^{ème} Rencontre de Cités-Unies France. Que ce soit la nécessaire cohérence des politiques publiques (cible 14) ou la toute aussi nécessaire marge de manœuvre de chacun des pays pour tenir compte de ses spécificités, c'est bien au travers de l'Action publique que doit se structurer le Projet ambitieux de Développement Durable au plan mondial. Pour cela, il ne s'agit pas d'opposer **Planète et Territoires**, mais au contraire de (dé)montrer qu'il s'agit des **deux faces de la même pièce**. Nous devons trouver et promouvoir un continuum entre l'Action publique de Territoire, au plus près des besoins et des acteurs, et une ambition mondiale portée par tous et garantie par les Etats. C'est bien le sens de ce 1^{er} programme mondial systémique qui engage tous les Pays des Nations Unies. C'est bien aussi à partir des Territoires que s'invente cette capacité d'Agir ensemble⁶.
- **Partenariats** : les cibles 16 et 17 ont été parfaitement illustrées par le PNUD et par le Ministère des Affaires Etrangères. La promotion d'un Partenariat mondial au service de tous, en commençant par les plus fragiles, et la mobilisation de chacun au travers de politiques publiques de coopération, de partenariats publics-privés et d'initiatives collectives de la société civile, sont les leviers qui permettront de réussir ensemble l'Agenda 2030. Sans alliances, pas de résultat ! **La question n'est donc plus de savoir si les alliances d'intérêt général sont nécessaires** à la survie

⁴ C'est dans ce sens que sera lancée le 12 juillet la plateforme « l'ODD 17 en pratiques » qui capitalise les données, exemples, outils et compétences déjà disponibles en France pour accélérer les alliances d'intérêt général. Cette plateforme est le fruit de la mission ministérielle qui a mobilisé plus d'une centaine de réseaux durant 18 mois pour ce « back office » commun.

⁵ Voir note prospective « l'Entreprise Responsable » remis au Gouvernement à l'occasion des Assises de l'entrepreneuriat (Le RAMEAU, février 2013)

⁶ Voir Vademecum « Elaborer son Projet de Territoire » (ANPP, avril 2021)

Dossier du mois

même de l'Humanité, **mais comment faire concrètement** pour les mettre en œuvre, au plus près des besoins, des acteurs et des Territoires⁷.

- **Données & évaluation** : il revenait au RAMEAU de conclure sur les deux dernières cibles, 18 & 19... qui sont aussi les deux dernières des 169 cibles que comptent au total les 17 Objectifs de Développement Durable. Sont-elles les dernières ou les premières ? De l'œuf ou la poule qui commence le cycle de la Vie en perpétuel renouvellement ? Une chose est certaine, sans données pour éclairer le mouvement à l'œuvre, comment comprendre nos défis communs ? Dans le tunnel de mutations que nous vivons sur tous les plans, la lumière viendra des données... et des exemples inspirants. **Eclairer une réalité systémique** au travers d'un regard croisé des différents profils d'acteurs de l'écosystème est notamment ce qu'essaie d'établir l'Observatoire des partenariats en France depuis 2008⁸. Seul un travail sur la durée mettra en synergies les différentes données... Plus encore, comment **évaluer les effets** systémiques de nos actions ? Après 15 ans de recherche empirique, et même si certains principes fondamentaux peuvent aujourd'hui être partagés⁹, force est de constater que personne ne peut prétendre savoir encore comment évaluer cette dynamique nécessaire pour affronter ensemble les conditions mêmes de survie de l'Humanité. C'est ce que, dans leur grande Sagesse, les Pays du Sud ont réussi à faire comprendre aux Pays du Nord en 2015. Merci à eux d'être sortis de l'arrogance qui caractérise trop souvent nos Sociétés pour nous appeler à plus d'humilité. Toute personne qui fait l'effort de lire cette 169^{ème} cible des ODD comprendra qu'elle est le fondement même de toutes les autres... mais qu'il nous faudra au moins une décennie pour l'accomplir pleinement. Alors, si c'est un travail au long court, n'hésitons plus et mettons-nous collectivement à la tâche dès aujourd'hui !

A ces 7 dimensions de l'ODD 17, il est essentiel d'ajouter 3 « principes fondateurs » à la fois non-dits et omniprésents dans les textes : pour être en mesure de fixer un C.A.P. cohérent pour chacun de nous, il est crucial d'en garantir méthodologiquement la Cohérence, l'Application et la Pluralité. En synthèse :

- La **Cohérence** entre la Vision, l'Action et le modèle de Gestion est au cœur du concept d'intérêt général, dont le barycentre en constante évolution¹⁰,
- L'**Application** s'incarne dans l'articulation systémique tous domaines, tous acteurs et tous territoires¹¹, dont la diversité des facettes doit être mise en harmonie tel un Rubik's Cube,
- La **Pluralité** des solutions doit être reconnue pour pouvoir que nous soyons collectivement plus pertinents. Il faut sortir du mythe d'une recherche incessante d'un modèle qui serait plus performant. Nous devons (enfin) tenir compte de la réalité de terrain, nécessairement plus riche qu'un « enfermement » dans l'unicité d'une réponse, qu'elle qu'en soit sa valeur intrinsèque.

Cohérence, application concrète et pluralité : n'est-ce pas là le triptyque qui fait le Sens de toute Vie, et plus encore celle de l'Humanité car sans lui, pourquoi aurions-nous besoin des Autres ?

⁷ Voir [Bilan d'un an de la mission ministérielle « Accélérer les alliances stratégiques » | Associations.gouv.fr](#)

⁸ Voir Programme IMPACT, et notamment les pratiques des citoyens, des élus locaux, des entreprises, des associations, des fondations et des acteurs académiques qui seront notamment partagées lors de la 7^{ème} Rencontre des pionniers des alliances en Territoire, le 12 juillet prochain.

⁹ Voir référentiel « L'évaluation partenariale en pratique » (Le RAMEAU, novembre 2019)

¹⁰ Voir dossier de synthèse « Intérêt général : un concept en mutation » (JURIS Associations, mars 2019)

¹¹ Voir livre « L'Alchimie du bien commun » (Fondation pour la Co-construction du bien commun, octobre 2018)

Dossier du mois

Quatre siècles après sa mort, le philosophe et mathématicien Gottfried Wilhelm Leibniz qui nous a offert le concept de **Compossible** – possible ensemble – trouve (enfin) la traduction concrète de son intuition. Les Objectifs de Développement Durable sont le premier programme mondial d'Objectifs qui cadrent notre Lien commun. Jamais auparavant dans l'histoire de l'Humanité tous les Pays ne s'étaient entendus sur nos défis communs, et moins encore sur l'enjeu de les relever ensemble. Le 17^{ème} Objectif nous propose les clés de mise en œuvre concrète des ODD. 7 dimensions associées à 3 « principes fondateurs » pour un effet démultiplicateur. 4 siècles après Leibniz, c'est un autre Mathématicien, Cédric VILLANI, qui nous en fait la pédagogie. Il n'est possible de résoudre l'équation insolvable de la co-construction du bien commun que lorsque le 7, symbole de la Sagesse, s'associe au 3, symbole de l'équilibre. C'est alors que le 21 symbolise la capacité démultiplicatrice de l'Agir ensemble¹².



Vous doutez encore que Philosophie, Mathématique et Actions de terrain soient compatibles ? C'est parce que vous n'avez pas encore lu [la note de décryptage...](#) et si pour vous en convaincre vous en voulez des exemples concrets, vécus tous les jours partout en France, alors vous pouvez [retrouver en replay](#) les échanges passionnants de la [7^{ème} Rencontre des pionniers des alliances en Territoire du 12 juillet](#) dernier, dont le thème portait sur « L'économie de l'alliance » !

¹² Voir livre collectif « Bien commun : vers la fin des arrogances ! » (Editions DALLOZ, collection JURIS Associations, décembre 2016)

Une plateforme au service des alliances territoriales

C'est le 12 juillet, lors de la Rencontre « Economie de l'alliance » qu'a été dévoilée la plateforme de capitalisation partagée « L'ODD 17 en pratiques ! ». Cet outil est au service de tous les acteurs et des Territoires souhaitant apprendre à faire alliance. Focus sur cette initiative collective.

Depuis l'accord historique des Etats membres de l'ONU le 25 septembre 2015, les ODD constituent un cadre universel et un langage commun pour construire un monde plus durable et plus juste. Ils se composent de 16 objectifs thématiques et d'un objectif transversal, l'ODD 17, défini pour accroître la coopération et les alliances stratégiques, comme levier majeur pour réaliser l'agenda 2030. La nouvelle plateforme « L'ODD 17 en pratiques ! » participe à cette aventure au plus près des besoins et des capacités d'action des organisations et des Territoires.

Objectifs de la plateforme

Les démarches de co-construction sont avant tout locales. Elles permettent de catalyser toutes les compétences territoriales autour de défis communs. La plateforme contribue au **développement des alliances territoriales**, en cohérence avec le programme d'actions établi dans le cadre de la [mission ministérielle "Accélérer les alliances stratégiques en Territoires"](#).



L'ODD 17 EN PRATIQUES

Et pour cela, la plateforme propose une **boîte à outils** pour les réseaux publics et privés, nationaux et territoriaux, afin qu'ils puissent les décliner dans une **logique de parcours orienté utilisateur**. En effet, les têtes de réseaux sont les intermédiaires entre la connaissance capitalisée et ceux qui vont pouvoir les utiliser.

Une mutualisation de ressources utiles

Les partenaires¹³ de [la plateforme l'ODD 17 en pratiques](#) mettent à disposition leur **savoir-faire et leur connaissances empiriques** pour permettre de co-construire avec les têtes de réseau, des **parcours utilisateurs**.

Vous trouverez sur la plateforme :

¹³ Cette plateforme est initiée par une pluralité d'organisations : le Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, la Banque des Territoires, le Comité 21, Le RAMEAU et le Réseau des pionniers des alliances en Territoire. Cette diversité est également incarnée au sein de son réseau actuel de partenaires, amené à grandir : le CJD, Convergences, la Fondation TotalEnergies, Jeuxaider.gouv.fr, l'Observatoire des partenariats, le RNET, Villes au Carré ...

Dossier du mois



Les données pour comprendre

Des **données** pour comprendre, pour appréhender les enjeux de son territoire, pour s'inspirer d'exemples innovants ou encore connaître les besoins et les perspectives face à la crise.



Les outils pour agir

Des **outils** pour agir efficacement autour de 5 thèmes clefs pour toutes les organisations publiques et privées :

- Comment transformer son modèle socio-économique ?
- Comment développer des partenariats stratégiques alliant économie et intérêt général ?
- Comment piloter l'innovation sociétale ?
- Comment mobiliser ses salariés ?
- Comment co-construire en Territoire ?



Les compétences pour pérenniser

Des **compétences** pour pérenniser sa structure pour s'approprier le faire alliance, être accompagné ou mobiliser les résultats de la recherche tant du côté de l'émergence des savoir que de l'enseignement.

L'enjeu est le développement de **parcours adaptés à chaque acteur de terrain**, en fonction de ses spécificités, de ses objectifs et de ses envies.



Perspectives

Cette plateforme incarne "**l'économie d'alliance**" :

- En étant frugale grâce à la mobilisation des moyens déjà existants pour Agir ensemble,
- En créant de la valeur partagée en donnant accès aux pratiques innovantes de terrain.

Aussi, la plateforme « L'ODD17 en pratiques ! » permet une **capitalisation partagée, par tous et pour tous**, pour apprendre à **faire alliance** et réussir ensemble l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable.

A partir de la rentrée de septembre, elle sera animée par 3 volets :

- Chaque jeudi, une information dédiée dans le cadre des « Jeudis de l'ODD 17 »,
- Le troisième jeudi du mois, une série de webinaires, les « Rencontres de la co-construction »,
- Chaque mois, un parcours ODD 17 sera mis en ligne. Chaque parcours va présenter un parcours d'usage pour les parties prenantes d'une tête de réseau. Chaque parcours est élaboré à partir des données, exemples, outils et compétences capitalisées par la plateforme.

Plus d'informations sur le site de la plateforme « L'ODD 17 en pratiques ! » : <https://odd17.org/>



Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

CHIFFRE DU MOIS : 20,3 MILLIARDS D'EUROS D'ENCOURS DE LA FINANCE SOLIDAIRE EN 2020	14
LES FONDATIONS ET FONDS DE DOTATION, SOLIDES ET INNOVANTS FACE A LA CRISE SANITAIRE	14
G7 FINANCE : VERS UN IMPOT SUR LES SOCIETES MINIMAL ?	16
G7 ENVIRONNEMENT : FIN DES FINANCEMENTS AU CHARBON DES 2021	17
LES BANQUES CENTRALES VEULENT INFLUER SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE	18

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Chiffre du mois : 20,3 milliards d'euros d'encours de la finance solidaire en 2020

20,3

L'année 2020 a vu le volume d'encours de la finance solidaire croître de 33% selon le Baromètre 2020 de la finance solidaire La Croix - Finansol¹⁴. Cette forte croissance est le fait de 837 000 nouvelles inscriptions d'épargnants solidaires, qui ont déposé 5 milliards d'euros supplémentaires sur des comptes de finance solidaire, et générant cette hausse conséquente du volume d'encours total observé en France au 31 décembre 2019.

Ces épargnants déposent des fonds via leur entreprise, leur mutuelle d'assurance ou leur banque, ou en direct auprès d'une entreprise solidaire.

Cet encours total a permis de verser 3,8 millions d'euros de dons à des associations et a généré 566 millions d'euros de financement solidaire pour soutenir des projets à impact social et environnemental.

Cela se traduit concrètement par les impacts suivants :

- 1 006 hectares d'agriculture biologiques mis à disposition dans l'année,
- 38 480 emplois soutenus,
- 1 421 nouvelles personnes relogées dans l'année,
- 8 372 foyers approvisionnés en énergie renouvelable,
- Plus de 50 acteurs du développement microéconomique dans les pays en développement soutenus (microfinance, coopératives agricoles, entreprises sociales ...)

Les fondations et fonds de dotation, solides et innovants face à la crise sanitaire



La Fondation de France a publié le 11 juin le Baromètre annuel de la Philanthropie 2021, réalisé par l'Observatoire de la Philanthropie. Alors que la pandémie de la Covid a bouleversé toute notre société, cette édition révèle une belle résistance du secteur des fondations et des fonds de dotation, qui sont 4 700 en activité aujourd'hui. Face à la crise, les fondations ont fait preuve d'une forte réactivité et capacité d'adaptation pour maintenir et renforcer leurs engagements, mettant en œuvre rapidement des actions ciblées vers les populations les plus touchées.

Malgré la pandémie, un dynamisme confirmé en 2020 pour le secteur de la philanthropie

En 2020, le secteur des fondations a poursuivi sa **progression à un rythme soutenu (+ 5 % en un an)** : le nombre d'entités en activité a progressé de 239, dont 85 fondations et 154 fonds de dotation.

¹⁴ Pour en savoir plus : <https://www.finansol.org/2020/06/11/barometre-de-la-finance-solidaire-edition-2020-2021-en-ligne/>

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Au total, on compte 2 700 fondations et près de 1 950 fonds de dotation en activité.

Face à la crise sanitaire, un engagement fort de la majorité des fondations et fonds de dotation

En 2020, **un quart** des fondations et fonds de dotation a **développé son activité**, notamment les structures gestionnaires d'hôpitaux et de maisons de retraite. Cependant, environ 2 sur 5 ont dû ralentir leurs activités, voire les interrompre pour 28 % d'entre elles.

Les fondations et fonds de dotation interrogés ont plus souvent connu une hausse de leurs dépenses (+ 34 %) que de leurs ressources (+ 23 %), en raison de l'augmentation des montants engagés pour mener leurs actions d'intérêt général. Et la tendance devrait se poursuivre : près d'un tiers des fondations et fonds de dotation a déjà prévu, au-delà de 2020, d'augmenter ses dépenses pour répondre à la crise.

Un constat s'impose : 85 % des fondations et fonds de dotation ont maintenu les subventions qu'ils avaient prévu de verser à leurs bénéficiaires. Un signe fort du soutien qu'ils ont tenu à apporter aux associations durant cette période.

Des fondations et fonds de dotation agiles face aux nouveaux enjeux

Durant la crise sanitaire, le secteur a montré une forte capacité d'adaptation : les fondations ont su innover en développant de nouvelles actions, notamment en direction des enfants et des jeunes. Viennent ensuite les personnes en difficulté économique, les personnes âgées, les familles et les personnes malades ou en situation de handicap. L'action sociale reste le domaine d'intervention prioritaire.

La quasi-totalité de celles qui ont mis en place de nouvelles actions ou de nouveaux partenariats vont les poursuivre au-delà de la crise : par exemple, les Fondations Groupe Primonia et BNP Paribas, toutes deux abritées à la Fondation de France, ont décidé de continuer respectivement à agir auprès des jeunes en souffrance psychologique, et à accompagner les associations mobilisées auprès des plus vulnérables (personnes sans-abri, âgées, malades ou isolées).

Enfin, 4 fondations sur 10 ont prévu de réaliser un travail de révision stratégique à partir des enseignements tirés de leur action pendant la crise sanitaire. C'est le cas par exemple de la Fondation Autonomia, qui a revu sa stratégie d'action auprès des personnes isolées et dépendantes en rupture de soins. Le secteur démontre ainsi sa capacité à réorienter son action face aux nouveaux défis auxquels il est confronté.

« Malgré la crise, la progression du nombre et de l'activité des fondations et des fonds de dotation témoigne de la mobilisation exceptionnelle et indéfectible du secteur de la philanthropie pour répondre aux urgences sanitaires et sociales auxquelles nous sommes confrontés. Dans un contexte bouleversé, l'engagement philanthropique a démontré toute sa pertinence, mais aussi sa capacité d'innovation et d'adaptation aux besoins prioritaires. Après la réponse à l'urgence, les fonds et fondations travaillent d'ores et déjà à la réorientation de leur stratégie pour s'adapter aux défis du monde post-Covid », déclare Axelle Davezac, Directrice générale de la Fondation de France.¹⁵

¹⁵ Source : [BAROMETRE ANNUEL DE LA PHILANTHROPIE 2021 - Fondation de France](#)

G7 finance : vers un impôt sur les sociétés minimal ?

La mondialisation de la fiscalité se met en route. Le G7 Finances s'est engagé sur l'objectif d'un taux d'impôt minimal mondial sur les sociétés d'« *au moins 15%* », d'après un communiqué commun publié le 5 juin à l'issue d'une réunion de deux jours à Londres.

Cet accord du groupe des sept grandes puissances a été qualifié d'historique et de « *moment de fierté* » dans une déclaration télévisée du Chancelier de l'Échiquier, le ministre des Finances britannique, Rishi Sunak, qui présidait la rencontre en tant que pays organisateur du G7.

Le compromis des 7 pays (Royaume-Uni, France, Allemagne, Italie, Japon, États-Unis, Canada) en vue d'une réforme mondiale de la fiscalité « *adaptée à l'ère numérique* », comme le décrit Rishi Sunak, envoie ainsi une impulsion importante pour la réunion du G20 qui se tiendra en juillet à Venise, où un accord plus concret est attendu.

La réforme vise à mettre fin à la concurrence fiscale entre les pays. Si les négociations à l'OCDE aboutissent, la France a déjà dit qu'elle adopterait une directive européenne sur le sujet dès le premier semestre 2022, durant la présidence française de l'Union.

Cette réforme de la fiscalité définit les modalités de taxation des bénéfices des entreprises pour une répartition plus juste des recettes fiscales. L'objectif est de taxer les multinationales là où elles réalisent leurs bénéfices et non plus seulement là où elles sont enregistrées, souvent dans des pays à faible pression fiscale. La mesure s'appliquera aux entreprises internationales qui réalisent au moins 10 % de marge bénéficiaire. L'accord prévoit qu'au-dessus de ce seuil, 20 % des bénéfices réalisés soient taxés dans les pays où le groupe opère.

Outre un taux minimal mondial, cette réforme négociée par l'OCDE prévoit de moduler l'impôt sur les sociétés en fonction des bénéfices réalisés dans chaque pays, indépendamment de leur établissement fiscal. Ce deuxième point vise en particulier les sociétés du numérique, qui paient des impôts souvent sans rapport avec les revenus et les profits qu'elles dégagent localement.

Ce sont évidemment les grandes entreprises américaines de l'économie numérique, les fameuses GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), qui seront les plus concernées. Par ailleurs, le texte prévoit un taux minimum mondial de l'impôt sur les sociétés d'au moins 15 %, ce qui représenterait des recettes globales de 150 milliards de dollars. Reste un bémol important : l'opinion du reste du monde. Rendez-vous en juillet au Sommet du G20. ¹⁶

¹⁶ G7 finance : vers un impôt sur les sociétés minimal ? – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/impot-mondial-sur-les-societes-et-transparence-sur-le-climat-deux-avancees-majeures-du-g7-finances-149872.html>
- <https://www.capital.fr/economie-politique/le-g7-saccorde-sur-une-taxe-mondiale-sur-les-societes-dau-moins-15-1405493>

G7 environnement : fin des financements au charbon dès 2021

Les ministres de l'environnement des pays du G7, réunis vendredi 21 mai en visioconférence sous l'égide du Royaume-Uni, ont annoncé vouloir mettre fin, en 2021 et dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, « au financement public des centrales électriques conventionnelles au charbon », comme précisé dans un communiqué de la ministre de l'environnement allemande, Svenja Schulze.

« Le G7 convient que tout nouvel investissement dans la production d'électricité à partir du charbon dans le monde doit cesser maintenant, car il n'est pas compatible avec l'objectif » de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C d'ici la fin du siècle, comme fixé par l'accord de Paris, précise-t-elle encore. Pour la ministre allemande, il s'agit « d'un pas en avant important car ce n'est qu'ainsi que nous, pays industrialisés, pouvons exiger de manière crédible que d'autres nous suivent dans cette voie ».

Autre engagement à l'issue de cette rencontre, annoncé par la ministre allemande : « L'approvisionnement en électricité doit être décarboné autant que possible dans le courant des années 2030, c'est-à-dire qu'il doit se passer de charbon, de pétrole et de gaz ». L'ensemble des ministres souhaitent également que leurs pays atteignent la neutralité climatique « au plus tard en 2050 », l'Allemagne ayant récemment relevé ses objectifs climatiques pour y parvenir dès 2045.

Après avoir initialement résisté à l'idée de mettre fin au financement du charbon, le Japon s'est rallié au groupe des principales économies, envoyant ainsi un signal fort de l'accélération de l'abandon du charbon en Asie. Cette décision laisse la Chine isolée en tant que dernier grand bailleur de fonds des projets de charbon à l'étranger.

Les ministres ont également convenu de supprimer progressivement l'aide gouvernementale directe aux projets d'exploitation de combustibles fossiles à forte intensité de carbone à l'étranger, « sauf dans des circonstances limitées, à la discrétion de chaque pays » et de manière à « maintenir l'objectif de 1,5°C à portée de main ».

Le Royaume-Uni, qui préside actuellement le G7, organisera la conférence sur le climat COP26 en présentiel, en novembre, à Glasgow. Prévu pour novembre 2020 et repoussé à cause de la pandémie liée au Covid-19, ce sommet, qui réunira des dirigeants issus de 196 pays.

« De beaucoup de manières, le réchauffement climatique, la perte de biodiversité et la pandémie actuelle ont toutes les mêmes causes : nous dirigeons nos économies comme si nous avions une seconde planète de secours », rappelle également, en ces mots, M^{me} Schulze.¹⁷

¹⁷ G7 environnement : fin des financements au charbon dès 2021 – pour en savoir plus :

- <https://www.climatechangenews.com/2021/05/21/g7-commits-end-unabated-coal-finance-2021-keep-1-5c-within-reach/>
- <https://www.france24.com/en/europe/20210521-g7-countries-agree-to-end-state-financing-for-coal-power-plants-this-year>
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/05/21/les-pays-du-g7-s-engagent-a-ne-plus-subventionner-les-centrales-a-charbon-a-la-fin-de-2021_6081075_3244.html

Les Banques Centrales veulent influencer sur la transition écologique

En septembre 2015, Mark Carney, alors gouverneur de la Banque d'Angleterre, avait prononcé un discours pour alerter sur les risques que le changement climatique faisait peser sur la stabilité financière. Le *Daily Telegraph*, le grand quotidien conservateur britannique, avait réagi avec un titre agacé : « *Qui a chargé M. Carney du changement climatique ? Quoi d'autre encore ? La guerre en Syrie ?* » A lire le quotidien, qui reflétait une idée très répandue parmi les banquiers centraux, ces derniers n'avaient pas leur place dans le débat environnemental.

Six ans plus tard, le ton a sensiblement changé. Pendant trois jours, du 2 au 4 juin, une conférence organisée notamment par la Banque de France, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque des règlements internationaux, a réuni les principaux banquiers centraux pour examiner leur rôle dans la lutte contre le changement climatique. Étaient présents Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne (BCE), Jerome Powell, patron de la Réserve fédérale américaine, ou encore Yi Gang, gouverneur de la Banque centrale de Chine. Aujourd'hui, le sujet fait presque consensus : les banques centrales veulent agir. François Villeroy de Galhau, le gouverneur de la Banque de France reconnaît lui aussi avoir changé de position sur le sujet.

La question de savoir si les banques centrales doivent s'impliquer dans le sujet n'a rien d'une obscure querelle ésotérique. La finance, « carburant » de l'économie mondiale, a un rôle primordial à jouer dans la transition écologique. S'il faut mettre en place de nouvelles infrastructures pour produire de l'énergie verte, ou changer de fond en comble la technologie des voitures, cela nécessitera d'énormes financements. Les banques centrales ont occupé un rôle clé dans la révolution industrielle du XIX^e siècle. Elles peuvent jouer le même rôle avec le climat.

Si la prise de conscience des banques centrales est claire, le débat concerne leur action. La BCE se veut pionnière. Elle procède actuellement à une grande remise à plat de sa stratégie, dont le résultat sera présenté à l'automne 2021. Le changement climatique en fera partie.

L'action pourrait se dérouler à trois niveaux, espère M. Villeroy de Galhau. D'abord, la BCE pourrait intégrer le changement climatique dans ses modèles de prévision économique, qui sont très importants dans son travail quotidien. Ensuite, en tant que régulateur, elle pourrait obliger les banques à révéler leur exposition au risque climatique. La BCE va mener en 2022 un stress test (test de résistance) climatique des banques, afin de tenter de mesurer les risques de chaque établissement. La Banque de France a déjà effectué cet exercice, mais uniquement sur la base du volontariat des institutions financières.

Enfin, la BCE pourrait agir directement sur les marchés. Dans le cadre de son programme d'achat de dettes, elle détient à ce jour 276 milliards d'euros d'obligations d'entreprise. Une étude de Greenpeace de 2020 a montré que 63 % de ces achats venaient d'entreprises très polluantes : production d'électricité, sociétés d'infrastructure et de transport, automobile... La BCE se contente de refléter le marché, se voulant officiellement neutre. Désormais, elle pourrait décider de « verdir » ses acquisitions d'obligations d'entreprise.

En Europe, cette approche en faveur d'une stratégie environnementale paraît sur le point de s'imposer. Même Jens Weidmann, le très orthodoxe président de la Bundesbank (Banque centrale allemande), a

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

semblé annoncer, mercredi 2 juin, qu'il se rangeait – au moins partiellement – à ces arguments. « *S'il n'y a pas de solution adéquate [sur les marchés financiers], la BCE devra adopter des mesures alternatives pour inclure sérieusement les risques climatiques.* »

Aux Etats-Unis en revanche, les hésitations perdurent. Si Jerome Powell juge que le changement climatique fait partie de son mandat au nom des risques pesant sur la stabilité financière, il se montre réticent à mettre en place des stress tests climatiques des banques. Pour lui, les Banques centrales ne doivent pas se substituer au politique. Pour la Chine, le discours officiel est plus proche de l'attitude européenne. La réalité, elle, est floue. La Banque centrale affirme avoir conduit des stress tests climatiques des banques, mais les résultats sont confidentiels.

Au-delà de l'action directe des banques centrales, une grande bataille se déroule quant à l'instauration de standards environnementaux officiels, ce qui permettrait de savoir quels investissements peuvent être classés comme « verts ». A ce stade, plus de 200 normes différentes existent dans le monde. Dès lors, pour un investisseur, même de bonne volonté et cherchant à placer son argent dans des projets favorables à l'environnement, la visibilité est très réduite. « *Il faut une standardisation maximale, sinon il risque d'y avoir énormément de "greenwashing" involontaire* », prévient Christine Lagarde.

Par ailleurs, les entreprises qui le souhaitent peuvent rendre public leur niveau d'impact sur l'environnement, en utilisant une norme dite TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures). Au total, 1 500 grandes entreprises y adhèrent, mais sur la base du volontariat. Faut-il rendre la TCFD obligatoire ? Pour la BCE, l'autorégulation des acteurs financiers n'est pas souhaitable, rappelant que c'est celle-ci qui a conduit à la crise financière de 2008...¹⁸

¹⁸ Les Banques Centrales veulent influencer sur la transition écologique – pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/06/05/transition-ecologique-la-prise-de-conscience-des-banquiers-centraux_6082969_3234.html
- <https://www.ft.com/content/86468d56-00c8-4f3a-b128-8b2e8922a93e>
- <https://www.reuters.com/business/sustainable-business/ride-green-swan-central-banks-grapple-with-climate-risk-2021-06-04/>
- <https://www.wsj.com/articles/central-banks-jump-into-climate-change-policy-fray-11621166402>



L'ESS en mouvement

IMPACTS D'UN AN DE CRISE SANITAIRE SUR LES ASSOCIATIONS	21
120 ANS DE LA LOI 1901 : UNE TRIBUNE DES ASSOCIATIONS	22
INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF : UN NOUVEAU MODE DE DETENTION CAPITALISTIQUE ?	24
FINANSOL ET L'IILAB FUSIONNENT POUR CREER FAIR, LE COLLECTIF DES ACTEURS DE LA FINANCE A IMPACT SOCIAL.....	28

Impacts d'un an de crise sanitaire sur les associations

Le Mouvement associatif, en partenariat avec le RNMA et Recherches & Solidarités, a publié le 8 juin les résultats du troisième volet de l'enquête concernant les impacts de la crise sanitaire sur les associations.

Cette enquête a été construite avec l'appui des membres du Mouvement associatif et du RNMA, en lien avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, et avec le soutien d'Hexopée et de France Générosités.

Au total, 10 000 associations ont témoigné de leur situation, des impacts de la crise sur leur organisation, sur le bénévolat et sur le déroulement des activités, ont confié leurs préoccupations immédiates et leurs besoins.

Des impacts financiers contenus sur 2020, des signes de tension sur 2021

Les dispositifs d'aides et de soutien mis en place, l'accès au chômage partiel, le maintien des partenariats ont permis à une majorité d'associations de limiter les impacts financiers sur leur budget 2020. 44% se déclarent à l'équilibre ou avec un léger excédent, 22% avec un déficit acceptable.

Mais en avril 2021, 40% des associations sont encore quasiment à l'arrêt, plus d'une sur deux déclare une baisse des cotisations (contre 27% à l'été 2020), et une sur 5 subit une augmentation des coûts générés par la crise.

Dans un contexte marqué par les incertitudes, une priorité : recréer du lien

Les premiers sujets de préoccupation à court terme des associations sont la capacité à disposer à nouveau de lieux d'accueil pour leurs publics, pour 71% d'entre elles, et la reprise des relations avec ceux-ci, adhérents, bénéficiaires, un sujet bien plus prégnant qu'il y a quelques mois (55% contre 45% en 2020). Vient s'y ajouter la nécessité d'adapter les activités dans la durée et/ou au contexte sanitaire encore fragile, pouvant entraîner des annulations d'évènements ou d'activités.

Les associations, lieu de sociabilisation, de partage, de rencontres, sont touchées au cœur par une crise qui a renvoyé et maintenu chacun chez soi pendant de longs mois. Nul ne peut encore en mesurer pleinement les effets à moyen et long terme, mais les associations sont tout à fait conscientes des enjeux : les liens avec les adhérents et les bénéficiaires en particulier et la (re)mobilisation des bénévoles et dirigeants sont au premier rang des sujets à prendre en compte dans les prochains mois.

Quels besoins pour répondre à ces enjeux

Face aux incertitudes des conditions de reprise et à la perspective d'arrêt des dispositifs généraux de soutien, le besoin de sécurisation financière est clairement exprimé, notamment par la demande de confirmation des subventions annoncées (25%), et la possibilité d'aide financière exceptionnelle au regard de la situation (20%). Mais les besoins sont aussi des besoins de visibilité, d'aide à la communication (21%) ou d'outils numériques pour animer la vie associative à distance (17%). Des

besoins très concrets pour remettre en route pleinement la dynamique collective qui fait le cœur de la vie associative.¹⁹

En savoir plus :

- [Découvrir les résultats détaillés](#)

120 ans de la loi 1901 : une tribune des associations

A l'heure des 120 ans de la « loi 1901 », quelle ambition politique pour les associations ?

La loi relative au contrat d'association dite « loi 1901 » fêtera le 1er juillet, son 120e anniversaire. C'est l'occasion de rappeler à tous combien les associations sont des actrices majeures de la société française. Mais c'est l'occasion de dire aussi combien ce principe de libre association à valeur constitutionnelle, acquis de longue date en France, peut être porteur de renouveau démocratique dès lors que les citoyennes et citoyens s'en saisissent pour défendre des idées, prendre soin des autres et de la nature, ou animer son territoire. Alors que le projet de loi confortant le respect des principes de la République veut venir encadrer les libertés associatives, quelle ambition politique portons-nous pour les associations ?

20 millions de Français et Françaises sont engagés bénévolement dans une ou plusieurs associations. Et 40% sont membres d'une association au moins. Bien que chacun individuellement n'en ait pas toujours conscience, cet engagement est créateur de lien social, de fraternité et de citoyenneté, dans la proximité et au-delà des frontières. Son importance sociétale est cruciale pour notre pays. S'il en était besoin, la crise sanitaire que nous connaissons témoigne du rôle indispensable des acteurs associatifs au cœur de notre société. L'engagement bénévole est aussi générateur d'épanouissement personnel et collectif. Il rime avec l'envie d'être utile, de donner et de recevoir. Et il contribue à la concorde sociale et au bien-être de chacun comme le montre régulièrement études et sondages.

L'engagement associatif, à travers le temps et les continents, est également générateur de progrès social. Luttés ouvrières, lutte contre toute exclusion liée à la dépendance, droits des femmes, droits et protection de l'environnement, droits de l'Homme, libertés, éducation et soin pour tous, etc. Nos acquis sociétaux, nous les devons bien souvent à la liberté d'association. Dans un état autoritaire, c'est la première des libertés à être interdite, contrôlée, limitée ou entravée.

En France, il aura fallu plusieurs dizaines d'années et 33 projets, propositions et rapports avant l'adoption de la loi du 1er juillet 1901, fruit de longs débats comme cet extrait d'un rapport sénatorial de 1882 le souligne : « *L'homme est si peu de chose par lui-même, qu'il ne peut faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal qu'en s'associant. De là les jugements contradictoires dont l'association est l'objet. Les uns ne croient pas que la société puisse être en sécurité avec elle, et les autres n'admettent pas qu'on puisse se passer d'elle. Nous croyons qu'il n'y a pas d'armure plus solide contre l'oppression, ni d'outil plus merveilleux pour les grandes œuvres, ni de source plus féconde de consolation et de bonheur.* »

¹⁹ Source : https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2021/06/LMA_CP_09062021_resultatscovidenquête3.pdf

L'ESS en mouvement

Où en est la liberté d'association 120 ans après ? Si l'on en croit le projet de loi gouvernemental confortant le respect des principes de la République, dont le Parlement entame actuellement la dernière lecture, les associations font toujours l'objet de méfiance. Le projet de loi vise en effet à instaurer un encadrement et un contrôle des associations dans l'objectif de lutter contre « les séparatismes » parce que – précise le gouvernement – « La République n'a pas suffisamment de moyens d'agir contre ceux qui veulent la déstabiliser ».

Pourtant, le projet de loi fait unanimement l'objet de critiques ; du Haut Conseil à la Vie Associative, au Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG de la conférence des OING du Conseil de l'Europe, à la Commission consultative des Droits de l'Homme ou encore à la Défenseure des droits. D'une part, le corpus répressif existe déjà pour lutter contre « les associations séparatistes ». D'autre part, le projet de loi risque fort de manquer sa cible : car ce sont les associations de défense et promotion des causes et des droits, essentielles au débat démocratique, qui risquent de pâtir le plus des flous juridiques introduits par le texte.

A l'heure où la question de la participation des citoyennes et citoyens au projet républicain se pose très concrètement, n'avons-nous pas plus à perdre à réduire l'espace d'expression civique que représente les associations ? Et au-delà du projet de loi, quelle ambition de société portons-nous pour les associations compte tenu de leur rôle démocratique, social, économique et territorial en France ?

Plus que tous les projets de loi, les associations sont l'expression de la fraternité et de la citoyenneté. Elles sont notre richesse et notre bien commun. C'est pourquoi, 120 ans après l'adoption de la Loi « 1901 », 50 ans après sa reconnaissance constitutionnelle et 20 ans après la signature de la première Charte des engagements réciproques, nous affirmons qu'il est nécessaire d'avoir confiance, plus que jamais, dans la liberté associative. Car « *dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science mère, le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là.* » Alexis de Tocqueville

Tribune collective à l'initiative du Mouvement associatif

Découvrir les signataires : <https://lemouvementassociatif.org/tribuneloi1901-signataires/>

Institutions sans but lucratif : un nouveau mode de détention capitalistique ?

La détention du capital social de société commerciale par des institutions sans but lucratif (ISBL) s'impose comme un sujet central au sein de l'économie sociale et solidaire (ESS). À l'heure où l'on parle de plus en plus de capitalisme responsable, cette nouvelle approche de la gouvernance d'entreprises capitalistes offre des perspectives encourageantes en réponse aux nouveaux enjeux sociétaux et environnementaux.

En partenariat avec :



L'affaire Danone²⁰ et l'éviction de son président-directeur général (PDG), Emmanuel Faber, auront au moins démontré une chose : en l'état actuel, les engagements pris en application de la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite « loi Pacte », du 22 mai 2019²¹ et l'avènement de la société à mission²² ne pèsent décidément pas lourd face à la volonté des actionnaires de préserver une capitalisation boursière à haut rendement financier²³. S'il faut toutefois saluer cette initiative récente, qui fait de la France un État pionnier en la matière au sein de l'Union européenne, il importe désormais d'aller plus loin en favorisant les possibilités de confier son actionnariat à des ISBL – associations, fondations, fonds de dotation. L'objectif est triple : limiter l'emprise des marchés financiers et (re)placer l'entreprise capitaliste au cœur des enjeux sociaux et environnementaux, mais également ouvrir de nouvelles perspectives en matière de gestion et de financement d'activités d'intérêt général. C'est donc au regard de la législation actuelle qu'il convient de faire un état des lieux des différents modes de détention capitalistique possibles pour les structures à but non lucratif ou à lucrativité limitée appartenant au champ de l'ESS²⁴.

NOUVEAUX ENJEUX, NOUVEAU DÉFI

La question de la maîtrise de sociétés capitalistes par des ISBL – ou des entreprises de l'ESS – représente en enjeu fondamental, notamment parce qu'elle rend plausible l'hypothèse d'une refondation du capitalisme. Or, sur ce terrain-là, l'affaire Danone²⁵ a surtout montré que le « capitalisme responsable » ne pouvait se limiter à la « raison d'être » de l'entreprise.

Autrement dit, l'échec de la loi Pacte²⁶ est avant tout celui de cette philosophie qui appréhende prioritairement l'entreprise capitaliste à partir de sa fonction sociale et de la valeur – réelle ou supposée – qu'elle est censée apporter à l'ensemble de ses parties prenantes (actionnaires, salariés, clients, communautés environnantes diverses). En réalité, la théorie du ruissellement²⁷ n'aura pas produit les effets escomptés. Et cette tentative – un peu vaine – d'« humaniser » l'entreprise capitalistique n'aura

²⁰ P. Liret, « Danone ou l'impasse de l'entreprise à mission », institut-isbl.fr, 26 nov. 2020 ; v. égal. du même auteur, « Loi Pacte : quel impact pour l'ESS ? », institut-isbl.fr, 25 avr. 2020.

²¹ L. n° 2019-486 du 22 mai 2019, JO du 23, JA 2019, no 604, p. 34, étude X. Delpech.

²² C. Amblard, « "Statut ne vaut pas vertu", oui mais... », institut-isbl.fr, 30 avr. 2018.

²³ Un raisonnement identique peut être tenu à propos de l'entrepreneuriat social ; sur ce sujet, v. not. J.-F. Draperi, *Ruses de riches – Pourquoi les riches veulent maintenant aider les pauvres et sauver le monde*, Payot, oct. 2020.

²⁴ P. Liret, « ESS, qui sommes-nous ? », institut-isbl.fr, 26 juill. 2020.

²⁵ M.-J. Cougard, L. Boisseau, « Danone : des actionnaires demandent aux administrateurs de clarifier leur vision du groupe », lesechos.fr, 8 avr. 2021.

²⁶ L. n° 2019-486, préc.

²⁷ A. Parienty, *Le Mythe de la « théorie du ruissellement »*, La Découverte, sept. 2018.

pas permis de s'affranchir du totem formulé par Milton Friedman au début des années 1970 : la responsabilité sociétale de l'entreprise est avant tout de faire des profits et l'actionnaire demeure toujours le propriétaire de l'entreprise. C'est donc en fonction de son intérêt qu'elle continue et continuera d'être gouvernée, peu importe la manière dont est rédigé son objet statutaire²⁸, censé définir sa raison d'être.

Il faudra donc aller plus loin dans les tentatives de refondation du capitalisme et, de ce point de vue, le soutien apporté aux velléités hégémoniques de l'ESS par une présence de ses différentes composantes dans tous les secteurs économiques constitue une solution envisageable²⁹. Mais pour préserver les chances de succès d'un tel projet, cela suppose que l'ESS accepte de jouer un rôle plus important dans la gouvernance d'entreprises capitalistes.

Vers un capitalisme sociétal ?

Le contexte de crise sanitaire, sociale et environnementale impose la nécessité de refonder le capitalisme pour évoluer vers un capitalisme plus responsable. Cependant, pour relever un tel défi, l'entreprise capitaliste ne doit plus simplement satisfaire des intérêts particuliers (actionnaires), mais au contraire inscrire sa démarche dans une dimension collective mieux à même d'appréhender – et ainsi de préserver – le bien commun³⁰. Plus qu'un capitalisme responsable³¹, c'est donc vers un « capitalisme sociétal » – au sens où il doit permettre de faire société³² – qu'il convient de s'orienter. Cette nouvelle approche proposée du capitalisme pose ainsi en creux celle de la refondation du contrat social qui lie l'entreprise capitaliste au reste de la nation. Or, dans le contexte de crise actuelle, ce nouveau contrat social aura pour principale conséquence de faire peser de nouvelles responsabilités sur l'entreprise capitaliste. Bien entendu, il lui appartiendra toujours d'assurer la reprise économique dans le respect des conditions sanitaires, mais, désormais, il lui faudra également solidariser ses différentes parties prenantes autour de valeurs partagées et, ainsi, générer une prospérité résiliente et durable.

Stabilité de l'actionariat

C'est précisément au regard des changements espérés – mentionnés ci-dessus – que la question de la détention capitaliste par un organisme reconnu d'intérêt général (ISBL ou entreprise de l'ESS) devient absolument centrale : d'une part, parce qu'en qualité d'actionnaire majoritaire, c'est lui qui sera en capacité d'orienter l'entreprise capitaliste (filiale) vers des comportements plus vertueux ; d'autre part, parce que les résultats de ces filiales serviront in fine à financer les activités d'intérêt général de leur « holding à but non lucratif »³³. Loin de toute utopie, cette nouvelle organisation – capitaliste – de l'entreprise tend à se développer partout en Europe³⁴. Il a été vu précédemment qu'elle ouvrait la possibilité de financer des missions ou des organismes d'intérêt général et, à tout le moins, qu'elle participait au développement de groupements économiques hybrides³⁵ conciliant activités lucratives et

²⁸ C. civ., art. 1833.

²⁹ S. Guérard, « L'ESS est la norme souhaitable de l'économie de demain », interview de J. Saddier, humanite.fr, 2 juill. 2019.

³⁰ G. Delacôte et C. Morel, Pour une économie du bien commun, Le Pommier, 2012.

³¹ Institut Montaigne, « Le capitalisme responsable : une chance pour l'Europe », sept. 2020.

³² C. Amblard, « Le rôle des fondations et fonds de dotation dans la transmission de l'entreprise : vers un renouveau du capitalisme en France ? », Lamy associations, Bull. actu., juin 2015, n° 238.

³³ C. Amblard, JA 2015, n° 525, p. 37.

³⁴ De très nombreuses fondations détiennent déjà tout ou partie du capital de sociétés européennes (Ikea, Bosch, Rolex, Velux, Carlsberg, Nokia, Électrolux, Sandoz ou encore Lego).

³⁵ A. Berger, « Groupe associatif – Toute puissance est faible, à moins d'être unie », institut-isbl.fr, 25 janv. 2018.

activités d'intérêt général³⁶. Elle permet également d'éviter la dispersion de son capital en protégeant l'entreprise capitaliste d'opérations hostiles – offre publique d'achat (OPA) – qui altèrent son engagement sociétal et, à terme, menacent son implantation territoriale – risque de délocalisation.

Notation extra-financière

Les dimensions sociales de solidarité – la prospérité doit être l'affaire de tous –, de résilience – par le souci apporté à la planète – et d'indépendance doivent désormais être au cœur de l'entreprise capitaliste. Mais pour que ces valeurs puissent s'exprimer, les normes comptables et prudentielles ne peuvent plus simplement être conçues par et pour un capitalisme focalisé sur des visions et des rendements de court terme et élaborées dans l'optique d'une mondialisation « sans rivages ». Ces normes doivent par ailleurs être complétées par une information extra-financière – c'est-à-dire renseignant sur l'action globale des entreprises vis-à-vis de la société et de son environnement – homogène au sein de l'Union européenne³⁷ et conforme à ses valeurs. Du point de vue de leur détention capitalistique, la modernisation des règles prudentielles et comptables constitue donc un enjeu fondamental pour les ISBL et les entreprises de l'ESS.

QUELS MODES DE DÉTENTION CAPITALISTIQUE POSSIBLES

Dans l'ESS, le droit positif actuel est en mesure d'apporter un certain nombre de solutions graduées en fonction du mode de détention capitalistique souhaité.

Fonds de pérennité

L'article 177 de la loi Pacte³⁸ a donné naissance au fonds de pérennité, nouveau véhicule juridique conçu pour recevoir, dans le cadre d'une libéralité, tout ou partie du capital d'une entreprise ou d'une holding en vue prioritairement de gérer des participations. Cela étant, si ce fonds a pour objectif principal de contribuer à la pérennité économique de l'entreprise, il n'est pas pour autant une « fondation » car la poursuite d'une mission d'intérêt général est facultative, voire accessoire au regard de sa mission première ; il n'est même pas une ISBL dans la mesure où les participations en capital qu'il reçoit ne sont pas pour autant irréversibles. En effet, en cas de dissolution volontaire³⁹, les statuts peuvent prévoir l'affectation de l'actif net – notamment les titres détenus – à un « bénéficiaire désigné », qui peut être l'apporteur initial ou ses proches. Par conséquent, si une telle possibilité statutaire inscrit clairement le fonds de pérennité en dehors du spectre des ISBL – pour lesquelles le « but non lucratif »⁴⁰ s'entend jusqu'au traitement du boni de liquidation qui ne peut, par principe, revenir à ses membres –, rien ne l'empêche en revanche de prendre une dimension philanthropique soit en complétant son objet statutaire si tel est le souhait des fondateurs, soit en s'adossant à un fonds de dotation pour réaliser ou financer des œuvres ou des missions d'intérêt général. Ces missions ou œuvres seront alors financées par les bénéfices de l'entreprise qui remonteront au fonds de pérennité et/ou au fonds de dotation sous forme de distribution de dividendes. Toutefois, si, dans le cadre d'une transmission, le dirigeant est principalement animé par une volonté philanthropique, il lui sera alors conseillé de recourir à d'autres véhicules juridiques pour lesquels la fiscalité est beaucoup plus avantageuse, tels que la fondation ou le

³⁶ C. Amblard, [La Gouvernance des entreprises associatives](#), Juris éditions – Dalloz, coll « Hors-série, août 2019.

³⁷ Dir. 2014/95/UE du 22 oct. 2014.

³⁸ L. n° 2019-486, préc. ; v. égal. dossier « Fonds de pérennité – La fin justifie les moyens », JA 2021, no 632, p. 15.

³⁹ Décr. n° 2020-537 du 7 mai 2020, art. 10.

⁴⁰ C. Amblard, [« But non lucratif : un concept incontournable encore mal appréhendé par les associations »](#), institut-isbl.fr, 26 juill. 2020.

fonds de dotation, ce dernier permettant notamment d'effectuer des donations avant cession dans des conditions préférentielles (exonération des droits de succession et de donation)⁴¹.

Fonds de dotation

Directement inspiré du modèle anglo-saxon des endowment funds⁴², le fonds de dotation⁴³ a été introduit en droit français par l'article 140 de la loi du 4 août 2008⁴⁴ de modernisation de l'économie, modifié en dernier lieu par la loi du 22 mai 2019⁴⁵. Il s'agit d'une personne morale de droit privé à but non lucratif constituée pour réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général – fonds de dotation dit « opérationnel » – ou pour aider une autre ISBL à accomplir une mission d'intérêt général – fonds de dotation dit « redistributeur ». Elle est exclusivement contrôlée par son ou ses fondateurs qui devront nommer au moins trois dirigeants au moment de sa création. À ce stade, un versement en numéraire d'une somme minimale de 15000 euros sera également nécessaire⁴⁶. Par suite, cette dotation initiale pourra progressivement être complétée par l'affectation gratuite et irrévocable de biens et droits de toute nature⁴⁷, et notamment par l'apport de titres de sociétés. De fait, rien ne s'oppose à ce qu'un fonds de dotation devienne actionnaire, même majoritaire, d'une société capitaliste. Dans ces conditions, il lui appartiendra de sectoriser comptablement son activité de gestion de titres⁴⁸ conformément aux règles fiscales prévues à cet effet⁴⁹ afin d'éviter que cette détention patrimoniale ne vienne impacter son statut fiscal d'organisme – non assujéti – d'intérêt général⁵⁰. Dès lors, même en qualité d'actionnaire majoritaire, le fonds de dotation pourra disposer de dirigeants communs⁵¹ avec sa filiale commerciale lui permettant d'intervenir « concrètement et de façon importante »⁵² dans la gestion de cette dernière et, ainsi, de l'orienter durablement vers des comportements plus responsables sans risquer de remettre en cause son statut fiscal de départ.

Fondation familiale ou actionnaire

Sous réserve de respecter les mêmes règles que celles précédemment exposées, une société commerciale pourra également être majoritairement détenue et donc dirigée par une fondation familiale ou actionnaire, constituée sous la forme d'une fondation reconnue d'utilité publique (FRUP) ou abritée⁵³. Là encore, dans un tel schéma, il s'agira pour une famille, mais également ses descendants, de donner du sens à son patrimoine. Cependant, et à la différence du fonds de dotation, la FRUP aura immédiatement vocation – c'est-à-dire dès sa constitution – à fonctionner en toute indépendance vis-à-vis de son ou ses fondateurs. Son but et ses missions devront donc être distincts de ceux de ses

⁴¹ CGI, art. 795, 14o.

⁴² M. Chabrol, « Le fonds de dotation à la française et l'endowment fund aux États-Unis », mémoire de master 2 en recherche de droit européen comparé, université Paris 2 Panthéon-Assas, 2016

⁴³ C. Amblard, [Fonds de dotation – Une révolution dans le monde des institutions sans but lucratif, 2e éd., Wolters Kluwer, nov. 2015.](#)

⁴⁴ L. n° 2008-776 du 4 août 2008, JO du 5 ; dossier « Fonds de dotation – 10ans, ça se fête! », JA 2018, n° 583, p.15.

⁴⁵ L. n° 2019-486, préc.

⁴⁶ L. n° 2008-776, préc., art. 140, III, al. 2 ; décr. n° 2009-158 du 11 févr. 2009, art. 2 bis.

⁴⁷ Ibid., art. 140, I, al. 1er.

⁴⁸ BOFIP-Impôts, BOI-IS-CHAMP-10-50-20-10 du 3 oct. 2018, § 600 et s.

⁴⁹ Ibid., § 120 et s.

⁵⁰ CGI, art. 238 bis, 1, g).

⁵¹ Ces dirigeants devront respecter les critères de gestion désintéressée tels que décrits par BOFIP-Impôts, BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20 du 7 juin 2017, § 50 à 510.

⁵² Tel est le cas lorsque les dirigeants de la filiale sont également dirigeants du fonds de dotation ou lorsque des liens de parenté existent entre les dirigeants du fonds de dotation et ceux de la filiale.

⁵³ Dossier « Fonds et fondations – Portrait de famille », JA 2018, n° 578, p. 15.

fondateurs⁵⁴ et ne pourront prendre la forme d'un soutien à l'action de ces derniers⁵⁵. La recherche de l'intérêt général devra être prépondérante⁵⁶. Dans cette hypothèse, le conseil d'administration de la fondation ne pouvant être sous le contrôle direct ou indirect du ou des fondateurs, c'est donc à la communauté des administrateurs (fondateurs, personnes qualifiées, membres de droit, salariés, donateurs mécènes) qu'il appartiendra de gérer la filiale commerciale comme une entreprise responsable.

Coopérative

D'autres cadres juridiques, tels que la coopérative⁵⁷ ou encore la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)⁵⁸, directement issus du périmètre de l'ESS, peuvent contribuer à façonner l'émergence d'un capitalisme plus responsable. En effet, le multisociétariat (clients, usagers, bénéficiaires, investisseurs, salariés, collectivités territoriales, etc.), le fonctionnement démocratique interne (« un homme, une voix ») ainsi que le caractère globalement désintéressé de sa démarche (but lucratif limité, impartageabilité des réserves) sont autant de principes permettant à ce type d'entreprise capitaliste de s'intégrer d'une manière plus harmonieuse et durable dans son écosystème. Lorsque la coopérative prend la forme d'une SCIC, cette dynamique collective sera d'autant plus marquée dans la mesure où son objet statutaire doit intégrer une finalité entrepreneuriale fondée sur l'utilité sociale⁵⁹. Ainsi, concernant ce type d'entreprise relevant du secteur de l'ESS, il apparaît clairement que la prégnance des principes coopératifs sur sa forme juridique commerciale – société anonyme à responsabilité limitée (SARL), société par actions simplifiée (SAS), société anonyme (SA) – offre des perspectives de gestion capitaliste plus responsables et par conséquent plus durables.

Colas Amblard, Président de l'Institut ISBL

Finansol et l'iiLAB fusionnent pour créer FAIR, le collectif des acteurs de la finance à impact social

Finansol et l'iiLab, acteur historique de la finance solidaire et laboratoire d'innovation sur l'impact, ont décidé le 28 juin d'unir leurs forces pour devenir FAIR, le collectif des acteurs de la finance à impact social. Ses objectifs sont, en France, de fédérer les acteurs de la finance à impact social et, à l'international, d'être un pôle d'expertise français dans ce domaine.

Cette fusion intervient 20 jours après la publication de la 18^{ème} édition du baromètre La Croix – Finansol de l'économie solidaire, qui a dévoilé une croissance annuelle de 33% de la finance solidaire avec un montant total d'encours de 20,3 milliards d'euros au 31/12/2020.

⁵⁴ CE, sect. intérieur avis, 12 juin 2012, n° 386291 ; CE, sect. intérieur avis, 6 juin 2017, n° 393147.

⁵⁵ CE, sect. intérieur avis, 6 juin 2017, n° 393147.

⁵⁶ CE, sect. intérieur avis, 18 déc. 2018, n° 396331.

⁵⁷ L. n° 47-1775 du 10 sept. 1947.

⁵⁸ L. n° 2001-624 du 17 juill. 2001.

⁵⁹ Circ. DIES n° 2002-316 du 18 avr. 2002 : « Le caractère d'utilité sociale d'une institution ne découle pas du secteur dans lequel elle exerce son activité, mais bien des conditions dans lesquelles elle l'exerce. »



FAIR aspire à une économie qui replace la personne au centre de son développement et agit, en France et à l'international, pour une finance inclusive au service d'un meilleur impact social et environnemental. A cet effet, FAIR mobilise les épargnants individuels et les investisseurs institutionnels, s'appuyant sur l'engagement citoyen et l'innovation financière.

Ses missions sont de :

- **Fédérer** la communauté d'acteurs et de citoyens engagés autour d'une finance générant plus d'impact, de transparence, de solidarité ;
- **Accompagner** et former ses membres ;
- **Encourager l'innovation** et le développement d'outils financiers au service de l'impact social et environnemental, et de la solidarité ;
- **Promouvoir** collectivement l'épargne et l'investissement à impact social afin que ceux-ci progressent du même pas et s'ajustent harmonieusement ;
- **Représenter** sa communauté de membres auprès des pouvoirs publics ;
- **Diffuser** et partager les bonnes pratiques à travers le monde.

Cette fusion marque l'aboutissement de 25 ans d'engagement au service de la finance à impact social. Depuis sa création en 1995, **l'association Finansol a pour objet de promouvoir la solidarité dans l'épargne et la finance**. A travers des actions de sensibilisation et l'animation de son réseau, l'association souhaitait faire prendre conscience à chacun qu'il peut jouer un rôle dans l'instauration d'une finance utile, équitable et raisonnée.

L'iLab, créée en 2016, est une **plateforme associative d'expérimentation et de développement de l'investissement à impact social**, portée par un collectif fort. Pour avancer dans un cadre partagé, en particulier concernant les Contrats à Impact Social, l'iLab s'est doté d'une charte éthique visant à garantir les modalités déontologiques d'intervention des différentes parties prenantes.⁶⁰

⁶⁰ Article inspiré de : <https://www.finansol.org/2021/06/28/fair-financer-accompagner-impacter-rassembler/> et <https://www.finansol.org/2020/06/11/barometre-de-la-finance-solidaire-edition-2020-2021-en-ligne/>



RSE et engagement des entreprises

ENTREPRISES ET PARTIES PRENANTES : MIEUX DIALOGUER POUR AMELIORER SA RESILIENCE.....	31
VERS UNE CULTURE DE L’EVALUATION DE L’IMPACT, QUELS ENJEUX POUR LES MECENES ?	32
FONDATION TOTALENERGIES, UN INVESTISSEUR SOCIETAL INSPIRANT	35
DEVOIR DE VIGILANCE : VERS UNE JUDICIARISATION DE LA RSE	36
AUX ÉTATS-UNIS, LA DIVERSITE RACIALE EN ENTREPRISE EST DESORMAIS EVALUEE.....	37
POUR OXFAM, L’AMBITION CLIMAT DES ENTREPRISES DOIT SE TRADUIRE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	38

RSE et engagement des entreprises

Entreprises et parties prenantes : mieux dialoguer pour améliorer sa résilience

L'analyse des pratiques de dialogue des entreprises (en France et à l'international) avec leurs parties prenantes, c'est le sujet des deux rapports publiés en février et en juin dernier par le Comité 21 et Des Enjeux et des Hommes. Ils sont le fruit d'un Think tank « Entreprises et parties prenantes : nouvelles voies de résilience et de gouvernance » animé depuis septembre 2020 par les deux organisations. Une troisième publication constituée de recommandations paraîtra en septembre 2021 pour clore ce cycle de travaux.

Article rédigé par :



Comment le dialogue avec les parties prenantes influence-t-il la résilience des entreprises dans un contexte de crise ? Quelles sont les modalités de gouvernance incluant davantage les parties prenantes permettent d'aider les entreprises à être plus résiliente ? Ce sont les questions auxquelles ont tenté de répondre le Comité 21 et Des Enjeux et des Hommes dans leur deuxième publication « **Dialoguer avec les parties prenantes pour améliorer sa résilience** » parue en juin dernier.



Tout au long de l'année, il s'est appuyé sur un groupe de travail composé d'experts et de praticiens sur les questions soulevées et en capacité d'apporter des éclairages nouveaux et des propositions. Responsables de la RSE, de la gouvernance ou des RH, directeur/directrice général(e), auteur, professeur d'école de commerce, président(e) d'entreprise ou d'institut et consultant(e) RSE composent ainsi le groupe de travail. Des enquêtes qualitatives et quantitatives ont permis de compléter l'analyse. Cette collaboration donne lieu à un premier livrable paru en février 2021 le "Benchmark international des pratiques de dialogue avec les parties prenantes".

En juin 2021, le Think tank poursuit son chemin et publie son deuxième livrable "Dialoguer avec ses parties prenantes pour améliorer sa résilience, où en sont les entreprises françaises ?". Comme son nom l'indique, l'analyse se concentre cette fois sur un périmètre national.

Le Think tank s'est appuyé sur une enquête qualitative reposant sur 21 entretiens auprès de trois cibles : entreprises engagées, experts et parties prenantes et sur deux enquêtes quantitatives (questionnaires en ligne) afin de collecter et analyser le point de vue des entreprises et des parties prenantes sur l'état du dialogue parties prenantes en France.

Ce travail a permis d'identifier deux grandes tendances :

- D'une part, l'utilité du dialogue fait consensus auprès des entreprises et des parties prenantes étudiées. Les entreprises reconnaissent en effet, qu'il permet d'accroître sa résilience en anticipant les tendances futures et les parties prenantes quant à elles, qu'il permet de faire avancer les entreprises sur les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.
- D'autre part, l'étude a permis de révéler une faible maturité des entreprises, mais aussi un décalage entre la perception de l'enjeu stratégique que représente le dialogue et les pratiques effectives. La prise de conscience collective des intérêts à dialoguer ne se traduit pas encore dans les faits. Les principaux freins identifiés sont le manque de soutien des dirigeants et de méthodologie pour pratiquer le dialogue.

RSE et engagement des entreprises

Le Think tank conclue ce deuxième livrable en partageant des axes d'amélioration pointés par les acteurs eux-mêmes : le besoin d'une meilleure structuration de la démarche, le recours à davantage d'experts, l'évolution des modalités de dialogue en menant davantage de co-construction, la mise au dialogue de sujets stratégiques par exemple. Parmi les 10 règles d'or pour mener un bon dialogue avec ses parties prenantes identifiés par le Think tank en fin de publication figure : la sincérité de l'engagement, le climat de confiance, la mise au dialogue de sujet stratégiques, une approche inclusive ou encore, la transparence de la démarche.

En septembre prochain, le Comité 21 et Des Enjeux et des Hommes publieront leur troisième livrable. Celui-ci présentera des propositions élaborées sur la base des analyses réalisées afin d'améliorer le dialogue et de mieux intégrer les parties prenantes à la gouvernance de l'entreprise. Elles donneront des clés pour progresser d'un niveau à l'autre parmi les 4 niveaux de maturité présentés dans les rapports. A suivre donc ...

Sarah Dayan, responsable RSE-Climat
Jeanne Maizy, chargée de mission RSE-Climat

Liens utiles :

- "Benchmark international des pratiques de dialogue avec les parties prenantes", février 2021 : <https://bit.ly/3g9oF22>
- "Dialoguer avec ses parties prenantes pour améliorer sa résilience, où en sont les entreprises françaises ?" juin 2021 : <https://bit.ly/3uOqyXx>
- Vous êtes intéressé par la troisième étape et vous souhaitez le 3ème livrable lors de sa parution ? Inscrivez-vous : <https://bit.ly/3uTgFba>

Vers une culture de l'évaluation de l'impact, quels enjeux pour les mécènes ?

Dans un contexte où les entreprises de l'ESS et les structures philanthropiques ne cessent de se professionnaliser, la question de l'évaluation de l'impact social n'a jamais été aussi importante. Mais si certains mènent depuis plusieurs années déjà des études d'impact, il reste difficile pour la majorité des mécènes d'en mesurer les enjeux et d'intégrer cette pratique dans un plan d'action global. Pour mieux s'approprier la démarche, Admical s'associe à l'agence Impact Track et vous propose un dossier spécial consacré au sujet.

En partenariat avec :



Depuis quelques années, l'évaluation de l'impact social est au cœur des préoccupations et des réflexions des acteurs de l'ESS.

C'est ce que nous apprenait le désormais bien connu *Baromètre de la mesure d'impact social* réalisé par KPMG : en 2018 plus de 50% des organisations sociales menaient déjà des démarches de mesure d'impact contre environ 40 % en 2017. 25% envisageaient également de mettre en place des actions concrètes d'évaluation.

Si les grands objectifs des mécènes et porteurs de projet convergent (prouver leur spécificité, valoriser leurs résultats, améliorer leurs actions pour plus d'utilité sociale), l'évaluation d'impact revêt une réalité

RSE et engagement des entreprises

très différente d'une structure à l'autre. Que ce soit en termes de méthodologie, d'outils ou même d'appropriation.

Nous proposons dans ce dossier de décrypter les enjeux de la diffusion d'une culture de l'évaluation des résultats et de l'impact au niveau du secteur puis réfléchissons aux façons de concilier les intérêts des mécènes et de leurs porteurs de projets, pour une mesure d'impact bénéfique et utile à tous.

A. Vers une culture de l'évaluation

Le besoin d'aller au-delà des rapports d'activité (qui font état des moyens mis en œuvre voire des réalisations) pour rendre compte de l'impact réel des projets d'utilité sociale sur le terrain est de plus en plus partagé. En effet, la mise en place d'une action ne garantit pas son résultat. Une même action peut d'ailleurs avoir un résultat différent d'une personne à l'autre. D'où l'intérêt de consulter les parties prenantes pour rendre compte du changement vécu.

Il n'est donc pas surprenant que la professionnalisation du secteur de l'ESS et de la philanthropie ait « entraîné une forte croissance des demandes de mesures d'impact de la part des porteurs de projets mais aussi des financeurs » comme le témoigne Elise Leclerc, Directrice du Labo Evaluation et Mesure d'Impact de l'ESSEC[1]. D'ailleurs, les programmes d'aide à la mise en place de démarches de mesure d'impact se développent, à l'image du programme Size Up des incubateurs Antropia-Essec et Ronalpia, ou encore le programme Cap Impact de l'Avisé.

Du côté des mécènes 3 objectifs principaux sont recherchés :

- Aider les projets à améliorer leurs activités et leur pertinence
- Rendre des comptes à leurs partenaires et prouver la pertinence de leur stratégie de mécénat
- Communiquer et valoriser l'impact concret des projets auprès du grand public

Cet intérêt croissant des mécènes pour les données de résultats va de pair avec leur professionnalisation (mise en avant par le *Baromètre Admical 2020*), mais aussi avec la « porosité croissante » entre philanthropie traditionnelle et *venture philanthropy* comme l'explique Anne-Claire Pache[2], professeure titulaire au sein de la Chaire Philanthropie de l'ESSEC.

La *venture philanthropy* est une approche inspirée des pratiques d'investissement. En *venture philanthropy*, le financeur à impact soutient une organisation à vocation sociale plus fortement et dans la durée dans le but de l'aider à maximiser son impact social. « De nombreuses fondations distributives ont repris, parfois de longue date, certaines pratiques de la *venture philanthropy*, notamment le processus de sélection approfondi, l'engagement dans la durée, ou encore le travail d'évaluation ». Une posture partenariale renforcée bien au-delà du seul soutien financier pour faire monter en compétences les organisations – et non uniquement les projets - et construire un secteur social performant.

B. Pourtant, évaluer son impact en tant que mécène n'est pas simple

Si on peut dire que l'intérêt et les bénéfices de l'évaluation d'impact font aujourd'hui consensus chez les organisations sociales, celles-ci déclarent se heurter à des difficultés quant à sa mise en place. En

RSE et engagement des entreprises

cause : la complexité des démarches de mesure d'impact et le coût associé (*Baromètre de la mesure d'impact*, KPMG, 2018).

Concernant les mécènes l'impact s'évalue à 2 niveaux :

- Évaluation de l'accompagnement : le résultat de l'accompagnement du mécène auprès des projets soutenus.
- Évaluation de l'impact : l'impact de ces projets sur les bénéficiaires et parties prenantes finaux. Autrement dit, la contribution des projets financés à la résolution des enjeux clés sur le terrain

Focus : à chaque démarche ses objectifs spécifiques

Évaluation de l'accompagnement	Évaluation de l'impact
<ul style="list-style-type: none">- S'assurer de la qualité de mon accompagnement / soutien- Valoriser sa plus-value auprès de ses parties prenantes (philanthropes, bénévoles, bénéficiaires...)	<ul style="list-style-type: none">- Augmenter la valeur ajoutée de son accompagnement / soutien- Évaluer la contribution des projets financés aux enjeux sociétaux afin de valider la pertinence de sa stratégie de mécénat- Contribuer à la pérennité des projets en les incitant à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue

Nous allons nous intéresser de plus près à « l'évaluation de l'impact » des projets qui permet de valider la pertinence des activités du mécène dans la résolution des enjeux sociétaux. Quelles sont les principales difficultés que rencontrent les mécènes dans cette démarche ?

L'implication des parties prenantes est un des principes clés de la mesure d'impact (principe numéro 1 de Social Value International[3]). Or le financeur n'a pas une relation directe avec les bénéficiaires de ces projets. Le meilleur moyen de les contacter est de s'appuyer sur les associations qui les consulteront. Dans un monde s'orientant vers une posture partenariale, on comprendra que le financeur ne peut pas imposer aux associations sa vision de la collecte de données auprès de bénéficiaires. D'autant plus si les données collectées sont utiles au mécène et non à l'association.

Ensuite, la diversité et les spécificités des projets entraîne une multiplication des indicateurs de suivi-évaluation, de la manière de collecter les données, etc.... Du côté des mécènes, cette spécificité complexifie l'analyse et empêche l'agrégation de données de multiples projets. Du côté des porteurs de projets, cette spécificité est essentielle pour représenter les effets du projet et rendre la gestion de l'impact opérationnel. C'est pourquoi le sous-groupe du GECES de la Commission européenne préconise une approche qui permette d'intégrer les spécificités du projet et qui soit utile à sa gestion.

Enfin, financer une démarche d'évaluation externalisée pour chacun des projets soutenus est un coût qui peut s'avérer trop important au regard du montant du soutien financier. En moyenne, le budget alloué à la mesure d'impact devrait représenter entre 2 et 10% de l'enveloppe de financement du projet. Il faut garder un œil sur ce ratio pour que le budget alloué à la mesure d'impact soit suffisant pour permettre une meilleure efficacité du financement sans devenir trop conséquent et représenter une réduction du financement des activités génératrices d'impact.

RSE et engagement des entreprises

En conclusion, pour construire une démarche d'évaluation réussie, le mécène doit coopérer avec ses partenaires porteurs de projet et pour cela, la première étape semblerait bien être le partage d'un langage commun. Comment concilier les intérêts des associations et financeurs pour répondre aux besoins de pilotage et de suivi de chacun ? Le prochain article abordera ces questions clés pour une démarche fructueuse et utile à tous.

Ricardo Scaccheti, président-fondateur d'Impact Track, et Noémie Garrot, co-fondatrice



A propos d'Impact Track

Impact Track est une ESUS qui a pour mission de rendre la mesure et l'évaluation d'impact social accessibles. Impact Track offre des solutions pour permettre aux organisations sociales de mesurer, piloter et communiquer leur impact – simplement, en toute transparence et en autonomie.

Fondation TotalEnergies, un investisseur sociétal inspirant

[Classée 3^{ème} entreprise mondiale pour l'intégration stratégique des ODD](#), et premier de son secteur selon le classement établi par BloombergNEF, le Groupe TotalEnergies a changé de nom début juin pour incarner la transformation qu'il a l'ambition d'opérer. C'est au même moment, le 2 juin, qu'est intervenue Manoelle LEPOUTRE, la Directrice Engagement Société Civile de TotalEnergies et Déléguée Générale de la Fondation TotalEnergies, à une session du séminaire « économie & sens » de l'Ecole de Paris du Management.

Depuis 2014, ce séminaire « économie & sens » étudie au travers d'exemples inspirants la diversité des manières de relier deux notions qui paraissent en France antagonistes. En relisant l'histoire de personnalités qui vivent dans leur parcours les réalités concrètes de l'équilibre à ré-inventer chaque jour, ces récits incarnent les « flux et les reflux » de la transformation de notre société. C'est aussi le moyen le plus adapté pour illustrer l'ODD 17 en pratique.

L'intervention de Manoelle LEPOUTRE n'a pas manqué de susciter l'intérêt. Sa première phrase résumait à elle seule toute l'ampleur de sa tâche : « *S'engager nécessite un travail en territoire considérable ... et ne peut se contenter d'une action en surface !* ». Le rappel de la stratégie d'engagement élaborée en 2017 et des modalités de mise en œuvre ont été ensuite illustrés par des exemples sur chacun des 4 axes de la politique mondiale de mécénat : l'éducation et l'insertion des jeunes, la sécurité routière à travers le monde, la protection des littoraux et la culture à la française comme levier d'implication des jeunes. L'intégralité de cette intervention et les débats qui ont suivi feront l'objet de la publication du compte-rendu que diffusera l'Ecole de Paris du Management.

D'ici-là, notons que les premiers résultats du Fonds ODD 17⁶¹ ont été partagés le 12 juillet dernier, lors de la 7^{ème} Rencontre des pionniers des alliances en Territoire, et que le [9^{ème} webinaire](#) du [programme \(Re\)Connaissance des modèles socio-économiques d'intérêt général](#) du 17 juin a mis l'accent sur le rôle structurant des investisseurs sociétaux dans l'émergence et le déploiement de l'innovation sociétale.

⁶¹ Le Fonds ODD 17 est le 1^{er} fonds d'ingénierie des alliances d'intérêt général. C'est le 23 novembre dernier que la Fondation TotalEnergies a annoncé son lancement avec Le RAMEAU pour expérimenter le soutien de nouvelles approches sur les Territoires.

RSE et engagement des entreprises

Devoir de vigilance : vers une judiciarisation de la RSE

Il y a quatre ans, la France, pionnière en la matière, adoptait une loi obligeant les entreprises à prévenir les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance liée à leurs chaînes de sous-traitance. Après deux ans de rodage, le temps du contentieux est venu. Depuis 2019, le cabinet De Gaulle Fleurance et Associés comptabilise 11 procédures fondées sur le devoir de vigilance, selon leur rapport « Observatoire des transitions sociétales », publié fin mai par le cabinet d'avocats.

La dernière affaire date du 7 juin. Quatre organisations, dont la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), ont assigné Suez en se reposant sur le devoir de vigilance. Les ONG lui reprochent de ne pas avoir mis en place de mesures préventives et correctives suffisantes pour prévenir des fuites de pétrole dans une usine d'eau potable alimentant plus de 140 000 personnes dans la ville d'Osorno au Chili.

Le 3 mars dernier, pour la première fois, c'est une chaîne de supermarché, Casino, qui a été assignée. Les ONG, dont Notre Affaire à tous et Sherpa, estiment que ses ventes de produits à base de viande bovine d'Amérique du sud participent à la déforestation et à l'accaparement de terres des autochtones.

« *Il y a une judiciarisation de la RSE* », croient Sébastien Mabile et François de Cambiaie, les deux avocats qui ont la charge du dossier qui oppose un collectif d'associations et de collectivités à Total. « *Aujourd'hui, la RSE ce n'est plus de belles paroles sans engagements, il y a une responsabilisation des entreprises et le contentieux fait partie de la palette mise à disposition pour faire bouger les lignes* », ajoutent-ils.

Si la crainte d'un contentieux pousse les entreprises à élaborer un plan de vigilance, ce dispositif, associé à la loi Pacte, marque un "tournant culturel". Mis en place pour éviter les sanctions associées, les plans de vigilance font désormais partie intégrante de la stratégie des entreprises.

Reste encore à améliorer le dispositif. Aujourd'hui, la loi ne précise pas les juridictions compétentes. La solution serait probablement de désigner des tribunaux judiciaires dédiés pour traiter des litiges concernant le devoir de vigilance. En attendant une possible amélioration, c'est sur le front européen que les lignes bougent. Inspirée par la France, la zone voudrait calquer le dispositif à son échelle.

Le 10 mars dernier le Parlement européen a d'ailleurs adopté un texte ambitieux sur la question afin de guider la Commission. Celle-ci devrait proposer de nouvelles règles d'ici la fin de l'année. Le Parlement voudrait même interdire l'importation de produits fabriqués au mépris des droits humains.⁶²

⁶² Devoir de vigilance : vers une judiciarisation de la RSE – pour en savoir plus :

- <https://www.degaulleflurance.com/wp-content/uploads/2021/05/20210527-LObservatoire-DGLFA-des-transitions-soci%C3%A9tales-2021.pdf>
- <https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/devoir-de-vigilance-les-entreprises-de-plus-en-plus-prises-149874.html>

RSE et engagement des entreprises

Aux États-Unis, la diversité raciale en entreprise est désormais évaluée

Avec son témoignage #MeToo at BlackRock publié en février, Essma Bengabsia a jeté un pavé dans la mare. Femme musulmane, arabo-américaine, elle a travaillé un an comme analyste crédit pour le géant de la gestion d'actifs dont elle a démissionné à cause de la faible réaction suscitée par ses accusations de harcèlement sexuel et discrimination raciale et religieuse. Selon Institutional Investors qui a enquêté auprès d'autres anciens salariés, il y a un grand contraste entre les engagements publics de la firme sur la diversité et la culture interne où le harcèlement sexuel serait monnaie courante tout comme les mauvaises notations des employés noirs et latinos, évalués comme agressifs et démotivés.










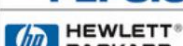
Face à la controverse qui prenait de l'ampleur puisqu'une résolution sur ce thème devait être déposée à son assemblée générale de juin prochain, BlackRock est passé à l'offensive. Il va procéder à un audit approfondi de ses pratiques et a d'ores et déjà annoncé un plan d'action sur les dimensions suivantes. La rémunération variable des dirigeants va être plus précisément liée à l'amélioration de la diversité, de l'équité et de l'inclusion au sein de BlackRock ; les managers qui fidéliseront et feront progresser les employé(e)s issu(e)s de minorités seront récompensés, les investissements dans des entreprises appartenant à ces minorités seront favorisés et enfin des campagnes de sensibilisation vont être menées pour *"réduire les préjugés des équipes de recrutement"* et *"mettre en valeur l'amélioration de la gestion du capital humain dans les relations avec les clients"*.

Les controverses se multiplient depuis que Larry Fink, le dirigeant de BlackRock, milite pour que les entreprises soient plus respectueuses du climat et de la justice sociale. Une résolution lui demandant comment il compte vraiment *"implémenter l'idée de capitalisme à mission"* a d'ores et déjà été déposée à l'assemblée générale de BlackRock par As You Sow, organisation américaine d'activisme actionnarial qui pilote aussi une initiative pour la "justice raciale". As You Sow, le principal organisme à but non lucratif du pays en matière de défense des actionnaires, a créé l'initiative pour la justice raciale afin de demander des comptes aux entreprises sur les déclarations de justice raciale publiées en réponse au meurtre de George Floyd et au soulèvement national exigeant l'éradication du racisme systémique. Les entreprises ont rapidement publié des déclarations publiques de soutien aux communautés noires, certaines étant aussi vagues et peu engageantes que les actions des entreprises qui ont suivi. D'autres entreprises ont exprimé des engagements profonds en faveur d'efforts soutenus pour éliminer le racisme systémique, et travaillent activement à la promotion de la justice raciale. L'objectif de l'Initiative est de surveiller ces réponses des entreprises et d'assurer un suivi avec les entreprises afin de garantir que les déclarations de soutien à la justice raciale se traduisent par des actions concrètes qui favorisent réellement l'équité, les aidant ainsi sur la voie de la fin de la complicité des entreprises dans le racisme systémique.

Dans le baromètre d'As You Sow, BlackRock est en quatrième position du classement des dix meilleures entreprises.

RSE et engagement des entreprises

Figure : top 10 des entreprises en matière de « Justice raciale » (classement As you sow)

Racial Justice Top 10	SCORE	Market Cap	Sector	State	Region	Employees
 Alphabet	61%	75B+	Communication Services	California	West	60,000 +
 intel	56%	75B+	Information Technology	California	West	60,000 +
 PVH	53%	0B - 15B	Consumer Discretionary	New York	Northeast	14,000 - 30,000
 BlackRock	53%	75B+	Financials	New York	Northeast	14,000 - 30,000
 Walmart	53%	75B+	Consumer Staples	Arkansas	South	60,000 +
 Huntington	50%	15B - 25B	Financials	Ohio	Midwest	14,000 - 30,000
 PROGRESSIVE	49%	35B - 75B	Financials	Ohio	Midwest	30,000 - 60,000
 conEdison	49%	15B - 25B	Utilities	New York	Northeast	14,000 - 30,000
 PEPSICO	47%	75B+	Consumer Staples	New York	Northeast	60,000 +
 hp HEWLETT PACKARD	47%	15B - 25B	Information Technology	California	West	30,000 - 60,000

Source : As you Sow.

Malgré les avantages matériels bien documentés que les entreprises tirent de la diversification, elles ont été lentes à prendre conscience du rôle critique qu'elles jouent dans la perpétuation du racisme systémique. De nombreuses entreprises ont fait les premiers pas en reconnaissant les inégalités qui existent et en exprimant leur volonté de changer. As you Sow vise ainsi à sensibiliser les entreprises afin qu'elles puissent examiner les préjugés implicites intégrés dans leurs systèmes qui servent à perpétuer les inégalités raciales. La Racial Justice Initiative aide les entreprises à adopter une perspective antiraciste afin d'améliorer leurs modèles économiques et de créer un impact positif direct sur la vie de toutes les parties prenantes.⁶³

Pour OXFAM, l'ambition climat des entreprises doit se traduire dans les politiques de rémunération des dirigeants

La rémunération des PDG du CAC 40 reste encore trop faiblement indexée - à hauteur de moins de 10 % - sur des objectifs non financiers, notamment climatiques, affirme l'ONG Oxfam dans une étude publiée mardi 27 avril. Alors qu'un dirigeant de l'indice phare de la Bourse de Paris a gagné en 2019 en moyenne 5,5 millions d'euros, « plus de 67% de cette rémunération était basée sur l'atteinte d'objectifs financiers à court terme. A contrario, seulement 9 % de cette rémunération était lié à un objectif non

⁶³ Aux États-Unis, la diversité raciale en entreprise est désormais évaluée – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/social/discrimination/isr-rse/accuse-de-discrimination-raciale-blackrock-lance-une-politique-de-diversite-exemplaire-149719.html>
- <https://essma-bengabsia.medium.com/metoo-at-blackrock-720b2f89fd8>
- <https://www.asyousow.org/our-work/social-justice/racial-justice>

RSE et engagement des entreprises

financier de long terme », selon l'ONG. Encore que ce critère soit souvent trop vague : il n'est mesurable que dans seulement 5% des rémunérations passées au crible.

Figure : répartition de la rémunération d'un PDG du CAC40, sur 100€



Source : Oxfam.

La part des objectifs financiers est la plus élevée chez Dassault Systèmes (93 %), Sanofi (84 %) et Teleperformance (78 %). Or, pour Oxfam, cette disproportion conduit à « *un désalignement des intérêts des PDG avec la responsabilité qui leur est confiée : il leur est demandé de conduire une stratégie à long terme, mais ils sont essentiellement rémunérés sur la base d'indicateurs de court terme* ».

Si treize entreprises du CAC 40 font figure de bons élèves en indexant une partie de la rémunération de leur PDG à un objectif climatique dédié (comme la réduction des émissions de CO₂), ces objectifs représentent en moyenne à peine plus de 3,5 % de leur rémunération. Il s'agit d'Alstom, BNP Paribas, Capgemini, Carrefour, Danone, Hermès, Stellantis, Saint-Gobain, Schneider Electric, Société Générale, Total, Veolia et Vinci.

Dans le cas de Total, à peine 2 % de la rémunération de son PDG est associée à des objectifs de réduction des émissions de CO₂, affirme Oxfam. Cette étude met en lumière un problème systémique qui nécessite une régulation publique, selon l'ONG. Malgré des discussions ouvertes lors de la loi Pacte en 2018, il n'existe aucun encadrement des critères de rémunération des dirigeants de grandes entreprises, faute de volonté politique. Oxfam plaide pour que les critères financiers ne représentent pas plus de la moitié de la rémunération totale, au moment où une « *directive européenne sur la gouvernance durable des entreprises* » doit être discutée dans les prochains mois au Parlement européen.

Transformation digitale



Transformation digitale

IL EST URGENT DE REINVENTER LA TECH !.....	41
CONFINEMENT ET NUMERIQUE : DES USAGES QUI INTERPELLENT.....	44
1ERE PLATEFORME DES ACTEURS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE, DE L'ESS, EN FRANCE.....	46
MOBIDYS LEVE 2 MILLIONS D'EUROS : L'INNOVATION NUMERIQUE AU SERVICE DE LA LECTURE POUR LES DYS.....	47

Transformation digitale

Il est urgent de réinventer la tech !

Latitudes est une communauté d'acteurs et d'actrices de la tech, qui œuvrent pour créer une technologie engagée et responsable. A travers ce dossier thématique, nous allons tenter de vous exposer pourquoi il est urgent de réinventer la tech, et comment vous et votre organisation pouvez y contribuer.

En partenariat avec :



© Latitudes

Créée en mai 2017, Latitudes est une association de loi 1901 qui a pour objet social « d'encourager et d'accompagner l'utilisation des **technologies au service de l'intérêt général** ». Pour cela, nous mobilisons depuis quatre ans les individus et les organisations qui font la tech : écoles, universités et leurs étudiant·es, entreprises de la tech et leurs salarié·es.

Pourquoi ? Quel est le problème ?

Les technologies ont le potentiel de participer à la réponse aux défis sociaux et environnementaux auxquels nous sommes confronté·es : détection des cancers du sein grâce à la data science, protection des forêts grâce à la détection des feux par satellite, accueil de réfugié·es chez des particuliers grâce à des plateformes de mise en relation...

Et pourtant, l'imaginaire collectif autour de ces dernières n'intègre toujours pas, ou trop peu, les externalités liées à ses usages. **Les technologies sont aujourd'hui davantage au cœur du problème que de la solution.**

De quelles externalités parle-t-on ?

- **30% des 18-44 ans ressentent de l'anxiété après 2h sans consulter Facebook**

Les outils technologiques que l'on consomme ont des conséquences sur l'ensemble de nos besoins : **nos besoins vitaux et sociaux** (hausse de l'exposition aux écrans, perte de l'attention, rapport aux autres, comportements addictifs, cyber-harcèlement...) **mais aussi nos besoins d'épanouissement**. On parle ici de notre capacité à exercer librement notre sens critique et libre arbitre et d'une potentielle perte de cette liberté face aux usages technologiques.

On se croit volontiers libre de choisir le contenu que l'on lit, de partager ce que l'on souhaite à son réseau ; mais la réalité est tout autre. **Nombre de plateformes et applications mobiles exploitent nos biais cognitifs, en recourant à diverses techniques basées sur la recherche en sciences comportementales.**

Prenons par exemple la technique du "nudge" : il s'agit d'un petit effet coup de pouce sur notre conscience humaine, favorisé par la manière dont les applications sont conçues. Cette technique a été appliquée pour transformer le bouton "retweet" qui permet désormais de partager un contenu immédiatement, parfois même sans le lire...

Quant aux algorithmes de recommandations, à force de nous proposer des contenus similaires à ce que nous avons déjà aimé, ils finissent par **nous enfermer dans des bulles de filtres** : on ne se trouve alors plus exposé·es à « l'information qui pourrait remettre en question ou élargir notre perception du monde »... et c'est bien regrettable !

Transformation digitale

- Pour fabriquer un équipement électronique, il faut mobiliser quelques centaines de fois son poids en matières premières

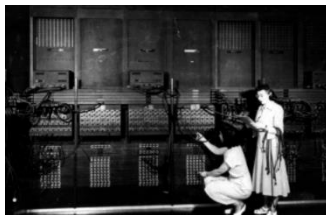


© Les Films Corona

Il faut 200kg de matières premières pour fabriquer un smartphone de 5,5 pouces. Oui oui, un smartphone comme ceux qui tiennent (encore à peu près) dans notre poche. Et pas n'importe quelles matières premières, puisqu'il s'agit notamment de minerais rares, souvent extraits **dans des conditions de travail pour le moins douteuses**, quand elles ne sont pas proprement révoltantes.

Or, à chaque seconde, 50 smartphones sont vendus dans le monde. Grâce à une habile multiplication, on en déduit que cela représente chaque année $50 * 60 \text{ sec} * 60 \text{ min} * 24 \text{ h} * 365 \text{ j} * 200 \text{ kg} = 300$ milliards de kg de matières premières. **300 millions de tonnes de matières premières pour fabriquer des smartphones, chaque année**. Et si – comme nous – vous avez parfois du mal à imaginer ce que représente une tonne de matière, dites-vous que c'est à peu près le poids d'une voiture ; si l'on vous dit en plus que l'on produit chaque année 100 millions de voitures dans le monde, le tableau commence à être complet, non ?

- Le numérique compte seulement 30% de femmes dans ses effectifs.



Les codeuses Ruth Lichterman et Marlyn Meltzer devant ENIAC en 1946 – domaine public

Ada Lovelace, Grace Hopper, Margaret Hamilton... ça vous parle ? Toutes sont inventrices, visionnaires, pionnières de l'informatique. Car oui, **les femmes sont à l'origine de nombreuses inventions dans le domaine technologique**. À partir des années 1950, la programmation est même essentiellement effectuée par des femmes ! Considérée comme une tâche répétitive de secrétariat avancé requérant précision et patience, la programmation a trouvé ses « travailleuses idéales ».

Mais, à partir des années 70, le secteur devient vecteur de prestige et de profit économique : en conséquence, il se masculinise, notamment via la création de cursus universitaires dédiés, d'un panel bien précis de compétences à acquérir, de journaux, de sociétés, de rencontres, de prix – auxquelles les femmes ont peu accès.

Alors que la proportion de femmes diplômées « ingénieures en informatique » en France atteignait près de 40% jusque dans les années 80, elles ne sont désormais plus que 15%.

Par ailleurs, les autres marqueurs de la diversité ne sont pas en reste : les minorités ethniques sont sous-représentées parmi les développeur-ses professionnel-les, avec **70% de personnes blanches** ou d'origine européenne.

Tout cela n'est évidemment pas sans conséquences : le fait que les personnes qui conçoivent les technologies évoluent dans un milieu qui s'appuie sur des stéréotypes et des normes sociales bien ancrées a un impact sur l'accessibilité des outils qu'elles conçoivent et sur les biais qu'elles y introduisent !

- 1 personne sur 6 en France n'a pas utilisé internet au cours de l'année.

Soit car elle ne possède pas les compétences numériques de base (envoyer des courriers électroniques, consulter ses comptes en ligne, utiliser des logiciels), soit car elle ne sait pas se servir d'Internet (incapacité ou impossibilité matérielle) – on parle alors d'**illectronisme**.

Transformation digitale



Pire encore, 1 personne sur 3 est **abandonniste**, c'est-à-dire qu'elle a déjà abandonné une démarche (administrative, achat en ligne, etc.) car il fallait utiliser internet. C'est par exemple ce qui a pu avoir lieu avec le système de remboursement du pass Navigo de décembre 2018 : il n'était accessible qu'en ligne, ce qui a découragé de nombreux-ses utilisateur-ices.

© Snut via [NextINpact](#)

Ça vous donne le tournis? C'est normal !

Ça nous a fait ça à nous aussi. Alors nous nous sommes mis en mouvement (et nous vous proposons d'en faire de même !).

Nous nous sommes donnés pour mission de former celles et ceux qui font la tech de demain à agir collectivement pour une technologie engagée et responsable.

Au total, depuis 4 ans, ce sont **5 000 personnes qui se sont engagées** pour utiliser leurs compétences au service d'un projet qui traite d'un enjeu social ou environnemental, et prendre du recul sur l'impact de leurs compétences pour mieux les maîtriser. Grâce à cet élan collectif, nous avons permis à 400 structures de l'intérêt général de se saisir du potentiel des technologies.

Quelques exemples :

- Une blockchain pour certifier les papiers des sans-abri et faciliter leurs démarches avec [Reconnect](#).
- Un algorithme pour déterminer où implanter des fermes solaires autonomes en Tanzanie avec [PowerCorner](#)
- Une application mobile pour donner plus d'autonomie aux salarié-es en insertion chez [Ares](#)

Basculer massivement vers une tech responsable et engagée !

C'est notre ambition et le changement de culture dans la tech arrive pas à pas.



© Latitudes

Depuis 3 ans, nous travaillons avec Epitech – une école d'informatique – sur leur programme d'entrepreneuriat, suivi par 600 étudiant-es chaque année. En 2018, nous y avons animé 5 après-midi d'échange pour montrer comment la tech pouvait être mise au service d'enjeux de société. En 2019, nous avons accompagné leurs étudiant-es entrepreneur-es pendant 6 mois. Et en 2020, ce sont 100 projets technologiques pour l'intérêt général qui ont été portés par leurs étudiant-es tout au long de l'année !

Et nous sommes convaincu-es que de tels changements peuvent (et doivent) éclore partout : dans les grandes entreprises comme dans les PME ou les start-up, dans le monde de l'ESS autant que dans les secteurs plus éloignés de ces préoccupations.

> Pour tout savoir sur l'association Latitudes, [rendez-vous ici](#).

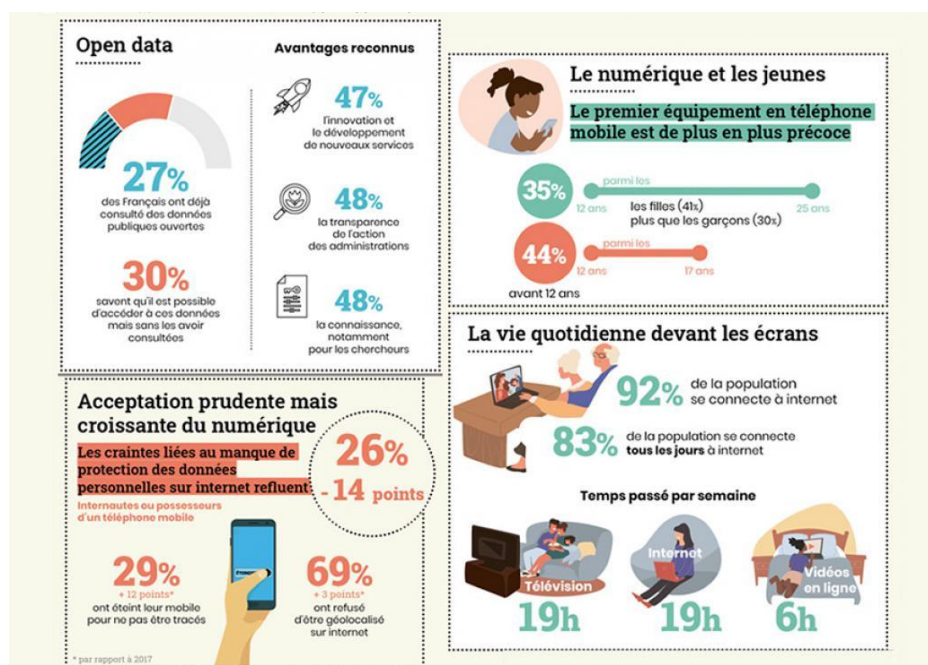
Transformation digitale

Confinement et numérique : des usages qui interpellent

L'Arcep, le Conseil général de l'économie (CGE) et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ont publié le 1^{er} juillet les résultats du Baromètre du numérique, une étude annuelle sur la diffusion des équipements numériques et l'évolution de leurs usages.⁶⁴

Réalisée par le CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), cette enquête porte sur un échantillon représentatif de 4 029 personnes de 12 ans et plus, interrogées par téléphone et en ligne.

L'édition 2021 met des chiffres sur l'effet confinement. Si l'équipement et les usages numérique ont progressé fortement en 2020, l'effet le plus marquant est celui du renoncement pour les personnes éloignées du numérique.



Le grand retour de l'ordinateur

Le baromètre met des chiffres sur un ressenti : la poussée de l'équipement et des usages numériques générés par les confinements. L'utilisation des smartphones (+7%), tablettes (+17%) et ordinateurs (+19%) ont ainsi fait un bond sans précédent, le télétravail ayant même stoppé le phénomène de substitution de l'ordinateur au profit du seul smartphone. Ce dernier tend cependant à se généraliser avec un taux d'équipement qui atteint désormais 84% des Français et près de la moitié des jeunes adolescents (12-17 ans).

Rattrapage des communes rurales

Côté infrastructures, l'effet réseaux d'initiative publique - qui ont tiré la dynamique des déploiements de la fibre en 2020 - est tangible. Il y a ainsi deux fois plus d'habitants de communes rurales de moins

⁶⁴ Article inspiré de :

- [Confinement et numérique : une accélération des usages en trompe-l'œil \(banquedesterritoires.fr\)](https://www.arcep.fr/actualites/les-communiques-de-presse/detail/n/equipements-et-usages-du-numerique-010721.html)
- <https://www.arcep.fr/actualites/les-communiques-de-presse/detail/n/equipements-et-usages-du-numerique-010721.html>

de 2.000 habitants (de 7 à 15%) qui utilisent une connexion THD et ce taux passe de 39% à 55% dans les agglomérations de plus de 100.000 habitants. 54% des personnes interrogées restent cependant dépendantes de l'ADSL et 39% de la fibre, ce qui en dit long sur la problématique du basculement du cuivre vers la fibre. Côté usages, 76% des Français (+14%) réalisent désormais des achats sur internet, les formalités administratives progressant de 5 points pour atteindre 71% alors qu'elles avaient marqué le pas en 2018 et 2019. Globalement, la croissance des usages est largement tirée par les personnes âgées et en particulier par la classe d'âge des 70 ans et plus (+13 points).

Les renoncements du confinement

De fait, les principaux facteurs discriminant les usages restent le niveau de diplôme et la catégorie socioprofessionnelle. Avec des conséquences dramatiques pendant la période de confinement, comme le montre l'étude qui y consacre un volet spécifique. Plus de 10% des personnes n'ont ainsi pas réussi à suivre la scolarité de leurs enfants, 3% y renonçant et les autres 7% devant se faire aider pour y parvenir. Ces chiffres sont quasi identiques pour les téléconsultations médicales avec, parmi ces exclus, une proportion élevée de personnes âgées, de peu diplômés ou de personnes à faible revenus. De même, 39% des sans-diplômes ont renoncé à utiliser le numérique pour rester en contact avec leurs proches.

Appel à l'aide pour les formalités en ligne

Concernant les formalités administratives, plus d'un tiers des personnes n'ayant pas réussi à aller jusqu'au bout de leur formalité en ligne ont renoncé à leurs droits. Et 42% d'entre elles ont été contraintes d'appeler l'organisme concerné pour effectuer leur formalité. Une aide requise également pour 27% des moins 25 ans, démontrant une fois de plus que la maîtrise des outils informatiques est une problématique bien différente de la compréhension du langage administratif.

Une personne sur trois à accompagner

Les chiffres du baromètre ont conforté Cédric O, le secrétaire d'État au numérique, tant sur les effets du plan THD dans les zones rurales que sur la stratégie d'inclusion numérique. "Je note que les personnes qui n'utilisent jamais le numérique sont en déclin. En revanche, il manque une brique de compétence numérique à près d'une personne sur trois. Celles-ci ne veulent pas qu'on fasse à leur place mais qu'on leur apprenne à se servir des outils", a-t-il souligné. Une aide que doivent contribuer à apporter les 4.000 conseillers numériques du plan gouvernemental de lutte contre l'illectronisme. Selon les derniers chiffres, 2.700 conseillers ont d'ores et déjà fait l'objet d'un conventionnement et 127 sont en cours de formation.

La moitié des Français connaissent l'open data

L'édition 2021 du baromètre a introduit une question sur l'ouverture des données publiques. 27% des Français affirment ainsi avoir consulté des données ouvertes et 30% savent qu'elles existent sans les avoir exploitées. Les jeunes, les cadres et les urbains se révèlent être les plus familiers des données publiques. Un score qui doit beaucoup au Covid-19, les statistiques de la pandémie étant omniprésentes sur internet depuis un an grâce à leur diffusion en open data.

Papier, numérique, abonnement ou achat à l'unité : l'étude détaille les pratiques des lecteurs de presse

76% des répondants ont déclaré avoir lu un ou plusieurs articles de presse au cours des douze derniers mois. Les lecteurs de presse papier restent majoritaires, malgré la baisse des ventes sur ce support : 63% des répondants lisent la presse sur support papier contre 56% sur support numérique. En revanche,

les deux supports sont souvent cumulatifs : plus de la moitié (56%) des lecteurs de presse associent à la fois presse papier et presse numérique. Une très large proportion des répondants (81%) lisent des journaux et magazines payants sur supports papier alors que sur support numérique, les lecteurs consultent majoritairement (à 52%) des articles gratuits. Par ailleurs, lorsque la presse est payée, l'abonnement est privilégié par la majorité des lecteurs de presse, par opposition à la presse au numéro ou à l'article, avec un écart significatif entre les lecteurs de presse numérique privilégiant l'abonnement (86%) par rapport à ceux lisant la presse papier (64%).

La possession de smartphones progresse encore en 2020, l'édition 2021 de l'étude s'intéresse à leur empreinte environnementale

L'édition 2021 du Baromètre du numérique s'intéresse plus particulièrement aux problématiques environnementales liées au smartphone. Si le smartphone est devenu indispensable dans le quotidien des Français (84% des personnes âgées de douze ans et plus en utilisent un, +7 points en un an), il représenterait 11% de l'empreinte globale du numérique en 2019, selon le rapport d'information sur l'empreinte environnementale du numérique du Sénat. Le Baromètre révèle qu'une très large majorité d'utilisateurs de smartphone (84%) déclarent le détenir depuis moins de 3 ans, tandis que l'adoption de smartphones de seconde main ne représentent encore que 17% de l'ensemble des smartphones détenus. L'édition 2021 du Baromètre s'intéresse également aux causes du renouvellement des smartphones. Si ces causes sont multiples, une majorité des personnes interrogées (37%) déclarent avoir renouvelé leur smartphone parce qu'il ne fonctionnait plus correctement ou que le système d'exploitation n'était plus mis à jour.

1ère plateforme des acteurs de l'économie circulaire, de l'ESS, en France

A l'occasion d'un événement placé sous le haut patronage d'Olivia Grégoire, Secrétaire d'Etat à l'économie sociale, solidaire et responsable, ESS France a lancé en juin, en partenariat avec l'ADEME et Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la 1ère plateforme des acteurs de l'économie circulaire en France.

La carte numérique interactive permet aux citoyens, aux entreprises et aux collectivités locales de retrouver tous les acteurs de l'économie circulaire engagés, près de chez eux, dans la gestion des déchets, la réparation des produits ou la lutte contre le gaspillage : récupération d'invendus, mise à disposition de matériel, vente de pièces détachées, ateliers vélos, repair cafés (tiers-lieux consacrés à la réparation d'objets), activités de collecte de déchets, consigne pour réemploi, réemploi/réutilisation, préparation au recyclage, recyclage, sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.

La carte permet également de valoriser les acteurs de l'économie circulaire qui peuvent directement se répertorier sur la plateforme et actualiser leurs informations lorsque c'est nécessaire.

Pour le lancement de la plateforme, **1 500 acteurs** ont été ainsi recensés dans 7 régions pilotes (Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Guyane, Île-de-France, Mayotte, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire).

Par ailleurs, la carte est connectée avec la base de données internationale OpenStreetMap en open data. Résultat : les données des deux bases se synchronisent automatiquement.

Spécificité de la plateforme : les acteurs qui y sont répertoriés font tous partie de l'économie sociale et solidaire (ESS), très présente dans le secteur de l'économie circulaire. Selon l'ADEME, pour les seules activités liées à la deuxième vie des biens, 60% des emplois sont situés dans le champ de l'ESS.

A partir de début 2022, au-delà de l'économie circulaire, la plateforme aura vocation à référencer l'ensemble des acteurs de l'ESS actifs dans les champs de la transition écologique, sur tout le territoire, que ce soit en matière d'agriculture et d'alimentation durables, d'énergie, d'éducation à l'environnement, de mobilité durable, etc.

« Les acteurs de l'économie sociale et solidaire que nous représentons sont engagés pleinement dans la transition écologique, et notamment l'économie circulaire », explique Jérôme Saddier, président d'ESS France. « Avec cette plateforme, nous avons souhaité les mettre à l'honneur et faciliter la vie des citoyens, des entreprises et des collectivités locales qui cherchent souvent des solutions pour leurs déchets ou leurs objets en attente d'une seconde vie, sans savoir vers qui se tourner ».

Citation d'Olivia Grégoire, Secrétaire d'Etat à l'Economie Sociale, Solidaire et Responsable : « De plus en plus de Français sont sensibles à l'économie circulaire mais ignorent parfois par où elle commence. Avec cette carte interactive portée par ESS France en partenariat avec l'ADEME et l'ANCT, il sera possible pour chacun de voir facilement où et comment il peut contribuer à la transition sociale et solidaire de sa consommation. Cette lisibilité est un gage de visibilité. ».

Citation d'Arnaud Leroy : « L'ESS est historiquement engagée dans l'économie circulaire. Je me réjouis que l'ADEME ait pu s'associer à l'initiative d'ESS France qui donne à voir le dynamisme de l'ESS sur les territoires, au plus près des besoins de nos concitoyens. Les acteurs de l'ESS ont une forte capacité d'innovation pour inventer des solutions nouvelles aux défis écologiques, ils peuvent compter sur l'ADEME pour les accompagner. »

Citation d'Yves Le Breton : « L'ESS et l'ANCT portent tous deux une philosophie et des principes d'actions communs : la prise en compte des besoins locaux, le développement d'activités de proximité et la construction de coopérations entre acteurs du territoire, qu'ils soient privés ou publics. La plateforme des acteurs de l'ESS pour l'économie circulaire dont l'ANCT est partenaire permet de renforcer l'outillage des territoires et la capacité de chacun à déployer des solutions innovantes en faveur de la transition écologique. »

Découvrir la carte interactive : <http://carteco-ess.org> Plateforme économie circulaire ESS

MOBIDYS lève 2 millions d'euros : l'innovation numérique au service de la lecture pour les dys

« Développer l'offre de livres accessibles aux DYS », tel est le credo de MOBIDYS. Créée en 2015, la startup nantaise, a collaboré avec des orthophonistes, des linguistes et des ingénieurs en intelligence artificielle et en design pour développer le format "FROG", un ebook personnalisable facilitant la lecture des dyslexiques. Cette technologie innovante a entre autres été remarquée par l'UNESCO qui l'a mise à l'honneur lors de l'IJCAI 2019, le grand rendez-vous de l'intelligence artificielle.

Transformation digitale

Le format FROG est un ebook qui rend possible l'accès à la littérature aux publics empêchés de lire, en embarquant une quinzaine d'options qui permettent de soulager l'effort de lecture, et en favorisant la compréhension et la mémorisation : choix de la police et de sa taille, colorisation des syllabes ou des phonèmes, soutien audio, fenêtre de lecture, explication du vocabulaire, etc.

MOBiDYS lève 2 M€ auprès d'acteurs institutionnels majeurs tels que la Banque des Territoires, MAIF Investissement Social et Solidaire et France Active, mais aussi de Business Angels dont Business Angels 35. Elle bénéficie également d'un prêt innovation de la BPI.

Cette levée de fonds a pour objectif de soutenir le lancement d'offres sur de nouveaux marchés afin de toucher toujours plus de lecteurs en difficulté. Répondant à une très forte demande des professeurs et des parents d'élèves, MOBiDYS commence par lancer SONDiDO, une bibliothèque numérique destinée aux écoles élémentaires. SONDiDO sera testée dans les écoles dès le printemps 2021 pour un lancement commercial en septembre 2021. Son catalogue sera constitué de 150 ouvrages prescrits par les professeurs et par le ministère de l'Éducation Nationale.



Compenser la dyslexie au collège

Pour la première fois, **tous les livres étudiés** au collège sont réunis au sein d'une bibliothèque numérique adaptée.

Cette bibliothèque, c'est SONDO : une nouvelle **solution de remédiation** pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.



En tant que levier pour une École plus Inclusive grâce au numérique, SONDiDO s'avère être une réponse adaptée à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles, lancé par le gouvernement dans le cadre de son plan de relance.

© MOBiDYS

Parallèlement, MOBiDYS est en train de développer une mise en accessibilité des manuels scolaires au format FROG afin de rendre les programmes scolaires accessibles à tous. Ce projet, en partenariat avec Hachette Education, est soutenu par le ministère de l'Éducation via le dispositif ÉduUp.

MOBiDYS, agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), est lauréate de nombreux prix tels que le prix KPMG aux trophées "Women in Tech for Good" ou encore celui de l'utilité sociale aux prix ESS 2018.

On estime que 6 à 8 % de la population est touchée par des troubles spécifiques des apprentissages. La dyslexie relève d'une "difficulté durable d'apprentissage de la lecture et d'acquisition de son automatisme chez des enfants intelligents, normalement scolarisés et indemnes de troubles sensoriels ou psychologiques préexistants" (définition de l'OMS).

En cinq ans, le format FROG s'est imposé comme une solution efficace et accessible pour les publics DYS. Grâce à ses offres de bibliothèques numériques adaptées, MOBiDYS a su répondre aux besoins et contraintes de différents marchés, notamment celui de l'Éducation Nationale avec la bibliothèque SONDO, plus récemment celui des médiathèques grâce à BibliOdyssee, mais aussi celui du médico-social avec Locomo.

L'ambition de la startup est de permettre aux enfants dyslexiques ou en difficulté avec la lecture de lire les mêmes livres que leurs camarades, et développer ainsi le goût de la lecture.

Transformation digitale

Grâce à ses partenariats avec les éditeurs, MOBIDYS sélectionne et adapte les meilleurs titres pour chacun de ses publics. Elle permet ainsi aux enfants de lire les classiques de Maupassant, des succès de la littérature jeunesse comme *Le Passeur* ou *La Quête d'Ewilan*, des titres de littérature contemporaine tels que *No et Moi* ou *Né sous une bonne étoile*, mais aussi des ouvrages remis au goût du jour comme *Arsène Lupin* ! Accessibles de façon simple et sécurisée, ces bibliothèques numériques offrent à des milliers d'enfants un accès à plusieurs dizaines de livres pour le prix d'un livre de poche.

Le catalogue des différentes offres de MOBIDYS est actuellement constitué de près de 500 titres – pour les enfants à partir de 6 ans et jusqu'aux jeunes adultes.

30 000 élèves sont déjà abonnés à SONDO, la bibliothèque numérique des collégiens, partout en France. Reconnue par l'Éducation Nationale (recommandée sur Eduscol), elle a constitué un atout dans la mise en place de la continuité pédagogique lors du premier confinement.



Le projet est porté par Marion Berthaut. Suivant une envie d'être utile, cette Nantaise quitte son poste de manager IT et fonde MOBIDYS en 2015. Elle s'emploie depuis à mettre l'informatique au service des troubles cognitifs, l'intelligence artificielle au service du handicap. L'équipe de MOBIDYS compte aujourd'hui une dizaine de personnes, toutes spécialistes dans leurs domaines respectifs (sciences du langage et accessibilité, développement technique, intelligence artificielle, édition, etc.)

© MOBIDYS (Photo de l'équipe)

A propos – Paroles d'investisseurs :

Annick Valette, présidente de **MAIF Investissement Social et Solidaire** et vice-présidente de MAIF

« Mobidys est un projet qui nous a fortement séduit par sa pertinence car il répond à un besoin fort, l'accessibilité de la lecture à tous, avec une efficacité redoutable. »

En investissant dans Mobidys, MAIF Investissement Social et Solidaire contribue à apporter une solution à de nombreux enfants et élèves en difficulté et à outiller les parents et les enseignants dans une logique d'œuvrer pour un mieux commun. Un des objectifs de notre fonds à impact, est d'investir dans des entreprises qui s'engagent pour une société plus inclusive et plus solidaire. L'école est le terreau d'une société plus inclusive, il est donc naturel que MAIF via son fonds à impact s'associe à Mobidys. »

A propos de MAIF Investissement Social et Solidaire

Acteur historique de l'ESS, MAIF souhaite contribuer au développement d'initiatives citoyennes et entrepreneuriales génératrices de partage, de solidarité et de coopération. De cette ambition est née, en 2013, MAIF Investissement social et solidaire (MISS), filiale à 100 % du groupe, dont l'objectif est d'investir dans des projets entrepreneuriaux pensés pour générer un impact social ou environnemental fort. Dotée de 24 millions d'euros, MAIF Investissement social et solidaire a accompagné le développement de 23 structures depuis sa

création dans des secteurs tels que l'insertion, les énergies renouvelables, la finance solidaire, l'habitat, le numérique, la culture ou encore la consommation responsable.

<https://entreprise.maif.fr/engagements/economie-responsable/maif-investissement-social-solidaire>

Christophe Genter, Directeur du Département Cohésion Sociale et Territoriale de la **Banque des Territoires**

« Mobidys illustre bien que la EdTech française permet aujourd'hui de développer des solutions concrètes et adaptées, au service des élèves les plus fragiles et pour des territoires plus inclusifs. La Banque des Territoires renforce et accélère son rôle d'investisseur à impact dans le numérique éducatif, et ambitionne ainsi de contribuer à la réussite éducative de millions d'élèves français. »

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr

Romain Bénard, Chargé d'investissement solidaire chez **France Active Investissement**

« Mobidys porte un projet d'inclusion fort en développant des solutions de lecture accessibles aux publics DYS et ainsi rendre la lecture accessible à tous. Bâtir une société plus solidaire et inclusive en accompagnant la réussite des femmes et des hommes, qui, sur le terrain et par leurs actions, intègrent l'innovation sociale au cœur de leur projet entrepreneurial, c'est l'objectif que nous nous fixons chez France Active. Nous sommes donc ravis d'accompagner Mobidys en lui donnant les moyens d'accélérer son développement ! »

A propos de France Active Investissement :

France Active permet à chaque entrepreneur de s'investir dans un projet porteur d'impact positif. Créer son activité et s'engager sur son territoire, donner du sens à son projet et transformer la société : c'est le pari des entrepreneurs engagés. Au plus près de leurs besoins, France Active et ses 40 associations territoriales les conseillent sur leur projet de financement et leur donnent accès à un réseau unique d'acteurs économiques et sociaux. Avec ses 3 sociétés financières, France Active garantit et finance chaque année les projets de près de 8000 entrepreneurs, dont plus de 1500 totalement engagés dans l'Économie Sociale et Solidaire. Parmi ses structures, France Active Investissement, principale société d'investissement solidaire en France, collecte de l'épargne solidaire pour l'investir dans des projets de l'Économie Sociale et Solidaire à fort impact social, territorial ou environnemental. Ces projets sont par la suite accompagnés à chaque phase de développement, de l'émergence à la transformation, avec des solutions de financements adaptées aux besoins des entrepreneurs sociaux.

Pour en savoir plus :

- Témoignage en vidéo de la dirigeante au printemps des Territoires : <https://printempsdesterritoires2021.fr/pleniere/necessite-lien>
- Fiche de réalisation à consulter : <https://www.banquedesterritoires.fr/la-banque-des-territoires-investit-dans-la-societe-edtech-impact-mobidys>

Mutations du travail & des compétences



Mutations du travail & des compétences

L'APPEL A PROJETS EN COMPETENCES, UNE (FAUSSE) BONNE IDEE ?	52
« 1 JEUNE, 1 MENTOR » : UN DISPOSITIF AMBITIEUX.....	55
LA FORMATION A L'ENTREPRENEURIAT, OUTIL D'INSERTION PROFESSIONNELLE (ANDRE LETOWSKI).	56
POUR LA PREMIERE FOIS EN 20 ANS, LE TRAVAIL DES ENFANTS EST EN AUGMENTATION	59

Mutations du travail & des compétences

L'appel à projets en compétences, une (fausse) bonne idée ?

Depuis juin 2018, le [Club du Pro Bono](#) de Pro Bono Lab réunit celles et ceux qui s'engagent au sein de leur structure pour le développement du partage de compétences (bénévolat/mécénat de compétences). Il est le lieu où l'on imagine ensemble ce à quoi pourrait ressembler le pro bono de demain en contribuant à l'amélioration des pratiques actuelles.

En partenariat avec Pro Bono Lab :



En mars et mai derniers⁶⁵, c'est sur l'appel à projets (AAP) que certain.es d'entre nous se sont penché.es. Cet outil devenu incontournable dans le financement des associations recouvre des pratiques et des modalités très diverses : fréquence, calendrier, thématique soutenue, présence ou non d'une équipe dédiée, montant de la dotation financière, etc. Le temps que l'exercice requière tant pour le mécène que la structure mécénée est un autre élément crucial à considérer⁶⁶. Si la levée de fonds reste l'une des priorités majeures des associations, particulièrement en cette période de crise, l'accompagnement en compétences peut être parfois proposé à différents moments de la relation partenariale.

Là où l'AAP classique se définit par l'octroi d'une subvention, celui en compétences se caractérise par un accompagnement pro bono grâce à des bénévoles, des collaborateur.rices d'entreprises dans le cadre du mécénat de compétences. Comment faire pour mieux articuler les AAP financiers et en compétences ?

Pourquoi le choix d'une telle thématique ?

Pour permettre une meilleure interconnaissance entre mécènes et associations dans cet exercice. Sensibiliser au fait que le soutien financier aux associations reste primordial, leur bonne santé financière étant l'un des facteurs clé de réussite pour que le pro bono puisse avoir l'impact social le plus pérenne possible. Enfin, s'interroger sur la meilleure place à alors accorder au soutien en compétences.

Retours d'expériences sur les appels à projets financiers : côté mécènes...

Les entreprises et fondations recourent à cet outil de sélection d'abord pour soutenir financièrement des projets « solidaires » en lien avec leurs axes stratégiques d'engagement. Parmi les points forts identifiés, l'AAP leur permet de découvrir des projets innovants d'un territoire grâce à des critères précis en un temps record ; d'y impliquer des parties prenantes internes (gouvernance, comex, RSE, communication, équipe projet dédiée, collaborateur.rices...) et externes (partenaires du territoire...) aux actions de RSE ; d'accroître leur notoriété auprès des porteur.euses de projet ; de communiquer en interne et externe sur l'engagement de leur structure ou de renforcer la crédibilité de leur structure en tant que mécène. **Dans le cadre d'un AAP interne** (où ce sont les salarié.es qui peuvent soumettre des projets afin que leur entreprise les soutienne), fédérer, animer et fidéliser une communauté de collaborateur.rices engagé.es qui participent à **l'identification de projets est l'attrait principal**.

Citons des **bonnes pratiques de mécènes** partagées comme celle **d'indiquer clairement le montant de la dotation, de mentionner le contact d'une personne référente** (et non une adresse générique), **de prendre le temps de faire un retour motivé aux associations lauréates et non lauréates, de faire**

⁶⁵ Face à l'engouement suscité par le sujet suite à l'événement du 30 mars, deux sessions supplémentaires de travail collectif ont eu lieu pour poursuivre la discussion en petits comités sur ce sujet en mai dernier.

⁶⁶ Si pour cette première édition, il manquait à la table l'acteur public, friand lui aussi des AAP, on le garde en tête afin d'organiser un événement en sa présence. A suivre !

bénéficier sa connaissance de l'écosystème du mécénat aux associations en les redirigeant vers d'autres mécènes (sans entrer forcément dans une mise en relation directe) ou encore de **découper son AAP en plusieurs étapes de pré-sélection claires**, ce qui permet de juguler l'effort fourni par les associations.

Les points d'amélioration de l'AAP financier repérés incluent le fait de le rendre plus accessible pour les associations candidates, en simplifiant les critères de sélection et le temps de traitement des dossiers et en évitant la redondance de questions ; d'adapter les exigences de reporting au montant de la dotation financière ; **d'éviter au maximum le sentiment de partialité et autres règles tacites en précisant un maximum le cahier des charges ; de raccourcir le délai de réponse** aux associations candidates retenues, le temps qui passe ayant une incidence sur l'évolution du projet et de **privilégier les soutiens pluriannuels**, plus structurants pour les associations, en particulier lors de leur phase de développement.

...et côté associations

Ce qui m'a particulièrement marquée dans les témoignages de Dulala, Entourage et Wake up Café, c'est le nombre d'AAP auxquelles elles répondent par an : entre 22 à 82 dossiers envoyés, l'une d'elles ayant doublé ses candidatures en raison de l'impact de la crise sur sa levée de fonds. Une moyenne 2 à 7 candidatures par mois ! De l'aveu même d'une participante, « il est vrai qu'en tant qu'entreprise, on ne se rend pas compte du nombre d'appels à projets auxquels vous répondez... ». En 2020, leur « taux de réussite » variait entre 55% à 69%, pour l'une d'elle il est passé de 88% en 2019 à 55% en 2020 en raison de la crise sanitaire et économique. Sans surprise, répondre à un AAP prend vraiment du temps, au minimum une demi-journée de travail à plusieurs jours, voir un mois pour un « gros » AAP⁶⁷. Toutes ces étapes (identifier l'AAP, lire son cahier des charges, formaliser les éléments de langage, identifier le « bon » projet à présenter, répondre au formulaire, établir un budget, rechercher des cofinancements...) ne sont pas compressibles. Ces associations bénéficient et sont à la recherche de partenariats à 360°, au temps long, dans ceux noués avec les entreprises.

Pour la dizaine d'associations ayant participé aux différents temps, l'avantage d'un AAP se niche principalement dans le fait qu'il offre un cadre structurant pour formaliser de façon claire et synthétique un projet de A à Z et de découvrir de nouveaux partenaires privés et associatifs.

Plusieurs associations ont répété qu'il était essentiel d'avoir noué un contact avec la structure mécène avant de se lancer dans tout AAP afin de mieux connaître ses enjeux, pouvoir lui présenter la mission de l'association et répondre à ses questions. Cela aurait d'ailleurs une incidence positive sur le taux de réussite pour sa candidature ! Une autre bonne pratique réside dans le fait de rationaliser l'effort et le temps passés avec le taux de succès et le montant de l'AAP. Un exemple : découper un « gros » appel à projets en plusieurs parties qui pourraient être reprises dans des AAP plus modestes. A l'inverse, savoir ne PAS répondre à un appel à projet si le ratio entre le temps passé à le renseigner, le montant de la dotation financière et le reporting est déséquilibré. Adapter le « jargon » de son projet à l'AAP en question est essentiel et contrairement à ce que pensent certains mécènes, les "copier-coller" sont rarement possibles. Selon le champ d'action de l'association, faire rentrer l'innovation dans des cases est une mission quasi impossible !

⁶⁷ À noter que dans ces trois associations, des postes dédiés à la levée de fonds existent (directeur.rice ou responsable du développement, pôle mécénat...). N'oublions pas les associations pour lesquelles ce n'est pas le cas.

Mutations du travail & des compétences

Deux recommandations pour un futur idéal ont émergé de ces prises de parole. La première concerne l'idée d'un « **coffre-fort numérique** » des associations où seraient enregistrés leurs documents administratifs incontournables (bilan comptable, statuts...) et où il serait **à la charge du mécène de télécharger les pièces justificatives de l'association candidate**, tenue de maintenir ses documents à jour. La seconde serait une **plateforme unique faisant le lien entre les enjeux/envies de soutiens financiers des mécènes et les besoins financiers des associations**. On y trouverait pour chaque fondation/mécènes, la thématique de son AAP, le calendrier, le montant, les coordonnées d'une personne contact, la notation des mécènes et avis des anciennes associations lauréates, etc. Se poserait également la question de la régulation pour cette sorte de « Yuka » des fondations.

Et le partage de compétences dans tout ça ?

Après ces riches échanges qui ont permis aux un.es et aux autres de mieux se rendre compte de la réalité de l'autre, place fut donnée à la co-construction avec les participant.es, guidée par les deux questions suivantes.

Comment mieux articuler l'AAP financier et l'AAP en compétences ?

En privilégiant les partenariats long-termes et pluriannuels, qui facilitent le développement de partenariat 360° et l'articulation entre différentes formes de dons. En proposant l'accompagnement en compétences à la suite d'un soutien financier en demandant au moment de l'évaluation si des besoins en compétences existent, en s'assurant qu'il existe une envie de part et d'autre de créer ce type de relation. En demandant lors de l'AAP financier si des soutiens en compétences sont souhaités et sur quels aspects du projet. En impliquant réellement les collaborateur.rices d'entreprise afin qu'ils ne soient pas des « parrains/marraines chimériques ». Être parrainé/marrainé par un.e collaborateur.rice d'entreprise est un critère que l'on retrouve dans de nombreux AAP et qui se transforme parfois en contrainte. En effet, selon la taille de l'entreprise, cela prend du temps pour les associations candidates et nécessite d'avoir un réseau suffisamment large. Il arrive qu'une fois trouvée, cette personne, bien qu'elle soutienne le projet sur le papier, ne connaisse ni concrètement le projet associatif ni sa région d'implantation... En co-construisant l'AAP en compétences avec d'autres acteurs (mécènes, intermédiaires...) afin de proposer un mécénat de compétences longue durée permettant un diagnostic des besoins et un accompagnement en compétences en évolution avec le projet. En co-portant des AAP multi-soutiens rassemblant plusieurs mécènes en fonction de la plus-value et savoir-faire de chaque mécène, avec par exemple un mécène financier et un mécène en compétences.

Comment réconcilier les besoins en compétences des associations, souvent à long-terme, avec la volonté d'engagement des collaborateur.rices des entreprises, souvent à la carte et à court-terme ?

En construisant un parcours d'engagement progressif (de la présentation du projet associatif, au coaching, à la journée Marathon, à du plus long-terme) pour ne pas « effrayer » les mécènes en compétences novices. En leur permettant de s'engager une première fois sur un format court, très ciblé, permettant de lever leurs freins et facilitant une implication et un engagement à plus long-termes. En lançant des expérimentations afin que des collaborateur.rices puissent s'engager bénévolement dans la mise en œuvre des livrables issus de missions pro bono, pour pallier à la limite de jours d'engagement en interne.

Dounia El Aflahi, Chargée de prospective et de projets à Pro Bono Lab

« 1 jeune, 1 mentor » : un dispositif ambitieux

Annoncé par le président de la République le 1^{er} mars 2021 dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » vise à accroître le nombre de jeunes qui bénéficient de l'accompagnement d'un mentor (étudiant, professionnel en exercice ou retraité), pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle. À l'occasion d'un déplacement du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Jean-Michel Blanquer et de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth Borne, accompagnés de Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement et de Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des Entreprises **le nouveau service en ligne dédié au mentorat a été lancé sur le site 1jeune1solution.gouv.fr.**

Le mentorat permet de mettre en contact, pour des courtes ou longues durées, des jeunes de moins de 30 ans en quête de sens, avec des personnes expérimentées et volontaires (salariés, retraités, étudiants, etc.). Elles interagissent avec eux régulièrement pour leur donner des conseils, partager leur expérience ou encore leur mettre à disposition leurs connaissances et leurs réseaux, afin de les aider à bâtir un projet professionnel.

Le mentorat permet d'apporter une aide directe aux jeunes : dans leur orientation professionnelle, dans la préparation efficace à l'emploi ou encore dans l'accompagnement effectif à la prise de poste.

Un [premier appel à projets](#) a été lancé en mars 2021 pour soutenir des projets de développement du mentorat en France.

L'objectif : accompagner 100 000 jeunes dès 2021, soit un triplement par rapport à 2020, avant un passage à 200 000 en 2022.

Mardi 25 mai 2021, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Jean-Michel Blanquer et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth Borne, accompagnés de Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement et de Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des Entreprises, se sont rendus dans les locaux de l'incubateur Philanthro-Lab (Paris 5^e) où ils [ont dévoilé la liste des 22 associations](#) qui seront soutenues financièrement par l'État pour participer au développement du mentorat. Le déplacement a également été l'occasion de lancer le nouveau service en ligne **dédié au mentorat sur le site 1jeune1solution.gouv.fr.**⁶⁸

Ce dispositif suscite l'adhésion de dirigeants d'entreprise, notamment de grandes entreprises. Une centaine d'entre eux a publié une tribune⁶⁹ le 3 juillet dans le Journal du Dimanche pour soutenir le programme « 1 jeune, 1 mentor ». Au-delà de l'engagement par les actes, à l'instar de 10.000 entreprises, répondant aux appels à mobilisation du gouvernement pour les jeunes (stages, jobs d'été,

⁶⁸ Article inspiré de : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/1-jeune-1-solution-nouveau-service-en-ligne-pour-beneficier-du-mentorat>

⁶⁹ Tribune du JDD « Plus de 100 dirigeants d'entreprises s'engagent dans le mentorat » : <https://www.lejdd.fr/Economie/bompard-farandou-niel-plus-de-100-dirigeants-dentreprises-sengagent-dans-le-mentorat-4055797>

communauté « les entreprises s'engagent pour les jeunes »), cette tribune exprime une vision d'entreprise et de société.

« A l'heure de **construire le monde d'après-crise**, nous pensons en effet possible d'ouvrir encore le cadre, en allant au-delà du seul recrutement, **au profit des jeunes et de la fraternité**. C'est l'objet du mentorat, qui consiste à prendre un peu de temps chaque mois, pour échanger avec un jeune qui en exprime le besoin. Devenir mentor, c'est alors discuter de tout et de rien, des différents horizons de vie possibles et leur transmettre des conseils sur leurs études ou dans l'accès à un emploi. »

La formation à l'entrepreneuriat, outil d'insertion professionnelle (André Letowski)

D'après l'étude "Les formations à l'entrepreneuriat sont-elles un levier pour l'insertion professionnelle ?", Cereq bref N°404, lu juin 2021⁷⁰.

Méthodologie : Les données sont issues de l'enquête Génération auprès des sortants de formation initiale en 2010, interrogés en 2013 puis en 2017. Dans cette enquête, deux questions étaient posées aux sortants de l'enseignement supérieur :

- lors de votre dernière année de formation, avez-vous suivi un module de sensibilisation à l'entrepreneuriat (création d'entreprise ou autre activité) ?
- avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour créer une entreprise ou reprendre une activité ?

Ces formations en développement dans le milieu de la formation post bac permettent à des jeunes de préparer leur projet professionnel, même si une minorité seulement créera son entreprise.

A l'origine cantonnées aux écoles d'ingénieurs et de commerce et aux facultés de gestion, les formations à l'entrepreneuriat se développent rapidement au sein des universités, portées par des dispositifs spécifiques tels que les Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE), le diplôme étudiant entrepreneur (D2E) et le statut national d'étudiant entrepreneur (SNEE). Dernier en date, le plan « l'esprit d'entreprendre », lancé en 2019 par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur, entend généraliser ces formations avec un triple objectif : sensibiliser l'ensemble des étudiants à l'entrepreneuriat, mieux reconnaître les parcours entrepreneuriaux dans les cursus et les compétences acquises et enfin encourager (et souvent soutenir) les projets entrepreneuriaux pendant les études.

Les formations à l'entrepreneuriat sont extrêmement diverses dans leurs objectifs, leur pédagogie, leur contenu, le choix des intervenants, la place qu'elles occupent dans les cursus, leur caractère facultatif ou obligatoire, leur mode d'accès et de validation des acquis, et donc par les publics qu'elles accueillent.

⇒ Profil de ceux qui ont été sensibilisés à l'entrepreneuriat ou accompagnés à la création d'entreprise

Selon les données de l'enquête Génération, **26% des étudiants sortis de l'enseignement supérieur en 2010 au niveau bac+5 (école ou master) déclarait avoir bénéficié d'une sensibilisation à l'entrepreneuriat et 7% disaient avoir été accompagnés dans un projet de création d'entreprise au cours de leur dernière année de formation**. Ils sont plus souvent issus d'écoles d'ingénieurs ou de

En partenariat avec André Letowski



⁷⁰ Source : [La formation à l'entrepreneuriat, outil d'insertion professionnelle. - André Letowski](#)

Mutations du travail & des compétences

commerce et a contrario, beaucoup plus rarement sortants de master 2, sauf dans les disciplines de gestion et de sciences appliquées. Ils sont par ailleurs bien plus souvent entrés dans l'enseignement supérieur par un IUT, une STS ou une école postbac que par l'université, ce qui témoigne d'un **parcours de formation antérieur déjà bien professionnalisé**.

Ils sont aussi un peu plus souvent issus d'un milieu entrepreneurial (parents indépendants, 21-22% vs 15 pour les non formés) et un peu moins de parents cadres et diplômés du supérieur. Les hommes sont surreprésentés.

⇒ 3 ans plus tard

Les jeunes qui ont été accompagnés à la création d'entreprise sont nettement plus nombreux à s'installer à leur compte trois ans plus tard (10% vs 5% les autres).

Le projet d'installation à son compte est présent au bout de 5 ans (21-26%), ce qui est plus que **compréhensible** (le temps nécessaire à l'expérience).

⇒ 7 ans après la fin de leurs études

Les répondants à l'enquête Génération 2010, réinterrogés en 2017 (7 ans après la fin de leurs études) sont devenus indépendants, passant de 4 à 7% parmi l'ensemble des bac+5, de 5% à 8% parmi ceux qui ont bénéficié d'un dispositif de sensibilisation à l'entrepreneuriat, et même **14% parmi les accompagnés à la création d'entreprise**.

Au bout de sept ans, 32% de ces jeunes non-salariés se déclaraient auto-entrepreneurs (une situation plutôt précaire), mais une situation qui leur convient (81% de satisfaits), au même niveau que les salariés en CDI (82%), mieux que ceux en CDD (71%), alors que **les indépendants classiques sont les plus satisfaits (92 %)**.

⇒ En définitive cette formation est un atout pour l'insertion professionnelle

Même si elle ne se traduit pas par une création d'entreprise (plus d'emploi stable, une meilleure rémunération).

Dommage que l'étude n'a pu interroger sur leur comportement de salarié, mon expérience d'enseignant en ce domaine m'ayant montré un comportement plus entrepreneurial apprécié de leur employeur, qui a facilité leur recrutement et leur promotion au sein de l'entreprise, pourvu que l'employeur soit lui-même imprégné du comportement entrepreneurial !

Mais les caractéristiques personnelles (envie de créer, milieu familial ad hoc...) semblent influencer grandement, cette formation étant un atout pour accomplir ce projet.

En guise de résumé

	Uniquement sensibilisés (26%)	Accompagnés à la création (7%)	Non formés à l'entrepreneuriat
Profils des étudiants (2010 à 3 ans)			
Profil socio-démographique			
Hommes	59	62	43

Mutations du travail & des compétences

Au moins un parent cadre	51	49	55
Au moins un parent indépendant	21	22	15
Formation en dernière année			
Ecole d'ingénieurs	33	29	17
Bac +5 (sauf sciences appliquées)	19-21	17-24	21-48
Ecole de commerce	20	22	7
Participation au dispositif			
Dispositif non proposé	58	83	
En ont bénéficié	26	7	
Ont refusé d'y participer	6	10	
Au bout de 3 ans, situation dans la vie active			
A son compte	5	10	5
Projet de se mettre à son compte à 5 ans	21	26	17
Autre emploi stable (CDI, fonctionnaire)	87	89	77
Salaire moyen pour les salariés	\$2 316	2 255	2 086

Pour en savoir davantage : [B404-web.pdf \(cereq.fr\)](#)

RSE : les actionnaires pointent du doigt les écarts salariaux dans les grandes entreprises

Est-ce un effet secondaire du creusement des inégalités sociales engendré par la crise sanitaire ? Cette année, les actionnaires semblent remontés contre les dirigeants des grands groupes et se rebellent comme jamais auparavant contre certaines des rémunérations jugées trop élevées. Les américains IBM, Starbucks ou encore General Electric en ont fait les frais, le montant des salaires des dirigeants ayant été retoqué en assemblée générale. Le britannique AstraZeneca, malgré la mise au point de son vaccin, a failli subir le même sort, la rémunération de Pascal Soriot, le directeur général, ayant enregistré près de 40 % de voix contre, un score élevé dans le monde des assemblées générales.

Même chose en France où les dirigeants de la société Téléperformance n'ont obtenu un taux d'approbation de leur rémunération que de 61 %, lors de l'assemblée générale du 22 avril. Selon la société Ethics and Boards, plus du tiers des grandes entreprises cotées françaises avaient un taux d'approbation inférieur à 80 % au 22 avril 2021. Un chiffre bien faible, quand les votes en assemblées générales dépassent en général les 95 %.

Mutations du travail & des compétences

La crise sanitaire s'invite dans les relations sociales des entreprises. Difficile en effet de faire accepter des hausses de rémunération ou des baisses d'objectifs pour faciliter l'octroi de bonus, quand les entreprises ont recours soit au chômage partiel, soit aux restructurations. Les syndicats ne l'acceptent pas et, au Royaume-Uni, plusieurs d'entre eux se sont réunis pour le faire savoir. Ils ont appelé les actionnaires des plus grandes entreprises britanniques à limiter les écarts salariaux dans les entreprises.

D'autant que, depuis peu, les parties prenantes des entreprises disposent d'un indicateur pour mesurer ces écarts. Il s'agit du « pay ratio » rendu obligatoire en 2020 au Royaume-Uni. En France, la loi Pacte de 2019 a également rendu obligatoire son équivalent, le « ratio d'équité ». Ce dispositif impose aux entreprises de communiquer sur l'écart entre la rémunération du dirigeant et le salaire moyen ou médian (en retirant les extrêmes) des employés.

Cet indicateur récent doit permettre de rendre plus responsables les entreprises, en les mettant face à une donnée simple et publique. Le High pay centre, un centre de recherche anglais, a publié une étude sur le pay ratio des grands groupes britanniques qui montre que, en moyenne, un patron d'une grande entreprise cotée touche une rémunération 120 fois plus élevée que le salaire médian des salariés britanniques. Une étude de Willis Towers Watson menée sur 39 grandes entreprises françaises, le ratio d'équité s'y élève à 50.

En France, les écarts de rémunération sont en effet traditionnellement moins élevés qu'aux États-Unis ou au Royaume-Uni. Mais la société de conseil en vote Proxinvest les surveille néanmoins selon un principe. Lorsqu'il dépasse 100, c'est-à-dire que le patron est payé 100 fois plus que la moyenne des salariés, cela soulève une alerte. Proxinvest surveille alors son évolution pour s'assurer qu'elle ne soit pas disproportionnée par rapport aux augmentations des employés.⁷¹

Pour la première fois en 20 ans, le travail des enfants est en augmentation

Des millions d'enfants risquent d'être poussés à travailler à cause de la pandémie de Covid-19, au moment où le monde a enregistré la première hausse du nombre d'enfants au travail en deux décennies, a mis en garde l'Organisation des Nations unies (ONU), dans un rapport publié le 10 juin, Journée internationale contre le travail des enfants. Dans une étude conjointe de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'Unicef, l'agence onusienne chargée du bien-être des enfants, estime que, au début de 2020, 160 millions d'enfants étaient forcés de travailler, soit 8,4 millions de plus en quatre ans.

Si les projections actuelles sur la hausse de la pauvreté dans le monde devaient se matérialiser, ce sont 9 millions d'enfants de plus qui vont être forcés de trouver du travail d'ici à la fin de l'année prochaine, selon le rapport. Mais les modèles statistiques montrent que ce nombre pourrait être plus de cinq fois

⁷¹ RSE : les actionnaires pointent du doigt les écarts salariaux dans les grandes entreprises – adapté de :

- <https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/les-ecarts-salariaux-dans-les-grands-groupes-deviennent-un-risque-rse-surveille-par-les-actionnaires-149823.html>

Pour en savoir plus :

- <https://highpaycentre.org/using-pay-ratio-disclosures-to-inform-esg-strategies-and-stewardship-practices/>
- <https://www.bloomberg.com/opinion/articles/2021-06-01/is-a-ceo-worth-1-000-times-the-median-worker>
- <https://lessentiel.novethic.fr/blog/people-9/post/lors-des-ag-il-faut-accepter-dutiliser-le-vote-negatif-loic-dessaint-directeur-general-de-proxinvest-523>

Mutations du travail & des compétences

plus élevé, ont mis en garde les auteurs du rapport. En effet, si les protections sociales baissent par rapport à leur niveau actuel, à cause de mesures d'austérité résultant de l'épidémie de COVID, le nombre d'enfant forcés de travailler pourrait bondir de 46 millions d'ici à la fin de 2022.

Le rapport, publié tous les quatre ans, montre que la moitié des enfants qui travaillent ont moins de 11 ans. Si le COVID est un facteur aggravant, la hausse a commencé avant que la pandémie ne chamboule totalement l'économie mondiale et marque un tournant par rapport à la décre de 94 millions d'enfants de moins au travail entre 2000 et 2016.

Au moment où la crise sanitaire se répandait dans le monde entier, un enfant sur dix était au travail. L'ONU avertit que la situation risque de se dégrader encore si rien n'est fait pour aider les familles qui plongent dans la pauvreté. Après une année de confinements, fermetures d'écoles, perturbations économiques et budgets nationaux en recul, des familles sont forcées de faire travailler leurs enfants.

Le phénomène frappe plus les garçons, qui représentaient 97 millions sur le total de 160 millions d'enfants au travail au début de 2020. Plus inquiétante encore est la progression du nombre d'enfants de 5 à 17 ans qui font un travail dangereux, c'est-à-dire qui peut avoir un effet direct sur leur développement, leur éducation ou leur santé. Une catégorie qui comprend des secteurs dangereux, comme les mines ou la pêche, ou encore le fait de travailler plus de quarante-trois heures par semaine, ce qui rend toute scolarisation quasi impossible.

L'OIT et l'Unicef estiment que, au début de 2020, 79 millions d'enfants étaient occupés à ce genre de travaux dangereux, soit 6,5 millions de plus que quatre ans plus tôt. La très grande majorité des enfants (70 %, soit 112 millions) sont occupés à des tâches agricoles tandis que 20 % sont actifs dans le secteur des services et 10 % dans l'industrie.

C'est l'Afrique subsaharienne qui a vu la plus forte hausse du nombre d'enfants au travail. Ils étaient 16,6 millions de plus au début de l'année dernière qu'en 2016.

Pour inverser la tendance à la hausse du travail des enfants, l'OIT et l'UNICEF préconisent :

- Une protection sociale convenable pour tous, y compris des allocations familiales universelles.
- Une hausse des dépenses consacrées à une éducation gratuite et de qualité et le retour de tous les enfants à l'école – y compris les enfants qui n'étaient pas scolarisés avant la pandémie de COVID-19.
- La promotion d'un travail décent pour les adultes, pour que les familles n'aient plus besoin de recourir au travail des enfants pour générer un revenu familial.
- L'élimination des normes de genre néfastes et de discrimination qui ont une incidence sur le travail des enfants.
- Des investissements dans des systèmes de protection des enfants, dans le développement rural, dans les services publics, les infrastructures et les moyens de subsistance des zones rurales.⁷²

⁷² Pour la première fois en 20 ans, le travail des enfants est en augmentation – pour en savoir plus :

- https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_800095/lang--fr/index.htm
- https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipec/documents/publication/wcms_800300.pdf
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/06/10/le-travail-des-enfants-en-recrudescence-pour-la-premiere-fois-en-vingt-ans_6083540_3244.html

Territoires innovants



Territoires innovants

LA TOURNEE DES TIERS-LIEUX	62
FONDATION TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE EN EMERGENCE	63
FONCTIONNEMENT DE CATALYSEURS TERRITORIAUX EN CENTRE-VAL DE LOIRE ET EN OCCITANIE.....	63
ALLIANCES & FRUGALITE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE RELANCE !.....	64
SPECIALISATION ECONOMIQUE DES TERRITOIRES : 7 GROUPES DE ZONES D'EMPLOI.....	65

La Tournée des Tiers-Lieux

La Tournée des Tiers-Lieux est une aventure humaine au cœur des territoires, à la rencontre de celles et ceux qui ont déjà commencé à faire vivre les 149 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat.⁷³



Synonymes d’ancrage local, les tiers-lieux sont de véritables lieux de sensibilisation et laboratoires d’expérimentations solidaires dans la Nature, envers l’Humain et par la Culture. On y fabrique de nouveaux territoires en recréant du lien social, en réapprenant à travailler autrement, en revisitant les formations de nos jeunes, en imaginant l’avenir tout en tenant compte du vivant et en intégrant la notion de biens communs.

La Tournée des Tiers-Lieux est une invitation à prendre part au débat démocratique sur les enjeux de la transition écologique. Elle réunit ainsi citoyens vivants à proximité des tiers-lieux étapes, institutions publiques et territoriales, acteurs économiques, associations ou encore scientifiques, médias et politiques.

C’est du 9 au 11 juillet que s’est tenue la première étape à L’Hermitage, dans le petit village d’Autrêches, au carrefour de l’Aisne et de l’Oise près de Compiègne. Ce tiers-lieu est un laboratoire collectif d’initiatives citoyennes et éco-responsables. Il invite citoyens et organisations à concevoir, agir et expérimenter autour de 4 axes, pour mieux se saisir des enjeux et des pratiques de la transition écologique et sociale : agro-écologie, transition énergétique, vivre ensemble et hacking citoyen autour d’une diversité d’activités (cuisine, débats, hébergement, accueil de séminaires, ateliers numériques...).

A l’occasion de cette première étape, des temps d’échanges, de débats, d’ateliers et de découvertes ont été menés, en particulier avec Les Petits Débrouillards et Le Grand Rebond⁷⁴. Ce dernier vise à initier un dialogue autour des enjeux de la transition et à mettre en commun les initiatives pour favoriser le co-développement de projets à impact sur le territoire, entre acteurs économiques, associatifs, citoyens et collectivités locales.

Prochaines étapes :

- Station-A à Rodez (Aveyron), du 31 juillet au 1^{er} août
- « La Piscine » à Maxéville (Lorraine), le 28 et 29 août
- « La Quincaillerie » à Guéret (Creuse), le 2 et 3 octobre

⁷³ « La Tournée des Tiers-Lieux » : plus d’informations sur <https://www.latourneedestierslieux.fr/>

⁷⁴ Pour en savoir plus sur Le Grand Rebond : <https://www.le-grand-rebond.fr/a-propos/>

Territoires innovants

Fondation territoriale de Loire-Atlantique en émergence

Après la Plateforme RSE « en avance sur son temps » en 2008, c'est aujourd'hui la philanthropie territoriale qui se réinvente sur cette terre propice à la co-construction (cf. webinaire [« un modèle au service de quoi ? »](#) du 22 octobre dernier, et en particulier l'analyse du politologue Stéphane ROZES sur les spécificités de cette Région). Le 7 mai dernier, Le RAMEAU a partagé les [résultats du « Jouer Collectif en Pays de la Loire »](#).



Vendredi 2 juillet à Nantes, Fanny Lepoivre avait réuni autour du projet de Fondation Territoriale Loire Atlantique un « tour de table » très large regroupant les collectivités territoriales, la CRESS Pays de la Loire, des entreprises, des fondations et des chercheurs. L'objectif était de croiser les fragilités avec les zones du territoire et de poser les bases de la fondation. Une co-construction très bien animée qui laisse augurer de belles collaborations.

Le Fonds ODD 17 (*) a décidé de soutenir et d'accompagner cette initiative, justement par ce qu'elle organise une véritable catalyse de la philanthropie locale.

La fondation territoriale est un outil dédié à la co-construction pour mieux répondre aux enjeux sociaux du territoire et prendre conscience du jouer collectif pour être acteur du changement.

(*) Le Fonds ODD17 est le premier fonds de l'ingénierie d'alliance d'intérêt général en France. Il a pour vocation de :



- Créer un dialogue pour réduire les fragilités et inventer de nouveaux moteurs de développement économique durable, notamment sur les Territoires,
- Investir dans les infrastructures (des données, des outils et des compétences pour agir)
- Financer l'ingénierie d'initiatives nationales & territoriales innovantes

Fonctionnement de catalyseurs territoriaux en Centre-Val de Loire et en Occitanie



Lors du 2^{ème} webinaire 2021 ([découvrir le programme](#)) de la plateforme « l'innovation territoriale en actions » animé par le Réseau des pionniers des alliances en Territoire, **deux catalyseurs sont venus présenter leur fonctionnement** : [Villes au Carré](#), coach territorial de la région Centre Val de Loire (voir son portrait) et [Le Catalyseur](#), tiers lieu académique porté par l'Université Paul Sabatier de Toulouse.

Deux acteurs aux profils et positionnements différents qui ont pour point commun d'être un maillon « polyglotte » de leur territoire : une capacité à créer des liens entre une diversité d'écosystèmes et de développer un langage compréhensible par chacun des acteurs locaux.

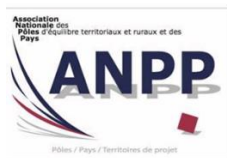
Territoires innovants

En complément, trois partenaires sont venus présenter leur solution au service de l'accompagnement des territoires :

- [JeVeuxAider](#) pour faciliter l'engagement des personnes,
- [POUSSES](#) pour aider les projets à identifier les accompagnateurs locaux pertinents au regard de leurs besoins,
- [La Banque des Territoires](#) pour appuyer l'entrepreneuriat de territoire.

Pour revoir en replay le webinaire : <https://innovationterritoriale.plateformecapitalisation.org/programme-2021>

Alliances & frugalité des politiques publiques de relance !



La 11^{ème} session de l'espace de dialogue entre ingénieries nationales et territoriales, issu de la démarche d'anticipation de sortie de crise pour les acteurs et actions d'intérêt général, était dédiée le 15 juin dernier à la [territorialisation des politiques publiques de relance](#).

3 témoignages sont venus éclairer les débats :

- L'[ANPP](#) a rappelé l'importance de [co-construire le Projet de Territoire](#) sur lequel repose le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui lie l'Etat aux Collectivités Territoriales,
- Le [Conseil Régional Grand Est](#) a mis en valeur les [articulations entre la contractualisation et les expérimentations innovantes](#) des Territoires,
- Le [RAMEAU](#) a présenté en avant-première la [plateforme l'ODD 17 en pratiques](#) mise en ligne le 12 juillet prochain lors de la 7^{ème} Rencontre des pionniers des alliances en Territoire (cf [blog de lundi](#)).

La démarche de co-construction du [Vademecum « Osons les Territoires » de l'ANPP](#), et de la boîte à outils associée qui permet [d'élaborer son Projet de Territoire](#) à partir de l'expérience pratique des Territoires, sont des invitations à inventer des solutions adaptées à partir des besoins et des défis identifiés collectivement. Les 4 conditions requises sont que ces **démarches** soient **stratégiques** (sur le long terme, pour l'ensemble du Territoire et non d'une structure), **intégrées** (donnant du sens aux dispositifs contractuels et réglementaires, en coopérations infra & inter-territoriales), **partagées** (associant l'ensemble des acteurs de l'écosystème local afin de créer un lien d'appartenance au Territoire... en commençant par être à l'écoute de tous) et **innovantes** (de la capacité à impulser l'envie d'essayer à reconnaître le droit à l'erreur). Dans le contexte actuel, les CRTE peuvent être l'occasion de mettre en cohérence l'ensemble des démarches, et de mobiliser tous les profils de son écosystème territorial. Il peut donc être considéré comme le début – et non la fin – d'un processus de mobilisation de tous. Les 7 étapes d'une démarche efficace ont été illustrées par des pratiques de terrain (cf. [kit pratique](#)).

Territoires innovants

Le retour d'expérience du [service contractualisation du Conseil Régional Grand Est](#) a été lui aussi passionnant. Il a éclairé les [liens entre la contractualisation et le soutien à l'innovation territoriale](#). Les Régions, à l'heure des territoires et à l'épreuve de la crise, ont un rôle structurant qui est mis en valeur dans la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre dernier sur la relance. L'ingénierie d'accompagnement est dans ce sens un allié puissant pour rendre effectif les leviers d'action, tant pour l'urgence que pour la relance. Mais, cela constitue une « petite révolution interne » pour « oser l'horizontalité et l'ouverture à l'autre ». Stimuler l'innovation par la contractualisation est l'un des objectifs de la démarche en Grand Est des PTRTE. Ces derniers sont la (ré)union entre le Programme d'Etat et celui du Pacte Régional préalablement engagé. La démarche pilote de la Région donne du sens et permet d'agir à la fois sur la résilience du tissu économique local, sur les liens d'interdépendance entre les territoires et sur les leviers climatiques, énergétiques et environnementaux. De l'organisation au travers des Maisons de Région à l'initiative de la « Manufacture », en passant par l'Ecole de formation interne au « Management de demain », la diversité des actions engagées permet de couvrir deux temporalités : la relance, mais aussi l'ambition d'un engagement tout au long du mandat régional.

La plateforme « l'ODD 17 en pratiques » est un espace de capitalisation partagée sur les données, les outils et les compétences pour accélérer les alliances au service de la réalisation de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable. Issue de la mission ministérielle « Accélérer les alliances stratégiques en Territoires », elle a pour objectif d'outiller les réseaux publics & privés, nationaux et territoriaux. L'enjeu est de leur permettre de développer leur propre parcours d'appropriation en fonction des spécificités de leurs membres et parties prenantes. Cette [plateforme de capitalisation « l'ODD 17 en pratiques »](#) a été dévoilée le 12 juillet à l'occasion de la 7^{ème} Rencontre des pionniers des alliances en Territoire. Elle constitue un véritable « **back office** » **partagé** qui recense les moyens d'éclairer et d'accompagner les organisations publiques & privées et les Territoires sur les moyens de « faire alliance ». Cet outil commun permettra notamment aux têtes de réseaux de praticiens, aux institutions et aux experts de disposer d'informations fiables pour constituer leur propre « parcours d'usage » en fonction des profils, objectifs et maturité de leur parties prenantes.

Cette plateforme incarne « **l'économie d'alliance** » à la fois par la [création de valeur](#) qu'elle permet en valorisant les pratiques innovantes de terrain, et par la [frugalité des moyens](#) grâce à la mobilisation de l'ensemble des dispositifs déjà impliqués sur l'ODD 17 en pratique en France.

Spécialisation économique des territoires : 7 groupes de zones d'emploi

D'après l'étude : "La France et ses territoires ", Insee
Références, mai 2021

En partenariat avec André Letowski :



L'importance de la population est moins importante pour manifester la spécialité d'un territoire que ne l'est celle de ses activités (notamment touristiques, agricoles ou industrielles).

Evol pop et emplois entre 2007 et 2017	Population	Emplois
--	------------	---------

Territoires innovants

	% en 2017	Evol 2007-2017	% en 2017	Evol 2007-2017
700 000 hab et + hors Paris	19.2	3.8	20.4	6.3
Aire de Paris	19.6	0.5	22.6	0.9
200 à 700 000 hab	23.9		22.9	-1.3
50 à 200 000 hab	18.4	-1.1	17.6	-2.8
Communes hors attraction des villes	6.7	-1.5	4.8	-4.0
Moins de 50 000 hab	12.2	-3.2	11.6	-4.1
Ensemble	100		100	

⇒ 7 groupes de zones d'emploi privé (classées selon le poids des emplois)

Le groupe des grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines (17 zones d'emploi et 36% des emplois) : les grandes agglomérations de Paris, Marseille, Lille, Lyon, Toulouse, Nantes, Rennes et Grenoble. Ce groupe concentre 36% des emplois pour 30% de la population et une part importante d'emplois de cadres aux fonctions de conception et direction (19% des emplois totaux vs 4 à 8% pour les autres groupes de zones d'emploi). Entre 2008 et 2017, l'emploi augmente plus fortement (+ 0,8% en moyenne par an, contre + 0,4% en France)

Les autres grandes agglomérations dotées de gros employeurs (52 zones d'emploi et 26% des emplois) : Dijon, Amiens, Nice, Angers, Roubaix-Tourcoing, ainsi que des zones d'emploi d'outre-mer. Elles possèdent des caractéristiques similaires aux précédentes, mais de manière moins accentuée. La part des emplois de cadres de fonctions de conception et direction représente 8% des emplois. L'évolution de l'emploi y est moins favorable, + 0,2% en moyenne par an.

68 zones ont une économie diversifiée (13% des emplois). La part de l'emploi industriel y est proche de la moyenne nationale, même si pour celles situées dans le Grand Est, elle est un peu plus élevée reflétant l'ancrage historique de la région dans ce secteur. Une part importante de ces zones est située dans les espaces ruraux de faible densité, formant une diagonale allant du sud-ouest au nord-est, ce qui explique que la part de l'emploi agricole y soit un peu plus élevée que la moyenne nationale. Entre 2008 et 2017, l'emploi a légèrement baissé dans les zones d'emploi diversifiées (- 0,05% par an). La baisse est plus marquée dans les zones du nord-est, où l'emploi industriel est plus présent, alors que l'emploi augmente dans certaines zones d'emploi du sud, principalement autour de Toulouse.

Dans le groupe des zones résidentielles (49 zones d'emploi et 9,2% des emplois), il y a moins d'emplois que d'actifs occupés : en moyenne 8 emplois pour 10 actifs occupés. Une part significative des actifs résidant dans ces territoires vont travailler dans des grands pôles d'emploi situés à proximité. Elles se situent autour de Paris et de Lyon, mais aussi sur les territoires frontaliers où beaucoup de résidents travaillent à l'étranger (Luxembourg, Bâle, Genève).

45 zones d'emploi présentent une forte orientation touristique (7,3% des emplois), avec de nombreux campings et hôtels. Ces zones d'emploi sont principalement situées sur les littoraux et dans les Alpes. L'emploi a augmenté entre 2008 et 2017 plus fortement dans ces zones d'emploi (0,6% en moyenne annuelle) que dans l'ensemble de la France.

37 zones d'emploi sont spécialisées dans l'industrie (4,6% des emplois), secteur qui représente en moyenne 26% des emplois, soit deux fois plus que la moyenne nationale. 14 zones se trouvent dans les Pays de la Loire (Les Herbiers-Montaigu, La Ferté-Bernard) et en Bretagne (Vitré, Lamballe-Armor). Elles sont spécialisées surtout dans l'agro-alimentaire.

Territoires innovants

Dans 38 zones d'emploi, l'économie est orientée vers l'agriculture (3,8% des emplois), qui concentre 12% des actifs occupés, soit quatre fois plus que la moyenne nationale. La plupart de ces zones d'emploi se situent dans un quart sud-ouest (Cognac, Libourne) et à l'Ouest (Vire Normandie, Carhaix-Plouguer). Dans les DOM, elles se situent surtout en Guadeloupe et en Martinique. Seules deux d'entre-elles sont présentes dans le nord-est : Provins en Île-de-France et Épernay dans le Grand Est et trois à l'est (Beaune, Avallon et Cosne-Cours-sur-Loire).

7 types de zones d'emploi	Population		Nbre emplois		Nbre zones emploi
	Nbre hab en millions	Répartition	En millions	Répartition	
Grdes agglo forte densité fonction cadre conception, direction	20.1	30.2	9.5	36.3	17
Autres grandes agglo dotées de gros employeurs	17.5	26.3	6.8	26.0	52
Zones à l'économie diversifiée	9.6	14.4	3.4	13.0	68
Zones résidentielles	7.8	11.7	2.4	9.2	49
Zones spécialisées dans le tourisme	5.4	8.1	1.9	7.3	45
Zones spécialisées dans l'industrie	3.2	4.8	1.2	4.6	37
Zones spécialisées dans l'agriculture	2.9	4.4	1.0	3.8	38
	66.5	100	26.2	100.0	306

⇒ En ce qui concerne l'emploi public,

En 2018, le taux d'administration civile est en moyenne de 73,1 équivalents temps plein pour 1 000 habitants. Il oscille entre 80 et 100 dans les DOM et atteint 144 à Paris. Il est particulièrement élevé dans les départements moins peuplés et moins denses du centre de la France.

Le taux d'administration civile est supérieur à 77 dans les aires d'attraction de plus de 200 000 habitants. À l'opposé, dans les aires de moins de 50 000 habitants (62) et les communes hors d'attraction des villes (35), ces taux sont inférieurs à la moyenne nationale.

Types d'aires au 31/12 /2018	Ensemble fonction publique dont	de l'Etat	territoriale	Hospitalière
Ensemble (nbre ETP pour 1 000 hab)	73	31	26	16
Aire de Paris	79	39	26	14
Aires de 200 à 700 000 hab	79	32	28	18
Autres aires de 700 000 hab et +	77	35	28	15
Aires de 50 à 200 000 hab	75	27	28	19
Aires de moins de 50 000 hab	62	22	21	19
Communes hors attraction des villes	35	11	15	9

Pour en savoir davantage : www.insee.fr/fr/information/5360086 article page 126

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement



A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

DEREGLEMENTS CLIMATIQUES : LE NOMBRE DE DEPLACES INTERNES ATTEINT DES RECORDS	69
L'ADEME ALERTE SUR LA NEUTRALITE CARBONE DES ENTREPRISES	71
AUX PAYS-BAS : SHELL EST CONDAMNEE A REDUIRE SES EMISSIONS DE 45% D'ICI 2030	72
OLEODUC KEYSTONE XL : LE PROJET DEFINITIVEMENT ENTERRE	73
CLIMAT : RETOUR SUR 10 ANS DE DEPENSES DE L'ÉTAT	74
EN ALLEMAGNE, LA LOI CLIMAT JUGEE INSUFFISANTE PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE	76
CONSEIL EUROPEEN : LA REPARTITION DE L'EFFORT CLIMATIQUE ENTRE ETATS MEMBRES DANS L'IMPASSE	77
PAC : L'EUROPE PEINE A VERDIR SON AGRICULTURE.....	78
REDUIRE LES EMISSIONS DE METHANE : UNE SOLUTION A COURT-TERME POUR LIMITER LA HAUSSE DES TEMPERATURES	79
POUR L'ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE, LA PORTE DES 1.5°C SE REFERME	81

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

Dérèglements climatiques : le nombre de déplacés internes atteint des records

A la fin 2020, 55 millions de personnes vivaient en exil dans leur propre pays, un record, alerte l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), dans son bilan annuel publié le 20 mai. Parmi ces populations, 48 millions de personnes ont été poussées au départ en raison de conflits et de violences, et 7 millions du fait de catastrophes environnementales – un chiffre probablement sous-estimé.

Cette structure comptabilise également le nombre de nouveaux déplacements internes intervenus dans l'année, qui peuvent concerner plusieurs fois les mêmes personnes, dont certaines finissent par rentrer chez elles. L'an dernier, près de 41 millions nouveaux déplacements ont été enregistrés dans 149 pays, soit le chiffre le plus élevé depuis dix ans (+ 20 % par rapport à 2019). Les trois quarts des départs (31 millions) sont dus à des catastrophes environnementales.

L'IDMC note que les déplacés internes ne suscitent pas la même attention politique que les réfugiés, deux fois moins nombreux. Pourtant, ces déplacements entraînent des chocs répétés sur des populations souvent précaires. La pandémie de Covid-19 n'a pas forcément augmenté le nombre de personnes déplacées, mais elle a accru leur vulnérabilité et leur insécurité alimentaire.

La forte augmentation de ces personnes déplacées est causée surtout par des catastrophes environnementales, à 98 % climatiques, qui sont responsables de la progression des nouveaux déplacements. Les tempêtes tropicales et les inondations qui se sont abattues sur l'Asie de l'Est et du Sud ont exposé des zones très densément peuplées.

La Chine, les Philippines, le Bangladesh et l'Inde ont enregistré chacun entre 4 millions et 5 millions de nouveaux déplacements, notamment des évacuations, sous l'effet de cyclones, d'inondations et de moussons intenses. La saison record des ouragans en Atlantique – trente tempêtes nommées –, qui ont frappé les Caraïbes et l'Amérique du Sud (Laura, Eta ou encore Iota) et les pluies intenses au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne ont encore déraciné des millions de personnes.

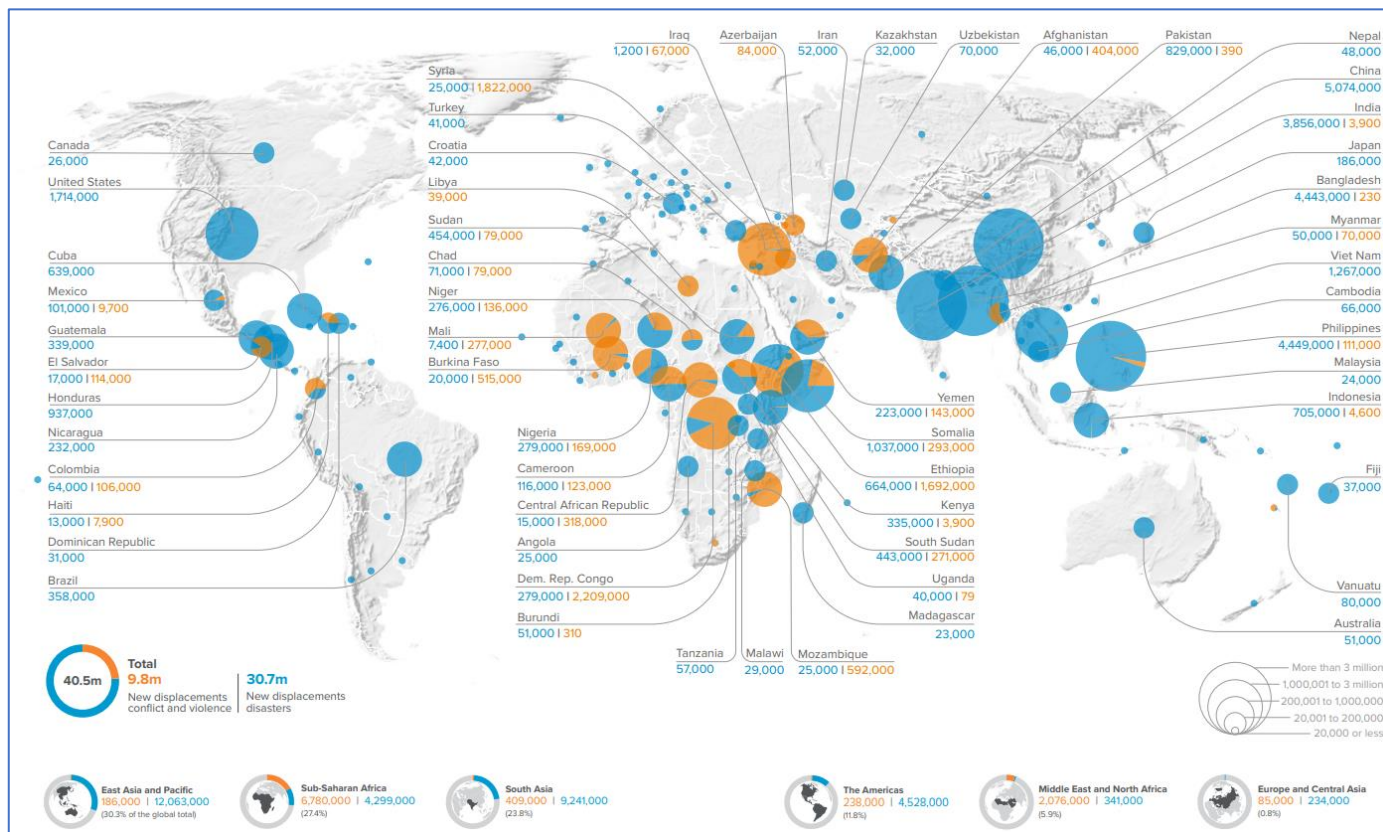
Et contrairement aux idées reçues, toutes les personnes évacuées ne peuvent pas rentrer chez elles après des catastrophes climatiques, faute de moyens pour reconstruire les habitations ou les infrastructures. Certaines restent déplacées des années voire des décennies. Une tendance amenée à s'accroître avec le changement climatique, qui aggrave la fréquence et l'intensité des événements extrêmes.

Le lien est encore plus complexe à établir dans le cas des catastrophes moins brutales mais tout aussi destructrices que sont l'élévation du niveau des mers, la désertification ou la dégradation des sols. Il est ainsi difficile de mesurer ces déplacements, car ils sont étalés dans le temps et l'espace, et les motifs de migrations sont multiples : pour de nombreuses populations, notamment celles qui dépendent de l'agriculture, les ressources économiques et les moyens de subsistance sont intrinsèquement liés au climat.

A côté des catastrophes climatiques, les conflits et violences, qu'ils soient de nature criminelle ou politique, ont représenté un quart des nouveaux déplacements. Le rapport en recense 9,8 millions en 2020, principalement dans les pays d'Afrique subsaharienne et du Sahel, à hauteur de 70 %, ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, dans 21 % des cas, soit près de deux millions de déplacements de plus qu'en 2019.

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Carte : nouveaux déplacements liés aux conflits et désastres climatiques en 2020



Source : Internal displacement monitoring centre.

Si le sort des personnes déplacées a « *reçu une attention tardive* » de la communauté internationale, le rapport souligne des « *progrès lents* » mais « *qui vont dans la bonne direction* », ces dernières années. L'IDMC salue notamment l'adoption de plusieurs textes au niveau mondial qui s'orientent vers la reconnaissance d'un lien entre les mouvements de déplacement et le changement climatique.

Mais le rapport enjoint aux Etats de se mobiliser pour faire évoluer et adapter leur cadre juridique, prenant l'exemple du Bangladesh, qui a mis en place, en 2015, une stratégie nationale pour gérer les déplacements internes liés aux catastrophes environnementales, avec notamment des mesures de soutien sur les questions de logement. L'IDMC appelle aussi les gouvernements à fournir des données fiables, afin de savoir qui risque d'être déplacé, où, quand, pour combien de temps et dans quelles circonstances, dans une optique de « *réduction des risques* ».

Les populations les plus vulnérables attendent également un soutien de la communauté internationale pour financer leurs stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique. Il s'agira d'un sujet clé abordé lors de la conférence mondiale sur le climat, la COP26, qui doit se tenir à Glasgow (Ecosse) en novembre.⁷⁵

⁷⁵ Dérèglements climatiques : le nombre de déplacés internes atteint des records – pour en savoir plus :

- <https://reliefweb.int/report/world/global-report-internal-displacement-2021-grid-2021>
- https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/grid2021_idmc.pdf
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/05/20/le-nombre-de-deplaces-interne-dus-aux-conflits-et-au-climat-atteint-des-records_6080826_3244.html

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

L'ADEME alerte sur la neutralité carbone des entreprises

Porsche en 2030, Netflix en 2022, Seb et Volkswagen en 2050... Longue est la liste des entreprises visant la « *neutralité carbone* ». Cependant, il faut se garder de prendre ces déclarations pour argent comptant, selon l'ADEME. Dans un rapport publié en mars 2021, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) alerte : la neutralité carbone « *ne peut pas s'appliquer à une autre échelle que la planète* ».

Le principe de la neutralité carbone est assez simple. Il s'agit de séquestrer autant de carbone que n'en émet une entité (entreprise, ville, État...). Cela passe par le recours aux puits de carbone (arbres, sol...), qui vont absorber du CO₂. Mais la pratique n'est pas si évidente. Le concept de neutralité carbone à l'échelle d'une entreprise ou d'une collectivité entraîne des biais dans les calculs et même des problèmes « *éthiques* », explique l'Ademe.

Chaque entreprise est en mesure à l'heure actuelle de définir son propre périmètre, car il n'y a pas de consensus, ou standard, pour définir celui-ci. Ainsi par exemple, fin avril, l'entreprise pétrolière suédoise Lundin Energy affirmait avoir livré une cargaison de pétrole « *neutre en carbone* » en Italie. Mais Lundin Energy n'a comptabilisé que ses émissions directes. C'est-à-dire celles produites directement par l'entreprise, ce que l'on appelle les Scope 1 et 2. Mais elle n'a pas pris en compte les émissions indirectes, liées à l'utilisation du produit par le consommateur, ce qu'on appelle le Scope 3. Celles-ci représentent environ 80% des émissions de l'entreprise. Ainsi, « *un raisonnement (de neutralité carbone) à une échelle réduite risque donc de conduire les acteurs à ne cibler leurs actions que sur les émissions directes et à exclure de leur démarche la part prépondérante de leurs émissions sur laquelle ils portent pourtant une forte responsabilité* », souligne l'Ademe. Pour les équipes du Shift Project, tout au plus peut-on parler de « *contribution à la neutralité carbone* », puisque celle-ci n'a de sens que de manière globale. Pour se défendre, les entreprises dont la part des émissions Scope 3 est prépondérante, disent ne pas les inclure afin d'éviter un double-comptage qui surviendrait si les utilisateurs de ces produits décideraient eux aussi de compenser ces émissions.

Second souci, pour atteindre la neutralité, Lundin Energy a eu recours à la compensation de ses émissions. L'entreprise a financé des plantations d'arbres. Ces projets, peu coûteux, permettent d'éviter d'investir dans des infrastructures onéreuses pour réduire les émissions réelles de l'entreprise. Mais leur efficacité est variable. Selon l'Okoinstitut, institut allemand de recherche sur l'environnement, 85 % de ces projets ont une « *faible probabilité* » d'assurer les réductions d'émissions promises. Seuls 2 % remplissaient les critères.

En réalité, pris à l'échelle globale, la compensation ne peut pas être suffisante pour atteindre la neutralité : « *le potentiel de séquestration de nos forêts, de nos sols, etc., que ce soit à l'échelle de la France ou à l'échelle mondiale, n'est pas suffisant pour équilibrer le niveau actuel tendanciel de nos émissions* », alerte le rapport de l'Ademe.

Les territoires sont eux-mêmes inégaux en matière de puits de carbone. Les objectifs de neutralité carbone fixés à l'échelle locale risquent de creuser les inégalités, prévient l'Ademe. Avec un risque d'immobilisme pour les plus performants. Une région qui atteindrait son objectif pourrait être tentée de relâcher ses efforts, ce qui serait contre-productif pour l'atteinte de la neutralité carbone à l'échelle

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

nationale. L'Ademe appelle ainsi les entreprises et les collectivités à indiquer la façon dont elles contribuent à la neutralité carbone de la France, fixée pour 2050.⁷⁶

Aux Pays-Bas : Shell est condamnée à réduire ses émissions de 45% d'ici 2030

La justice néerlandaise a statué : le groupe pétrolier Shell a été condamné, mercredi 26 mai, à réduire ses émissions de CO₂. La compagnie était accusée de laxisme en matière d'écologie par un groupe d'ONG environnementales. « *Le tribunal ordonne à Royal Dutch Shell de réduire ses émissions de CO₂ d'ici fin 2030 de 45 % nets par rapport à 2019* », a déclaré la juge lors d'une audience devant le tribunal de La Haye.

Appelée « Le peuple contre Shell », l'initiative a été lancée en avril 2019 par Milieudéfensie, branche aux Pays-Bas de l'organisation internationale Les Amis de la Terre, au sein de laquelle plus de 17000 citoyens néerlandais se sont constitués partie civile.

Aux côtés de six autres ONG, dont Greenpeace et ActionAid aux Pays-Bas, Milieudéfensie dénonce une « *destruction du climat* » de la part de Shell, l'une des plus grandes compagnies pétrolières au monde. La société assure, de son côté, prendre déjà des mesures sérieuses qui soutiennent la transition énergétique. Shell estime, par ailleurs, que ce processus relève d'une prise de décision politique et qu'il n'y a pas de base légale pour les revendications des ONG.

Mais Milieudéfensie est d'avis qu'il est impossible de respecter l'accord de Paris sans que « *les gros pollueurs comme Shell* » soient légalement forcés à prendre des mesures en ce sens. Après des décisions judiciaires imposant aux gouvernements de renforcer leur politique climatique, c'est la première fois qu'une entreprise privée se voit imposée une telle décision judiciaire.

Les ONG ont demandé à la justice néerlandaise d'ordonner à Shell de réduire ses émissions de CO₂ de 45 % d'ici 2030, « *conformément aux objectifs convenus dans l'accord de Paris sur le climat* ».

La multinationale anglo-néerlandaise prévoit actuellement de baisser l'empreinte carbone nette des produits vendus à ses clients de 30 % d'ici 2035, et de 65 % d'ici 2050. Un objectif relativement ambitieux en comparaison de ses concurrents.

Depuis l'accord de Paris signé en 2015, qui vise à contenir la hausse des températures en dessous de 2 degrés, de nombreux industriels se sont engagés à réduire leurs émissions de CO₂, Shell promettant par exemple la neutralité carbone d'ici 2050.

Malgré ces engagements, le groupe dépense seulement 3 à 5 % de ses investissements dans les énergies renouvelables, d'après un rapport du groupe de réflexion IEEFA (Institute for Energy Economics and Financial Analysis) publié en juillet 2020.

⁷⁶ L'ADEME alerte sur la notion de « neutralité carbone » des entreprises – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/pourquoi-les-entreprises-et-les-collectivites-ne-doivent-pas-se-declarer-neutres-en-carbone-149772.html>
- <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-ademe-neutralite-carbone-2021.pdf>

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

Dans une autre procédure historique portée par l'organisation environnementale Urgenda, la Cour suprême des Pays-Bas a ordonné, l'année dernière, à l'État de réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 25 % d'ici fin 2020, créant, selon Milieudefensie, un précédent pour son action.

Les Pays-Bas, particulièrement vulnérables aux conséquences du changement climatique puisqu'une partie du pays se trouve en dessous du niveau de la mer, se sont engagés à réduire leurs émissions de dioxyde de carbone de 49 % d'ici 2030 et 95% d'ici 2050, par rapport à 1990.⁷⁷

Oléoduc Keystone XL : le projet définitivement enterré

Premier désaccord entre Justin Trudeau et Joe Biden il y a près de cinq mois, le projet controversé d'oléoduc Keystone XL entre le Canada et les Etats-Unis, dénoncé par les défenseurs de l'environnement, a été officiellement abandonné, mercredi 9 juin. « *TC Energy a confirmé aujourd'hui après un examen complet de ses options et en consultation avec son partenaire, le gouvernement de l'Alberta, avoir mis fin au projet d'oléoduc Keystone XL* », a annoncé l'opérateur canadien dans un communiqué.

Le groupe canadien avait annoncé la suspension des travaux quelques heures avant la signature du décret par M. Biden, le 20 janvier, dès son entrée en fonctions. Le groupe basé à Calgary, dans la province de l'Alberta, avait fait part de sa déception, annonçant prévoir en conséquence « *le licenciement de milliers de travailleurs syndiqués* ». De son côté, le gouvernement de l'Alberta a expliqué avoir également quitté le projet et dit « *explorer toutes les options* » pour récupérer son investissement, selon un communiqué. La province estime que l'abandon du projet devrait lui coûter 1,3 milliard de dollars canadiens (882 millions d'euros).

L'Alberta concentre l'essentiel des réserves de pétrole du pays, principal produit d'exportation du Canada. Ce projet, soutenu par Ottawa mais critiqué par les écologistes, avait été lancé en 2008. Annulé une première fois par Barack Obama car jugé trop polluant, il avait été remis sur les rails par Donald Trump pour des raisons économiques.

La révocation du décret de son prédécesseur était une des promesses de campagne de M. Biden, dans le cadre de son plan de lutte contre le changement climatique. Elle avait également suscité la déception du premier ministre canadien, qui s'était engagé à mener à terme Keystone XL ainsi que d'autres oléoducs afin d'acheminer le pétrole canadien vers d'autres marchés et d'en obtenir un meilleur prix. Le pétrole produit en Alberta est actuellement acheminé par train sur la côte ouest pour être exporté en Asie.

Le Canada possède les troisièmes réserves prouvées du monde, principalement contenues dans des sables bitumineux de l'Ouest dont l'exploitation est critiquée pour son impact environnemental. Les provinces riches en pétrole de l'Alberta et de la Saskatchewan (centre), déjà touchées par la chute des cours du pétrole, devraient pâtir de l'abandon du projet.

⁷⁷ Aux Pays-Bas : Shell est condamnée à réduire ses émissions de 45% d'ici 2030 – pour en savoir plus :

- <https://www.france24.com/fr/europe/20210526-proc%C3%A8s-climatique-shell-bient%C3%B4t-fix%C3%A9-sur-son-sort-aux-pays-bas>
- <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/condamnation-historique-de-shell-sur-le-climat-quel-risque-pour-les-autres-majors-petrolieres-885764.html>

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

Ce dernier devait permettre d'acheminer, dès 2023, plus de 800 000 barils de pétrole par jour entre l'Alberta et les raffineries américaines du golfe du Mexique. Selon les écologistes, il aurait entraîné trop d'émissions de gaz à effet de serre. TC Energy avait repris l'an dernier les travaux de construction sur la portion nord de l'oléoduc, longue de 1 947 kilomètres, entre la frontière canadienne et l'Etat du Nebraska, ceux sur la portion sud vers le Texas étant déjà terminés. TC Energy estimait les coûts de ces travaux à 9,1 milliards de dollars américains (7,5 milliards d'euros).⁷⁸

Climat : retour sur 10 ans de dépenses de l'État

Parmi les nombreuses leçons qui peuvent être tirées de la crise des « gilets jaunes », il en est une qui concerne l'action climatique : l'Etat doit accompagner financièrement les ménages et les entreprises dans la transition écologique. Pour y voir plus clair sur les sommes déjà mobilisées, le centre de réflexion I4CE (Institut de l'économie pour le climat) a passé au crible l'ensemble du budget de l'Etat depuis dix ans afin d'identifier les dépenses budgétaires et fiscales favorables – et défavorables – au climat.

Il ressort de cette étude, publiée mercredi 9 juin, que les dépenses publiques qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre ont doublé, passant de 15 milliards d'euros en 2012 à 31 milliards en 2021 (une progression de 0,7 % à 1,3 % du PIB). Ces dépenses, qui s'élèvent à 200 milliards d'euros en cumulé sur la décennie, sont majoritairement réparties entre trois secteurs-clés : la mobilité bas carbone (72 milliards), la production d'énergies décarbonées (61 milliards) et la rénovation des bâtiments (37 milliards).

Le plan de relance post Covid-19, présenté en septembre 2020 et traduit dans les dernières lois de finances, a constitué une « accélération inédite », note I4CE, avec 5,6 milliards supplémentaires favorables au climat en 2021 qui permet à la France d'aligner son budget avec ses objectifs climat. Mais cette hausse est temporaire puisque le plan de relance ne couvre que la période 2021-2022. Rien n'a encore été programmé pour le prochain quinquennat. Selon les calculs d'I4CE, la France devrait au moins doubler ses investissements climat sur la période 2024-2028 par rapport à aujourd'hui (soit 14 milliards d'euros supplémentaires par an) si elle veut respecter ses objectifs climatiques. Des objectifs qui seront en outre relevés prochainement, alors que l'Union européenne a accru son ambition climatique.

Même en écartant les dépenses exceptionnelles du plan de relance, les dépenses favorables au climat restent en forte hausse sur dix ans (+ 70 %). Dans le détail, elles ont progressé dans le domaine de la rénovation des bâtiments sous l'effet de la création du CITE en 2014, un crédit d'impôt ouvert à tous les ménages pour leurs travaux de rénovation, puis avec le plan de relance, qui finance la rénovation des logements et des bâtiments publics.

L'Etat a également plus que doublé son soutien aux énergies renouvelables (solaire et éolien en premier lieu), avec un récent essor du biométhane et de l'hydrogène. Du côté des mobilités, les aides aux véhicules propres ont fortement augmenté, avec la prime à la conversion créée en 2018 et le bonus écologique. I4CE comptabilise aussi le rachat de la dette de SNCF Réseau (20 milliards d'euros en 2020)

⁷⁸ Oléoduc Keystone XL : le projet définitivement enterré – pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/06/10/bloque-par-joe-biden-le-projet-controverse-d-oleoduc-keystone-xl-definitivement-enterré_6083533_3244.html
- <https://www.theguardian.com/environment/2021/jun/09/keystone-xl-pipeline-canceled>

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

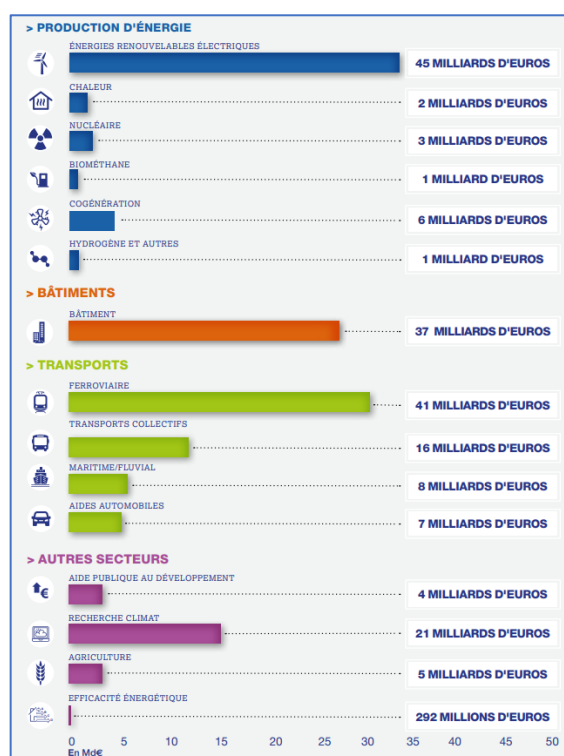
et l'introduction de taux de taxation réduits sur les agrocarburants – des choix discutables puisque ces derniers peuvent émettre davantage de CO₂ que les carburants classiques.

Malgré leur forte progression, ces dépenses ne sont pas toutes efficaces pour réduire les émissions, prévient l'étude. Le CITE a ainsi favorisé les changements de fenêtres ou l'installation de nouvelles chaudières au fioul, peu efficaces pour réduire la consommation d'énergie. L'ouverture de la prime à la conversion pour l'achat de véhicules thermiques assez émetteurs a également limité son impact climat.

Autre problème : au côté des dépenses favorables au climat, l'Etat a fortement soutenu des secteurs carbonés. Les dépenses fiscales défavorables représentaient 16 milliards d'euros en 2021, un montant qui s'est légèrement accru depuis 2012. I4CE a répertorié plus de 50 niches fiscales défavorables, en particulier l'exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) dont bénéficie l'aviation, et le taux réduit de taxation sur le diesel – un rattrapage a néanmoins été lancé avec l'essence.

A l'avenir, l'Etat devra dépenser « plus, mieux et pour tous », prévient I4CE. A un an de la présidentielle, le centre de réflexion appelle l'Etat à présenter un budget climat prévisionnel pour l'ensemble du quinquennat à venir, et les candidats à l'élection à élaborer dès maintenant leur budget pour le climat.⁷⁹

Figure : Dépenses cumulées par secteur (2012-2021)



Source : I4CE.

⁷⁹ Climat : retour sur 10 ans de dépenses de l'État – pour en savoir plus :

- https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2021/06/I4CE-rapport_quinquenat-2.pdf
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/06/09/en-france-les-dépenses-publiques-favorables-au-climat-ont-double-en-dix-ans-mais-restent-insuffisantes_6083453_3244.html
- <https://www.businessinsider.fr/les-5-secteurs-qui-ont-bénéficié-des-plus-importantes-dépenses-publiques-pro-climat-depuis-10-ans-187796>

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

En Allemagne, la loi climat jugée insuffisante par la Cour constitutionnelle

La Cour constitutionnelle allemande a infligé, jeudi 29 avril, un camouflet au gouvernement d'Angela Merkel. Elle estime que les objectifs de sa loi « climat », institutionnalisant les futures baisses d'émissions de gaz à effet de serre, étaient « *insuffisants* ».

Les objectifs de cette loi qui fixent jusqu'en 2030 une baisse des émissions « *ne sont pas conformes aux droits fondamentaux, dans la mesure où ne sont pas prévues des exigences suffisantes pour la réduction ultérieure des émissions à partir de l'année 2031* », a écrit la plus haute juridiction du pays dans un communiqué.

Votée en décembre 2019 sous l'impulsion du gouvernement de coalition entre conservateurs du parti d'Angela Merkel et sociaux-démocrates, cette loi impose une réduction de 55 % des émissions des gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990.

Elle fixe, par secteurs, les volumes d'émissions annuelles permis, tout en déterminant les trajectoires de réduction applicables au cours de cette période.

Quatre plaintes avaient été déposées à son encontre par des associations environnementales qui estiment que les objectifs fixés dans cette loi ne permettent pas suffisamment de combattre le réchauffement climatique. Elles se basaient sur la Constitution allemande, dans laquelle est désormais inscrit que le gouvernement doit œuvrer pour lutter contre le changement climatique. Cette obligation a d'ailleurs été renforcée après la signature par l'Allemagne de l'accord de Paris sur le climat en 2016.

« *Les dispositions contestées portent atteinte aux libertés des requérants, dont certains sont encore très jeunes. Elles repoussent irréversiblement à la période postérieure à 2030 des charges considérables en matière de réduction d'émissions* », analysent les juges de la Cour constitutionnelle.

"Attendre et reporter à plus tard des réductions radicales des émissions n'est pas constitutionnel", a aussi estimé l'avocate de plusieurs plaignants, Roda Verheyen. Les juges n'ont cependant pas donné suite à toutes leurs revendications notamment sur l'instauration d'une limitation de vitesse sur les autoroutes ou encore la fermeture immédiate des centrales à charbon, prévue pour 2038. Ils enjoignent cependant le législateur d'améliorer, d'ici à la fin 2022, cette loi, notamment en précisant davantage ses objectifs de réduction d'émissions pour la période après 2030.

Ce n'est pas la première fois qu'un État est mis en cause par sa politique en matière d'environnement. Ainsi, en février dernier c'est la France qui était condamnée pour inaction climatique. Le tribunal administratif de Paris donnait raison à quatre associations environnementales - Notre Affaire à tous, la Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace France et Oxfam France – qui jugeaient que la France n'avait pas tenu ses engagements de réduction. En décembre 2019, ce sont les Pays-Bas qui étaient forcé par la Cour suprême à réduire ses émissions.⁸⁰

⁸⁰ En Allemagne, la loi climat jugée insuffisante par la Cour constitutionnelle – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/la-justice-allemande-donne-raison-aux-jeunes-ecolos-et-demande-au-gouvernement-de-revoir-sa-copie-climatique-149770.html>
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/04/29/la-loi-climat-du-gouvernement-merkel-jugee-insuffisante-par-la-cour-constitutionnelle-allemande_6078495_3244.html

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

Conseil Européen : la répartition de l'effort climatique entre Etats membres dans l'impasse

Alors que les Vingt-Sept se sont accordés en décembre à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990, l'enjeu est désormais de déterminer les contributions de chaque pays à l'effort collectif. Comme attendu, les débats sont laborieux. Dans le cadre d'une réunion extraordinaire du Conseil européen le 24 et 25 mai visant à discuter des sujets les plus urgents, aucun accord n'a été trouvé, alors que la Commission doit présenter son plan climatique pour atteindre la neutralité carbone mi-juillet.

Les dissensions portent sur les critères de répartition des objectifs. Les pays de l'Est, craignant le coût économique et social de ces nouvelles exigences climatiques, estiment que les pays dont le PIB par habitant est le plus élevé doivent supporter la plupart des efforts, bien que ceux-ci concentrent déjà la plus grande part de réduction des émissions. Ces pays répliquent quant à eux qu'il est plus facile et moins coûteux pour les pays en retard de faire des progrès, compte tenu de la marge de manœuvre.

Signe des divisions, un paragraphe entier des conclusions provisoires qui mentionnait la nécessité de « réaffirmer des objectifs nationaux dans les efforts de partage » des réductions d'émissions a disparu du communiqué final. Mais les Vingt-Sept ne pourront pas y échapper.

Second terrain de désaccord : l'extension du marché des permis d'émissions européen (EU-ETS), aujourd'hui réservé au secteur électrique et aux industries lourdes, auquel la Commission envisage d'ajouter ceux du transport routier, du fret maritime, et du bâtiment. Le système d'échange de quotas d'émissions de CO₂ entraînerait une augmentation des prix dans les branches concernées. Alors que l'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas soutiennent le projet, les pays de l'Est, menés par la Pologne, ont d'ores et déjà annoncé qu'ils n'accepteraient qu'à condition que soient mis en place des compensations financières.

La France, marquée par la crise des gilets jaunes provoquée par un projet de hausse de la taxe carbone, reste aussi sur ses gardes. « Si donner un prix au CO₂ est la solution la plus juste et efficace, cela vaut le coup de se pencher sur la compensation sociale [...] Cette transformation doit être équitable sinon elle n'aura pas lieu », a reconnu devant la presse la présidente de la Commission Ursula von der Leyen.

Malgré les profonds désaccords, les Vingt-Sept tentent de faire bonne figure. Le texte adopté souligne que les chefs d'Etats et de gouvernement « y reviendront en temps opportun quand la Commission aura soumis ses propositions ».⁸¹

<https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/les-etats-unis-s-engagent-a-reduire-leur-emission-de-moitie-d-ici-2050-et-misent-sur-l-emploi-149752.html>

- https://www.lemonde.fr/international/article/2021/04/30/en-allemande-le-tribunal-constitutionnel-inflige-un-serieux-revers-a-angela-merkel-sur-le-climat_6078621_3210.html

⁸¹ Conseil Européen : la répartition de l'effort climatique entre Etats membres dans l'impasse – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/politique/isr-rse/europe-les-vingt-septs-ne-parviennent-pas-a-s-accorder-sur-la-mise-en-place-des-objectifs-climatiques-149841.html>
- <https://euobserver.com/climate/151944>
- <https://www.euractiv.com/section/emissions-trading-scheme/opinion/von-der-leyens-ets-extension-to-buildings-and-transport-would-do-more-harm-than-good/>

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

PAC : l'Europe peine à verdir son agriculture

Le 28 mai, après 3 jours de négociations, le Conseil européen, représentant les 27 États membres, et le Parlement ont constaté n'avoir pas réussi à s'accorder sur la nouvelle Politique agricole commune. Cet échec met en exergue la difficulté pour l'Union européenne de verdir son agriculture. La PAC est aujourd'hui le premier poste budgétaire de l'Union. Avec 387 milliards d'euros débloqués à partir de 2023, pour sept ans, dont 270 milliards de subventions directes aux agriculteurs, elle définit les grandes orientations agricoles.

Or le système actuel est accusé de favoriser les plus gros exploitants agricoles conventionnels, au détriment des plus petits alors que l'agriculture représente aujourd'hui un tiers des émissions de gaz à effet de serre du continent. Le principal point de désaccord réside dans la redistribution des écorégimes, primes accordées aux agriculteurs participant à des programmes environnementaux exigeants. Les eurodéputés réclamaient initialement qu'ils représentent au moins 30 % des paiements directs aux agriculteurs alors que les 27 demandent de les abaisser à 20 %.

« Le Parlement européen est fermement décidé à ne pas brader la prochaine PAC. L'intérêt général doit primer sur les égoïsmes nationaux. Nous continuerons à négocier car il en va de l'avenir de l'agriculture mais aussi du green deal », juge l'eurodéputé socialiste Éric Andrieu. Même chose du côté de l'eurodéputé Renew Europe Pascal Canfin pour qui « ce n'est pas dans sept ans qu'il faut aligner la politique agricole avec le Green Deal, c'est maintenant ».

Le Pacte Vert (Green Deal) prévoit en effet de réduire de moitié "l'utilisation et le risque de pesticides" d'ici 2030. Il envisage également une "baisse de 20 % de l'utilisation des engrais et une baisse de 50 % de la vente d'antimicrobiens pour les animaux d'élevage et l'aquaculture". La Commission européenne veut également développer l'agriculture biologique, à hauteur de 25 % des terres cultivées. Un ambitieux projet, annoncé l'année dernière, qui n'a pas trouvé écho dans la nouvelle PAC. Les négociations, qui ont débuté en octobre, s'appuient en effet sur l'ancienne feuille de route portée par Jean-Claude Juncker, avant le virage vert pris par Bruxelles.

La France, représentée par le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie, est accusée par les ONG environnementales de n'avoir pas milité pour une PAC plus verte, au contraire. Greenpeace, WWF, France Nature environnement ou encore la Confédération paysanne ont d'ailleurs quitté la table des discussions fin avril alors que le gouvernement doit définir son plan stratégique national. Celui-ci va permettre à la France de préciser la manière dont elle va redistribuer les aides européennes. Là aussi ce sont les écorégimes qui ont cristallisé les tensions, les ONG jugeant les critères de redistribution trop laxistes.

Or pour Julien Denormandie, l'intérêt est justement que les écorégimes soient accessibles au plus grand nombre, étant donné la précarité actuelle des agriculteurs. Ainsi, 79 % des grandes cultures sont déjà éligibles à cet écorégime, et 13 % pourront le devenir en modifiant une petite partie de leur choix de cultures. Investir dans la transition agroécologique et l'agriculture de demain « n'est possible que si vos revenus le permettent », a insisté le ministre devant la presse, à l'issue d'une réunion avec les représentants du secteur agricole et des ONG.⁸²

⁸² PAC : l'Europe peine à verdir son agriculture – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/agriculture/isr-rse/pac-l-europe-ne-parvient-pas-a-verdir-son-agriculture-malgre-l-urgence-climatique-149862.html>
- https://www.challenges.fr/economie/pac-pas-d-accord-a-bruxelles-reprise-des-negociations-en-juin_766661

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Réduire les émissions de méthane : une solution à court-terme pour limiter la hausse des températures

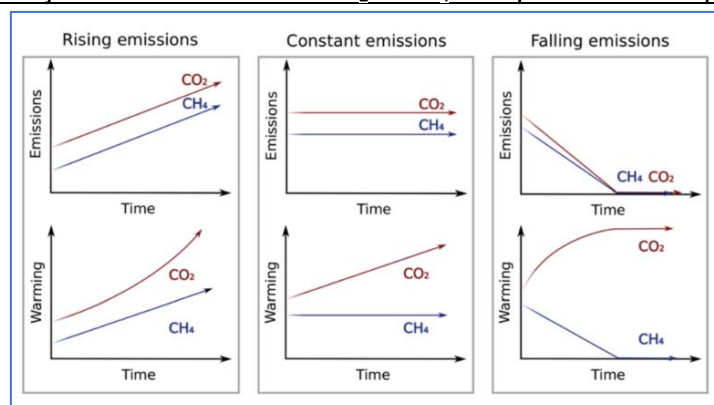
Réduire drastiquement les émissions de méthane – un puissant gaz à effet de serre – constitue une formidable opportunité pour ralentir la crise climatique à court terme, et à moindre coût, en entraînant en outre des bénéfices pour la santé et l'agriculture. C'est la conclusion d'un rapport publié le 6 mai par le Programme des Nations unies pour l'environnement et la Coalition pour le climat et l'air pur (CCAC) – qui regroupe des Etats, des organisations intergouvernementales, des institutions scientifiques, des entreprises et des ONG.

Selon les résultats de ce rapport, tirés de modélisations scientifiques, les émissions de méthane (CH₄) pourraient être réduites de 45 % sur la décennie 2020-2030, soit une baisse d'environ 180 millions de tonnes de CH₄ par an, en utilisant des technologies existantes et à un « coût raisonnable ». De quoi réduire le réchauffement climatique de 0,3 °C d'ici à 2045 et maintenir accessible l'objectif de l'accord de Paris sur le climat de ne pas dépasser un réchauffement de 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Il y a urgence, alors que 2020 a été l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées et que la température mondiale s'est déjà élevée de 1,2 °C et que les émissions de méthane sont à leur plus haut historique.

La principale cause du dérèglement climatique reste le CO₂, issu essentiellement de la combustion du pétrole, du gaz et du charbon. Mais le méthane, s'il est moins abondant, est responsable de 23 % du réchauffement depuis l'ère préindustrielle et il est plus puissant : il piège 28 fois plus la chaleur que le CO₂ sur un horizon de cent ans et 86 fois plus sur vingt ans.

Toutefois, comme il perdure moins longtemps dans l'atmosphère (autour de neuf ans contre des siècles pour le CO₂), baisser les émissions de méthane aujourd'hui « permet de réduire rapidement le rythme du réchauffement à court terme », indique le rapport. Il s'agit là d'une différence majeure avec le CO₂, qui contribue à l'élévation des températures tant qu'il n'a pas atteint un niveau d'émission net-zéro.

Figure : trajectoire d'émissions du CO₂ et CH₄ et impact sur les températures



Le problème, c'est que dans l'immédiat, les émissions de méthane croissent à un rythme inédit depuis le début des mesures dans les années 1980. Elles ont même augmenté en 2020, malgré la crise sanitaire – qui a fait baisser, à l'inverse, les rejets de CO₂ de 7 % –, pour atteindre autour de 600 millions de tonnes, notamment sous l'effet d'une hausse de l'usage des énergies fossiles, et en particulier du gaz

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

de schiste. De sorte que la concentration de CH₄ a plus que doublé dans l'atmosphère depuis l'ère préindustrielle.

Les émissions de méthane sont à 60 % liées aux activités humaines – le reste étant d'origine naturelle, provenant des zones humides essentiellement. Les rejets anthropiques proviennent de trois secteurs : l'agriculture (40 % des rejets, avec l'élevage – fermentation provenant de la digestion des animaux et du fumier – et la riziculture), les énergies fossiles (35 %, du fait des fuites lors de l'extraction, l'exploitation et la distribution du gaz et du pétrole, mais aussi dans les mines de charbon) et les déchets (20 %, notamment les décharges à ciel ouvert dans lesquelles de la matière organique se décompose).

Les solutions pour réduire ces émissions sont connues. Il s'agit d'abord de s'attaquer directement aux émissions de méthane, en détectant et colmatant les fuites dans les installations pétrolières et gazières, en récupérant et réutilisant le méthane éventé, en améliorant le traitement et l'entreposage des déchets solides, ou en introduisant des changements dans l'alimentation du bétail pour réduire la fermentation entérique. « Environ 60 % de ces mesures ciblées sont peu coûteuses et la moitié d'entre elles ont des coûts négatifs, ce qui signifie que les entreprises gagnent de l'argent en les appliquant », précise le rapport. Ces solutions techniquement faciles à mettre en œuvre, car elles existent déjà, permettraient de réduire les émissions de méthane de 30 % d'ici à 2030.

Mais les mesures ciblées ne suffisent pas. Des mesures supplémentaires qui ne visent pas spécifiquement le méthane, comme le passage aux énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction du gaspillage alimentaire ou la diminution de produits issus du bétail (viande, lait, etc.), peuvent réduire les émissions de méthane de 15 % supplémentaires d'ici à 2030.

Au-delà des bénéfices pour le climat, la chasse au méthane permettrait également d'éviter 260 000 décès prématurés, 775 000 visites à l'hôpital liées à l'asthme et 73 milliards d'heures de travail perdues en raison de la chaleur extrême. Le méthane est en effet un ingrédient-clé dans la formation de l'ozone dans les basses couches de l'atmosphère, un dangereux polluant de l'air. L'ozone freine également la croissance des plantes, de sorte que la réduction des rejets de méthane permettrait d'éviter la perte de 25 millions de tonnes de blé, soja, maïs, riz par an.

Le rapport note une volonté politique croissante pour réduire les émissions de CH₄. L'Union européenne a adopté une stratégie méthane en octobre 2020, tandis que plusieurs pays, dont les Etats-Unis, la France et la Russie, ont appelé à des actions urgentes, lors du sommet climat convoqué par Joe Biden en avril. « Pour l'instant, cela reste des vœux pieux : rien n'a été fait pour lutter contre le méthane. On s'interroge s'il ne faudrait pas mettre en place un traité spécifique, comme on l'a fait avec le protocole de Montréal et l'amendement de Kigali pour lutter contre les gaz qui détruisent la couche d'ozone, les CFC et leurs remplaçants, les HFC », indique Maxime Beaugrand, directrice du bureau de Paris de l'Institut pour la gouvernance et le développement durable.⁸³

⁸³ Réduire les émissions de méthane : une solution à court-terme pour limiter la hausse des températures : pour en savoir plus :

- <https://www.unep.org/resources/report/global-methane-assessment-benefits-and-costs-mitigating-methane-emissions>
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/05/07/reduire-les-emissions-de-methane-un-puissant-levier-pour-limiter-la-crise-climatique_6079540_3244.html
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/07/15/les-emissions-mondiales-de-methane-ont-atteint-les-niveaux-les-plus-eleves-jamais-enregistres_6046188_3244.html

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Pour l'Organisation Météorologique Mondiale, la porte des 1.5°C se referme

La porte pour atteindre les objectifs climatiques se referme. Alors que les scientifiques s'accordent sur la nécessité de limiter le réchauffement à 1,5°C, une étude réalisée le 27 mai par l'Office météorologique britannique pour l'Organisation météorologique mondiale (OMM) estime que ce seuil pourrait être atteint avant 2025. « *Il est probable à 40 % que la température mondiale annuelle moyenne soit temporairement supérieure de 1,5°C aux valeurs préindustrielles pendant au moins l'une des cinq prochaines années, et cette probabilité augmente avec le temps* », souligne l'organisme de l'ONU dans sa présentation du « Bulletin sur les prévisions annuelles à décennales du climat à l'échelle mondiale ».

Sous les effets du changement climatique, la dernière décennie a enregistré des températures records : l'année 2020 a ainsi rejoint 2016 sur la plus haute marche des années les plus chaudes enregistrées dans le monde, avec une moyenne de 1,25°C au-dessus de la période préindustrielle. Des estimations qui questionnent l'Accord de Paris, conclu en 2015, dont l'objectif est de « *limiter l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C* ».

Comme analysé dans le rapport spécial du GIEC sur l'impact du 1.5° (SR1.5), le dépassement des objectifs de températures pourrait ensuite se résorber en basculant l'économie mondiale sur une trajectoire de neutralité carbone, voire d'émissions négative. Même si ce dépassement n'était que temporaire, « *cette étude montre, avec une grande fiabilité scientifique, que nous nous rapprochons de manière mesurable et inexorable de la limite inférieure de l'accord de Paris* », souligne dans cette présentation Petteri Taalas, Secrétaire Général de l'OMM. Par ailleurs, « *il est probable à 90 % qu'au moins une année entre 2021 et 2025 devienne la plus chaude jamais enregistrée et détrône ainsi 2016* ». L'OMM alerte ainsi sur les conséquences de ce réchauffement : fonte accrue des glaces, élévation du niveau de la mer, augmentation des vagues de chaleur et autres phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que des répercussions plus importantes sur la sécurité alimentaire, la santé, l'environnement et le développement durable.⁸⁴

⁸⁴ Pour l'Organisation Météorologique Mondiale, la porte des 1.5°C se referme – pour en savoir plus :

- <https://public.wmo.int/fr/medias/communiqu%C3%A9s-de-presse/selon-de-nouvelles-pr%C3%A9visions-du-climat-il-est-davantage-probable-que>
- <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/changement-climatique-le-seuil-critique-de-1-5-c-risque-d-etre-atteint-d-ici-2025-149849.html>

Pour aller plus loin

EVENEMENTS CLES.....	83
A DECOUVRIR.....	85

Evènements clés

AOÛT

24 - 26 août 2021
Paris, France

Rencontre des Entrepreneurs de France

Rendez-vous économique de rentrée organisée par le Medef. Ouverture internationale avec des entrepreneurs francophones venus des 5 continents.

<http://laref.org/>

26 & 27 août 2021
Paris, France

Universités d'Été de l'Économie de Demain

Rencontre des entrepreneurs et des dirigeants engagés pilotée par le Mouvement Impact France.

<https://www.ueed2021.com/>

31 août 2021
France

« Les modèles socio-économiques des catalyseurs territoriaux »

Webinaire dans le cadre du programme 2021 de la plateforme « Innovation territoriale en actions ! » animée par le Réseau des pionniers des alliances en Territoire.

<https://innovationterritoriale.plateformecapitalisation.org/>

SEPTEMBRE

2 & 3 septembre 2021
Paris, France

Forum Mondial 3Zéro de Convergences

Le Forum Mondial 3Zéro (Zéro Exclusion, Zéro Carbone, Zéro Pauvreté) va succéder au Forum Mondial Convergences créé en 2008. Cet événement, ouvert aux décideurs et aux experts, est un laboratoire multi-acteurs d'innovations sociales et environnementales.

<https://www.convergences.org/>

15 septembre 2021
Paris, France

Ecole de Paris du Management : Frédéric Bardeau

Session du séminaire « Economie & Sens » avec le président-cofondateur de l'entreprise sociale Simplon, sur le thème : « Le réseau Simplon, de l'inclusion digitale au génie des alliances ».

<https://ecole.org/fr/seance/1469-le-reseau-simplon-de-l-inclusion-digitale-au-genie-des-alliances>

15 – 17 septembre 2021
Paris, France

Salon Pro Durable

14^e édition « Régénération » du plus grand rendez-vous européen des acteurs et des solutions en faveur de l'économie durable.

<https://www.produrable.com/>

16 septembre 2021
France

« Rencontres de la Co-construction : la diversité des acteurs »

Webinaire dans le cadre du programme « (Re)Connaissance des modèles socio-économiques d'intérêt général ».

https://www.lerameau.fr/reconnaissance_mse/

16 septembre 2021
Paris, France

Les territoires en transition

Événement de l'ADEME visant à faire de la transition écologique une opportunité de développement et de cohésion pour les territoires. Organisé en partenariat avec Adcf, ANPP et Régions de France.

<https://www.territoires-en-transition.ademe.fr/>

18 septembre – 8 octobre 2021
Europe

Semaine européenne du développement durable

Initiatives pour promouvoir le développement durable organisés dans toute l'Europe.

<https://esdw.eu/?lang=fr>

29 septembre – 1^{er} octobre 2021
Millau, France

Rencontres des Territoires à Energie Positive (TEPOS)

Les prochaines Rencontres nationales "Énergie et territoires ruraux, vers des territoires à énergie positive" sont organisées par le PNR des Grands Causses avec le CLER - Réseau pour la transition énergétique. Elles rassemblent élus & techniciens des collectivités territoriales, entreprises, institutions, citoyens et services de l'Etat.

<https://tepos2021.fr/>

OCTOBRE

11 et 12 octobre 2021
Paris, France

Mécènes Forum

Sous le thème « il était demain le mécénat », cet événement va mettre en lumière les pratiques émergentes, qui dessinent les contours d'une nouvelle jeunesse du mécénat : holistique, hybride, systémique, co-créateur de nouvelles communautés d'actions partout sur les territoires, citoyen et éthique.

<https://www.mecenesforum.com/>

13 octobre 2021
Paris, France

Forum National des Associations & des Fondations

La 15^e édition de ce Forum aura lieu au Palais des Congrès de Paris. Cette journée de formation, d'information et d'échanges sera l'occasion de débattre autour des grands enjeux du secteur associatif pour sensibiliser à la cause non lucrative, susciter l'engagement, digitaliser et faire grandir les associations.

<https://www.forumdesassociations.com/fr/>

19 au 21 octobre 2021
Niort, France

Forum National de l'ESS & de l'Innovation Sociale

Ce 6^e Forum a pour thème « Agir en faveur des transitions indispensables à notre société et à notre économie ». Ce temps de mobilisation des acteurs de l'ESS vise à développer des communs, et tendre vers un monde qui coopère, vers une société résiliente.

<https://www.forum-ess.fr/?PagePrincipale>

21 octobre 2021
France

« Rencontres de la Co- construction : la diversité des territoires »

Webinaire dans le cadre du programme « (Re)Connaissance des modèles socio-économiques d'intérêt général ».

https://www.lerameau.fr/reconnaissance_mse/

26 au 28 octobre 2021
Carthage, Tunisie

Forum international de l'ESS

Le 2^e Forum International de l'ESS intitulé « Réciprocité dans la coopération, du local à l'international : créativité de l'ESS en temps de crise » est une manifestation scientifique et un forum ouvert pour des échanges facilitant le rapprochement des acteurs de l'ESS, de la société civile, des territoires et des universités, du Nord et du Sud, pour créer les conditions d'accessibilité pour tous aux ressources d'un développement territorial, durable et solidaire.

<https://forumess2021.sciencesconf.org/>

NOVEMBRE

5 & 6 novembre 2021
Grand Genève, France

Soliway

Salon dédié aux métiers et acteurs de la Solidarité Internationale : humanitaire, développement et engagement citoyen au Grand Genève. Organisé depuis 13 ans par la Cité de la Solidarité Internationale.

<https://www.soliway.net/>

16 au 18 novembre 2021
Paris, France

Salon des Maires & des collectivités locales

Rendez-vous annuel du plus grand nombre d'élus et d'acteurs des territoires.

<https://www.salondesmaires.com/>

A découvrir

Carnet de recherche « Ensemble, valorisons le jouer collectif », Le RAMEAU



Cette publication met en perspective 15 ans de cheminement collectif pour (Re)Connaître le « faire alliance », entre acteurs d'univers différents (associations, entreprises, acteurs publics et académiques ...) en France.

Le [Carnet de recherche](#) du RAMEAU développe les 4 axes fondamentaux de la valorisation des alliances d'intérêt général :

- La [capitalisation des pratiques de terrain](#) pour s'inspirer de démarches concrètes,
- [L'évaluation partenariale](#) pour impliquer chacune des parties prenantes,
- La [modélisation économique des résultats](#) pour pérenniser le projet mené,
- Et le [faire-valoir](#) auprès des praticiens, des institutions, des acteurs académiques... et des leaders d'opinion.

Les Territoires de projet en actions, ANPP



Cette [publication](#) de juin 2021 présente, à travers neuf enquêtes réalisées en 2019 et 2020 auprès de développeurs territoriaux et d'élus, les actions menées par les Territoires de projet, mais aussi leur fonctionnement interne et mode organisationnel. L'objectif est également d'illustrer, par des exemples, ce qui fait l'originalité et la plus-value de l'approche Pays, une approche transversale qui favorise une vision globale du territoire.

Ces exemples témoignent de la diversité des thématiques mobilisant les territoires : culture, mobilité, santé, silveréconomie, alimentation (Plan d'Alimentation Territoriale), climat (Plan Climat Air Energie Territorial) et transition énergétique. Elle a été réalisée avec le soutien de la Banque des Territoires et de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

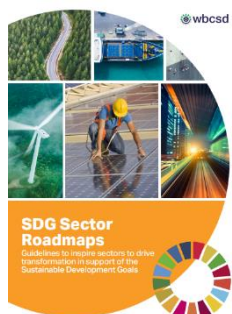
Régions : le renouveau de l'action publique ? Institut Montaigne



Après la loi NOTRe de 2015, et celle procédant à la fusion de plusieurs régions, les régions, leurs limites et leurs rôles ont été profondément transformées. À l'issue de leur premier mandat sous cette nouvelle forme, que peut-on en retenir ? **Comment nos 13 régions métropolitaines s'affirment-elles dans le champ des politiques publiques ?** Sont-elles devenues trop vastes pour représenter un ensemble politique pertinent ? Ou au contraire, sont-elles un échelon pivot pouvant contribuer à remettre en mouvement l'action publique ? En somme, **comment participent-elles à la transformation de notre pays ?**

Pour comprendre ces nouvelles réalités du fait régional en France, [cette note](#), fruit de plus de 150 entretiens menés de février à avril 2021, propose une véritable **immersion au sein des régions et retrace la manière dont elles ont progressivement affirmé leur rôle politique et administratif**, depuis 2016, et plus encore depuis le début de la crise pandémique.

SDG Sector Roadmap, World Business Council for Sustainable Development



Ce [rapport](#) présente un processus étape par étape pour définir des feuilles de route sectorielles afin que chaque industrie et les entreprises qui la composent puissent contribuer à l'agenda des ODD en se basant sur les spécificités et le potentiel de leur secteur.

Il s'appuie sur une grille d'analyse en 3 étapes majeures et propose une diversité d'études de cas et de témoignages d'industriels engagés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au service de leur transformation.

La montée en puissance des investissements à vocation sociale, par Novethic



Ce [rapport](#) de l'équipe de recherche en finance durable de Novethic met en avant l'essor des émissions d'obligations à vocation sociale. En France en 2020, 124 fonds représentant 50 milliards d'euros étaient à vocation sociale. En Europe, le marché des obligations durables en 2020 représentait 181 milliards d'euros.

Cette publication décrypte les tendances observées sur la diversification des obligations durables, tant du côté des émetteurs que des formats de ces obligations, ainsi que les spécificités des fonds à thématiques sociales (composition des portefeuilles, indicateurs d'impacts, enjeux et pratiques).

Le témoignage d'investisseurs durables met en perspective les enjeux et les pratiques observées dans le domaine des obligations à vocation sociale.

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Diane ABEL, Colas AMBLARD, Association Latitudes, Sarah DAYAN, Dounia EI AFLAHI, Charles-Benoît HEIDSIECK, Noémie GARROT, Sidney LAMBERT-LALITTE, André LETOWSKI, Jeanne MAIZY, Riccardo SCACCHETTI & Yann ULLIAC

Maquette : Amélie FOURMY

Crédits image : Freepik